

Institut pour le développement
forestier/Centre national de la
propriété forestière

47 rue de chaillot, 75116 Paris

Tél. : 01 47 20 68 15

forentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication

Alain de Montgascon

Directeur de la rédaction

Thomas Formery

Rédactrice

Nathalie Maréchal

Conception graphique

Mise en page

Sophie Saint-Jore

Responsable Édition-Diffusion

Samuel Six

Diffusion — abonnements

François Kuczynski

Publicité

Bois International

14, rue Jacques Prévert

Cité de l'avenir

69700 Givors

Tél. standard : 04 78 87 29 40

Impression

Centre Impression

BP 218 — 87220 Feytiat

Tél. : 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00136

Tous droits de reproduction
ou de traduction réservés pour
tous pays, sauf autorisation de
l'éditeur.

Périodicité : 6 numéros par an
Abonnement 2014

France : 48 € - étranger : 62 €

édité par le CNPF-IDF

Commission paritaire des

publications et agences de

presse : n° 1014 B 08072

ISSN : 0752-5974

Siret : 180092355 00015

Les études présentées dans Forêt-entreprise ne donnent que des indications générales. Nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité d'un avis ou d'une étude émanant d'une personne ou d'un organisme compétent avant toute application à son cas particulier. En aucun cas le CNPF-IDF ne pourrait être tenu responsable des conséquences — quelles qu'elles soient — résultant de l'utilisation des méthodes ou matériels préconisés.

Cette publication peut être utilisée dans le cadre de la formation permanente.

Dépôt légal : mai 2014



© J.-L. Rosa, CNPF-CRPF, Île de France - Centre

Investissement forestier (suite¹)...

N'en déplaise à certains (et pourquoi, d'ailleurs...), les prémices discrets de la renaissance d'un équivalent du « Fonds forestier national » commencent timidement à apparaître. En tous cas, tous les acteurs forestiers sont maintenant bien d'accord sur la nécessité de soutenir l'investissement forestier de long terme, dans un contexte économique de plus en plus préoccupé par le très court terme.

Le facteur déclenchant est bien la faiblesse des surfaces replantées, mesurées par le baromètre du nombre de plants commercialisés chaque saison de végétation. Les dernières statistiques fournies par le ministère en charge des Forêts à ce sujet sont riches d'enseignements.

La principale information qui ressort de la campagne 2012-2013 est la hausse de 26 % du marché national des plants forestiers.

Ce taux peut rassurer après les chiffres plus bas des années précédentes, mais il n'est pas à la hauteur du renouvellement régulier nécessaire de la forêt française. 70 millions de plants commercialisés (en 2012 – 2013 contre 56000 en 2011-2012) pour une surface de 15 millions d'hectares, cela permet le renouvellement, approximativement, de 70000 ha, ce qui nous donne une rotation théorique des peuplements de 214 ans... Chiffre élevé, ne trouvez-vous pas ?...

De plus, en y regardant de plus près, cette hausse est très principalement liée au pin maritime et au plan de solidarité nationale Klaus (+53 % par rapport à la campagne précédente). Cette essence représente pour la première fois les 2/3 des plants commercialisés en France. Il s'agit du cas très particulier de la reconstitution après tempête.

Pour le reste de la forêt française, le renouvellement des peuplements n'est pas à la hauteur des enjeux et un « coup de pouce » à l'investissement forestier serait souvent indispensable...

Même si ce « fonds » n'est pour l'instant qu'une appellation dans le budget 2014 du ministère de l'Agriculture et de la Forêt, d'un montant extrêmement modeste, il marque une prise de position qu'il faut acter et appuyer.

Thomas FORMERY

1) Édito de Forêt-entreprise n°212, septembre 2013.



© André Bocquel

Numéro suivant N° 217
Sylvicultures adaptatives aux
changements climatiques - RMT Aforce

ACTUS > 4

PARUTION > 62

AGENDA > 63

**CALENDRIER VENTES ÉTÉ
CNIFFEB** > 64

Forêt-entreprise, votre revue technique
de gestionnaire forestier

Oui, je m'abonne (Tarifs 2014)

- Abonnement France 1 an – 6 numéros : 48 €
- Abonnement étranger 1 an – 6 numéros : 62 €
- Abonnement France 1 an – **spécial étudiant**
– 1 an – 6 numéros : 40 € (joindre la photocopie de votre justificatif)
- Abonnement France 1 an
– Remise de 30 % aux adhérents de CeteF,
GDF, et organismes de développement, Fogefor
– 6 numéros : 33,60 €

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Tél.

Courriel

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
« agent comptable CNPF » à retourner à la librairie de l'IDF,
47 rue de Chaillot, 75116 Paris – Tél. : 01 47 20 68 15
Fax : 01 47 23 49 20 – idf-librairie@cnpf.fr

Catalogue de l'Institut pour le développement forestier
consultable [sur le site www.foretriveefrancaise.com](http://www.foretriveefrancaise.com)
et gratuit sur simple demande



© CNPF-IDF

DOUGLAS > 6

Comment le douglas réagit-il
aux sécheresses ?

Christophe Drénou & Jérôme Rosa

FORMATION > 17

Formations d'été de l'IDF

SANTÉ DES FORÊTS > 51

Bilan phytosanitaire 2013

Fabien Carouille, Morgane Goudet

BOIS-ÉNERGIE > 54

De la mobilisation de la biomasse
forestière à la valorisation
de bois supplémentaire

Henri Husson, Emmanuel de Montbron,
Antoine d'Amécourt

GESTION > 58

Projet carbone en Bas Dauphiné,
un partenariat innovant pour
accompagner une sylviculture
durable

Loïc Casset

RÉGION > 61

Euroforest, le salon forêt-bois
en pleine nature

Nathalie Maréchal

CETEF > 64

Alain Colinot

Dossier

La force du Plan simple de gestion

- > 18 Le Plan simple de gestion,
un outil d'anticipation
Thomas Formery

- > 20 La force du Plan simple
de gestion
François Didotot

- > 24 Efficacité des PSG
en Poitou-Charentes
Arnaud Guyon

- > 29 Des PSG suivis à la trace...
en Pays de la Loire
François-Xavier Dubois

- > 32 Plans simples de gestion
concertés en Rhône-Alpes
Mireille Schaeffer et Christophe Barbe

- > 35 Pourquoi ai-je rédigé mon PSG
moi-même ?
Jean-Louis Fraysse

- > 37 « Je rédige le PSG de ma forêt,
facile !! » Enfin presque...
Rosane Boistot-Paillard



- > 40 Pour rédiger soi-même son
PSG : formez-vous !
Pascal Mathieu

- > 43 Merlin, le logiciel commun
du CNPF
Anne Geneix

- > 44 Le Géoportail et le Plan simple
de gestion
Richard Lehaut

- > 47 Le Portail cartographique du
CNPF, un outil des techniciens
de CRPF
Grégoire Gonthier, Richard Lehaut

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Le volet forestier du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, après l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale, est en examen au Sénat. Quelques avancées significatives comme la création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois devant servir « au financement de projets d'investissement, prioritairement en forêt », la réaffirmation du caractère durable et multifonctionnel de la forêt, la possible rémunération des aménités positives procurées par les espaces boisés, la reconnaissance de la dimension territoriale de la politique forestière, l'affermissement de l'importance des documents de gestion forestière.

Comité stratégique de la filière bois (CSF bois)

Le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt ont installé, au sein du Conseil national de l'industrie (CNI), le Comité stratégique de filière bois (CSF bois).

La création du CSF bois est l'une des mesures phare du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNA). Les représentants du secteur: entreprises ou fédérations industrielles, organisations syndicales et représentants des administrations en lien avec la filière, sous le pilotage d'un industriel vice-président du comité Luc Charmasson, président de l'Union des industries du bois, proposeront des mesures de développement industriel de la filière bois.

Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction par la caractérisation des bois français, notamment des bois feuillus, lever les obstacles réglementaires à l'utilisation du bois, développer des stratégies de valorisation par l'architecture d'intérieur et le design, ces mesures seront formalisées dans le contrat de filière, ainsi que des engagements réciproques entre l'État et les professionnels.

Le plan « Industries du bois », l'un des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, animé par deux industriels alsaciens, Franck Mathis et Dominique Weber, vise également à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles en bois et dans l'aménagement intérieur.

Les travaux du CSF bois, comme ceux du plan « Industries du bois » s'inscrivent dans le programme national de la forêt et du bois, élaboré par le Conseil supérieur de la forêt et du bois et inscrit dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, actuellement examinée par le Sénat.

Le plan bois: http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plan-bois-HD_cle0411e8-1.pdf

La nouvelle France industrielle: <http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/la-nouvelle-france-industrielle.pdf>

Origine France Garantie

Le nouveau label « Origine France » pour les produits bois Origine France Garantie certifie deux critères cumulatifs: les caractéristiques essentielles du produit sont françaises et il a généré sur le territoire national une valeur ajoutée supérieure à 50 %. Ce label deviendra une valorisation supplémentaire pour les bois d'origine française et leur traçabilité.

Le Defi Travaux reconduit devient un crédit d'impôt

Le nouveau Defi – dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier – devient désormais un **crédit d'impôt**. Ce dispositif sera valable pour les opérations réalisées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 selon l'article 200 quinquies du Code général des impôts. Une bonne nouvelle fiscale pour les propriétaires forestiers pour les dépenses de travaux réalisés, et cela chaque année. Le Defi « contrat » de gestion avec un gestionnaire, tel que les coopératives maîtrisant la gestion et la commercialisation sur contrat d'approvisionnement, devient également un crédit d'impôt. Le Defi « Acquisition » reste une réduction d'impôt pour encourager le regroupement de petites parcelles forestières; de même pour le Defi « Assurance ».

Collectifs scieries de France

Environ 200 scieries (plutôt de l'est de la France) se mobilisent pour créer un Collectif scieries de France. Ces scieries françaises souhaitent s'engager à transformer le bois français en France pour la sauvegarde de l'économie des territoires ruraux et ainsi en fédérer d'autres. Au regard d'un engagement d'acheter et de ne pas exporter des grumes, le collectif demande à l'État, aux communes forestières, aux coopératives et aux propriétaires privés d'approvisionner les scieries qui adhéreront au Collectif, via une contractualisation. L'augmentation croissante des volumes de grumes de feuillus exportée vers l'Asie a été le déclencheur de cette action.

Collectif des scieries de France, Maison de la forêt et du bois - 20 rue François Villon - 25041 Besançon Cedex; courriel: scieriesdefrance@orange.fr

Le SYPAL fusionne avec la FNB

Le Syndicat national de l'industrie et des services de la palette bois (SYPAL) fusionne avec la Fédération nationale du bois (FNB). Fédérer les professionnels de la palette aux autres acteurs de la filière bois en une seule structure interprofessionnelle est l'objectif de la fusion. « La fabrication de palette bois représente à elle-seule près de 22 % de la production nationale, avec 1,9 million de m³ de sciage sur les 8,6 millions de m³ produits en France. » souligne Jean-Louis Louvel, nouvellement élu président de la commission Palettes SYPAL au sein de la FNB. 95 % des marchandises en France sont transportées sur des palettes dont 95 % sont en bois.

E-phytia, futur outil à la disposition des forestiers

Issu d'une coopération entre le DSF et l'Inra de Bordeaux, un site internet de diagnostic et sa déclinaison sur téléphone portable (smartphone) est en cours d'élaboration. Il permettra de diagnostiquer un problème sanitaire à partir de photos des symptômes observés en forêt. Des fiches descriptives de chaque problème seront alors mises à disposition.



La biodiversité dans la gestion forestière

Un film pédagogique, réalisé en région Poitou-Charentes, démontre que la biodiversité ordinaire (le lierre, le bois mort, les milieux naturels associés à la forêt,...) peut être conservée ou améliorée de manière simple et non coûteuse. À partir de témoignages de propriétaires, de techniciens du CRPF, d'une coopérative et d'un expert, le film explique comment et pourquoi protéger cette biodiversité ordinaire. L'évaluation de cette biodiversité à travers l'Indice de biodiversité potentielle IBP, ou les publications du CRPF sont présentées. L'écologie et l'économie sont intimement liées dans un plaidoyer pour une gestion forestière multifonctionnelle, seule garante de la résilience des peuplements.

Sur le site de la forêt privée française : <http://youtu.be/Zi1Qg9euWbl>



« Global Forest Watch » (GFW)

Les forêts de la planète sont désormais placées sous surveillance permanente, en temps « presque réel » grâce au World Resources Institute (WRI), Google, l'Université du Maryland et une quarantaine de partenaires. Selon les informations réunies par Google et l'université du Maryland, la terre a perdu 2,3 millions de km² de forêts entre 2000 et 2012, l'équivalent de 50 terrains de football par minute. Pour constituer sa base de données, Google a travaillé avec la NASA à la compilation, à l'extraction et à la transformation de millions d'images satellites accumulées par le programme Landsat depuis plus de quarante ans, dont les archives ont été ouvertes au public en 2008. Au terme de plusieurs années d'analyse des 700 000 images satellite, une carte en haute résolution de l'état des forêts de la planète et de leur évolution entre 2000 et 2012 est établie.

Le site, accessible au public, se veut interactif grâce aux observateurs sur le terrain.

Le Brésil est le seul pays au monde qui surveille déjà ses forêts du ciel, par le biais de l'INPE, son agence spatiale. Dans ce pays, le taux de déforestation a baissé de 70 % en quelques années. Global Forest Watch espère observer également des résultats aussi tangibles sur le reste de la planète.

Le génome du plus célèbre champignon symbiotique décrypté

Le génome du plus ancien champignon symbiotique est décrypté: le *Rhizophagus irregularis* est le champignon mycorhizien le plus célèbre car grâce à son ancêtre, les plantes ont colonisé le milieu terrestre, il y a 400 millions d'années. Cette symbiose terrestre a permis aux plantes de quitter les océans, en les aidant à tolérer la sécheresse et à absorber les éléments minéraux nécessaires à leur croissance. Un consortium international, coordonné par l'Inra et impliquant le CNRS, et les Universités de Lorraine, Toulouse III - Paul Sabatier et d'Aix-Marseille, le Joint Genome Institute (JGI) et l'Oak Ridge National Laboratory (ORNL) du Département de l'Energie américain, a séquencé et décrypté ce génome.

Proceedings of the National Academy of Sciences du 25 novembre 2013.



Forêt préhistorique déterrée par la tempête au pays de Galles

Dans la baie de Cardigan, sur la côte ouest du pays de Galles, les rafales de vent à répétition ont déplacé des milliers de tonnes de sable sur les plages, découvrant des dizaines de souches d'arbres vieilles de plusieurs milliers d'années.

Il s'agirait, comme rapportent le *Guardian* et le *Daily Mail*, de la forêt préhistorique de Borth, où s'enracine la légende de « l'Atlantide galloise », le royaume englouti de *Cantre'r Gwaelod*, submergé après qu'une fée l'ait délaissé.

Des restes de chênes, de pins, de bouleaux datant de l'âge de bronze (III^e millénaire) ont ainsi réapparu à la surface, donnant lieu à un incroyable spectacle.

Les arbres seraient morts, il y a plus de 4500 ans, au moment de la montée des eaux, mais auraient été préservés grâce à la constitution d'une couche de tourbe très alcaline où, privées d'oxygène, les insectes xylophages qui se chargent normalement de décomposer les arbres morts n'ont pas survécu, et n'ont donc pas pu faire disparaître ces souches.



© Flickr.com : John Ibbotson



Comment le douglas réagit-il aux sécheresses ?

Application de la méthode ARCHI au suivi des dépérissements de douglas

par Christophe Drénou¹ & Jérôme Rosa², CNPF

1) Institut pour le développement forestier (IDF)

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Antenne de Toulouse
Maison de la Forêt -
7, chemin de la Lacade -
31320 Auzeville Tolosane.

2) Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
Délégation régionale
Île-de-France - Centre
Antenne du Cher, Maison
de l'Agriculture,
2701 Route d'Orléans
18230 Saint Doulchard.

3) Cailleret, 2011 ; Sergent, 2011.

4) Branches dont les faces supérieures et inférieures sont nettement différentes.

5) Hallé *et al.*, 1978.

6) Genoyer, 1991 ; Ishii *et al.*, 2007.

Les récents dépérissements du douglas ont montré sa sensibilité aux sécheresses. Quelle est la capacité de réaction d'un individu ? Deux études, l'une dans le Tarn, l'autre dans le Cher, analysent la diversité des symptômes exprimés par le douglas et ses possibilités de récupération. Ainsi, la méthode ARCHI est adaptée au douglas et devient un outil pratique lors d'un martelage.

Le douglas vert (*Pseudotsuga menziesii*) est sensible à la sécheresse. Les symptômes peuvent aller d'une légère décoloration du feuillage, jusqu'à la mort des individus (*figure 1*). Entre ces deux extrêmes, comment juger de la sévérité d'un dépérissement ? Une perte foliaire de 50 % chez les résineux n'annonce pas nécessairement une mortalité³.

Une dégradation modérée mais généralisée à tout l'arbre, telle une perte de densité du feuillage par exemple, a-t-elle le même impact qu'une détérioration plus forte, mais localisée dans le houppier comme peut l'être une cime morte ?

Quelle est la capacité de résilience du douglas après un dépérissement ?

Quelle méthode utiliser lorsqu'un propriétaire forestier, inquiet par les premiers signes de dépérissement, demande à être conseillé ?

Deux études apportent des réponses à ces questions.

> La première, réalisée en 2011 dans le Tarn et l'Aveyron, est une analyse architecturale du douglas. Elle consiste à décrire plusieurs dizaines d'individus, de tous âges et dans différentes conditions d'environnement, afin de déduire, par comparaison, les différents types de réactions après un stress.

> La seconde étude, chronologique, est un suivi individuel de 20 douglas entre 2003 et 2013 dans le Cher.

Architecture du Douglas adulte, étude menée dans le Tarn et l'Aveyron

L'état normal

Comme beaucoup de résineux, le douglas appartient au modèle architectural de Massart : tronc vertical portant des étages de branches horizontales à symétrie dorsiventrals⁴ ⁵. Sa caractéristique morphologique principale est la présence de draperies de rameaux le long des branches âgées de plus de 7 ans⁶. Comment se forment-elles et à quoi servent-elles ?

Au cours de la ramification, le jeune douglas met en place 4 catégories d'axes : le tronc, les branches, les rameaux et les ramilles. Chaque rameau constitue avec ses ramilles un ensemble assimilateur dont la longévité varie de 8 à 13 ans. Une fois mort, le rameau finit par tomber et cette caducité programmée devrait finir par dénuder progressivement les branches. En réalité, bien avant que le rameau ne meure, des bourgeons situés à sa base lui permettent de se régénérer. Les axes produits réitèrent l'architecture du rameau initial, prennent son relais et suivent la même évolution : avant de mourir et de tomber à leur tour, ils sont remplacés par d'autres et ainsi de suite jusqu'à la formation d'une draperie de rameaux affaissés. Un tel mécanisme peut se répéter de nombreuses fois, alors même que la branche porteuse a fini sa croissance depuis longtemps. C'est donc un avantage pour le douglas qui n'a pas besoin d'étendre



© P. Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées

Figure 1 :
dépérissement de
douglas dans le Tarn.
Septembre 2011.

indéfiniment ses branches pour maintenir une surface chlorophyllienne stable. Chez un individu sain, la densité des draperies est telle que le feuillage empêche la visibilité de la quasi-totalité du tronc. Deux parties de l'arbre font exception à cette règle : la flèche et les branches basses. La flèche, qui correspond aux six derniers étages de branches au sommet du tronc, est généralement trop jeune pour produire des draperies. À l'inverse, sur les branches basses très âgées, le renouvellement des rameaux s'épuise et finit par s'arrêter. Après la chute des derniers rameaux, les branches définitivement défeuillées meurent et s'élaguent (figure 2).

Les réactions après un stress

On distingue 4 stratégies de réaction : la reprise d'une croissance normale après un ralentissement, la différenciation de rameaux en branches ou de branches en tronc, le développement de gourmands vigoureux et l'apparition de gourmands chétifs.

L'observation de la flèche d'un douglas renseigne sur sa vigueur. Même si celle-ci diminue progressivement au cours de la vie d'un douglas, elle peut être évaluée de façon relative à tout moment. Ainsi, un important espacement des étages de branches au sommet du tronc traduit une meilleure croissance qu'un brutal tassement des étages. Dans ce dernier cas, et en supposant que d'autres symptômes ne viennent pas aggraver la situation, une simple reprise de croissance des axes en place permet parfois à l'arbre de retrouver le cours normal de son développement.

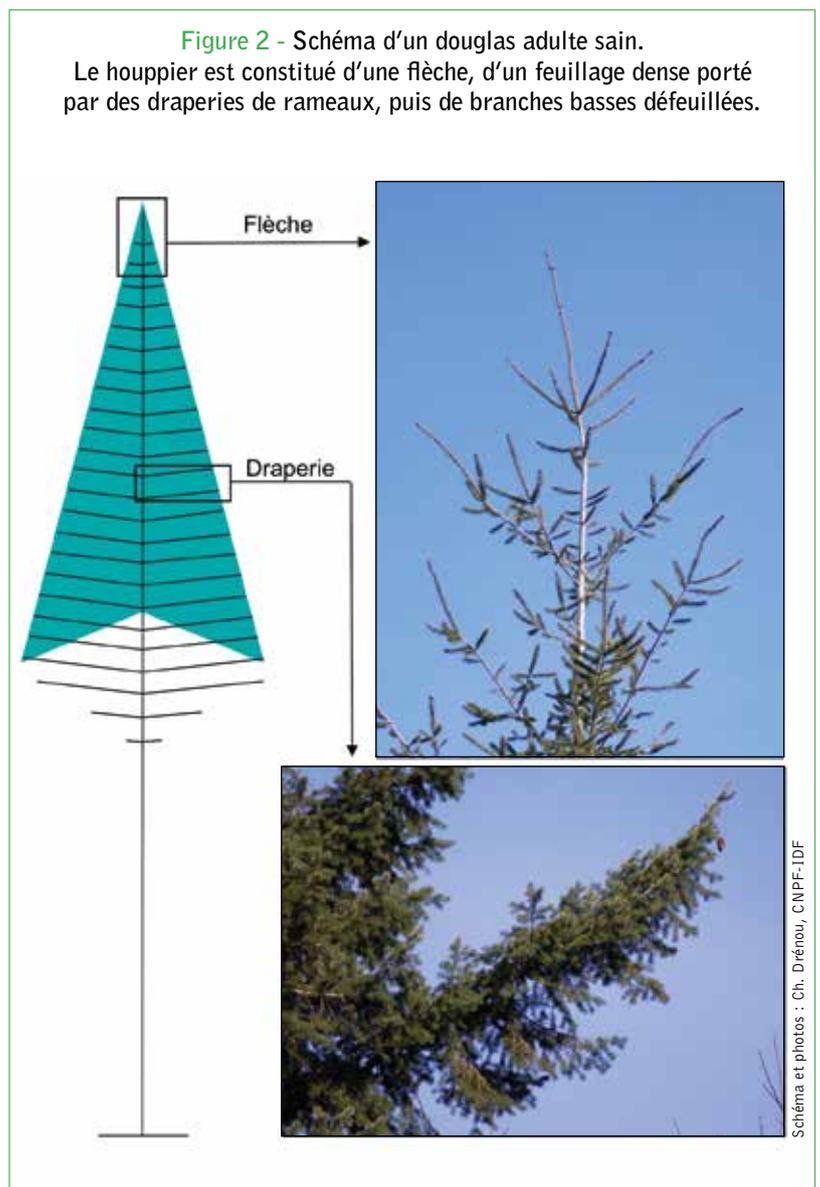


Figure 3 - Dédifférenciation de branches en tronc après une mortalité en cime

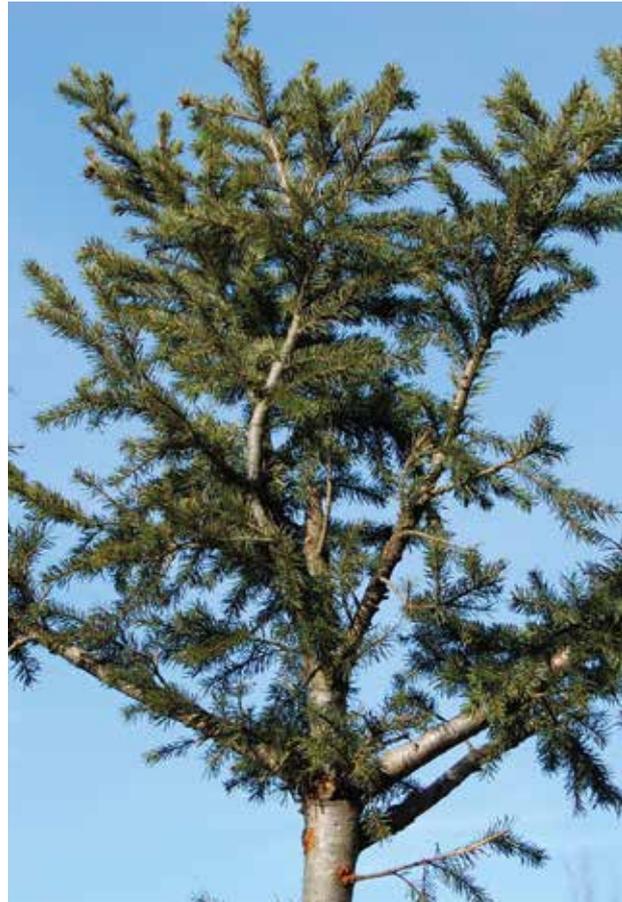
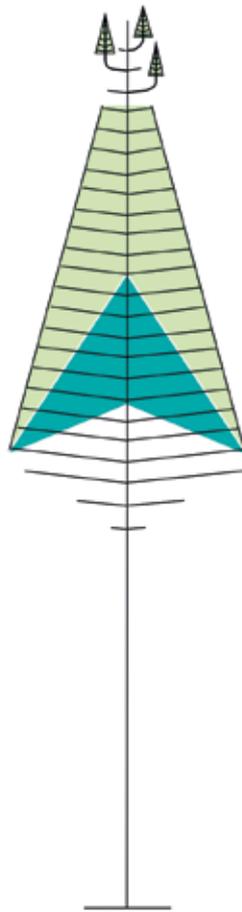


Schéma et photos : Ch. Drénou, CNPF-IDF

Le processus de dédifférenciation d'un axe correspond à l'abandon progressif de ses propres caractères pour acquérir ceux de l'axe porteur. Ainsi, si la partie terminale d'une branche se casse ou dépérit pour diverses raisons, les rameaux situés en retrait ont la capacité de réagir. Ils s'allongent, acquièrent un ordre de ramification supplémentaire et deviennent morphologiquement et physiologiquement identiques à l'axe dont ils sont issus. Seule différence visible avec la branche initiale, la dédifférenciation conduit généralement à la formation d'une fourche. Ce qui est vrai pour une branche l'est aussi pour la flèche d'un douglas, et il n'est pas rare d'observer des fourches au sommet des troncs (figure 3). Notons cependant que le passage du statut de branche à celui de tronc nécessite un changement de symétrie (passage de dorsiventrale à axiale), ce qui allonge le temps nécessaire à sa transformation. Une autre limite, beaucoup plus conséquente, est la valeur du diamètre des branches. Au-delà d'un certain seuil, le redressement n'est plus possible et le dernier étage de branches vivantes est condamné à conserver une forme en plateau.

Le douglas, au cours de la ramification, n'utilise pas tous les bourgeons formés à l'aisselle des aiguilles. Certains restent au niveau de

l'écorce et se contentent de suivre la croissance secondaire de l'axe porteur. Quand ils entrent en activité, ils donnent naissance à des structures nommées « gourmands » ou axes « épïcormiques ». Ceux-ci sont reconnaissables au fait qu'ils apparaissent en dehors des zones habituelles de ramification : sous le houppier feuillé par exemple, dans le houppier entre deux étages de ramifications, ou encore sur la face dorsale des branches.

Contrairement à la dédifférenciation, mécanisme progressif et lent, la production de gourmands est un moyen de réaction rapide et efficace. Si une flèche de douglas dépérit, un ou plusieurs gourmands peuvent directement apparaître avec les propriétés du tronc (direction de croissance verticale, symétrie axiale). Ce sont des gourmands qualifiés d'orthotropes (du grec « orthos » : droit et de « tropes » : direction ; (figure 4). Si le feuillage d'un houppier se dégarnit de l'intérieur par chute des rameaux, le meilleur moyen de revenir à la normale est la production de gourmands plagiotropes (du grec « plagios » : oblique) identiques aux axes perdus (figure 5).

Remarque : certains auteurs considèrent que les draperies de rameaux, caractérisant le douglas sain et décrites précédemment, sont formées de gourmands⁶⁾. Il est vrai que les

6) Genoyer, 1991.

Figure 4 - Développement de gourmands orthotropes après une mortalité en cime

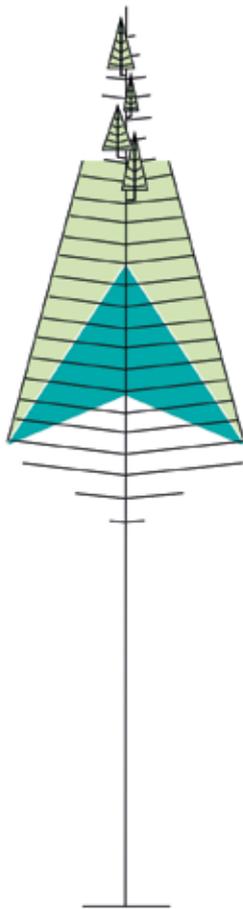


Schéma et photos : Ch. Drénou, CNPF-IDF

Figure 5 - Développement de gourmands plagiotropes après mortalité de rameaux

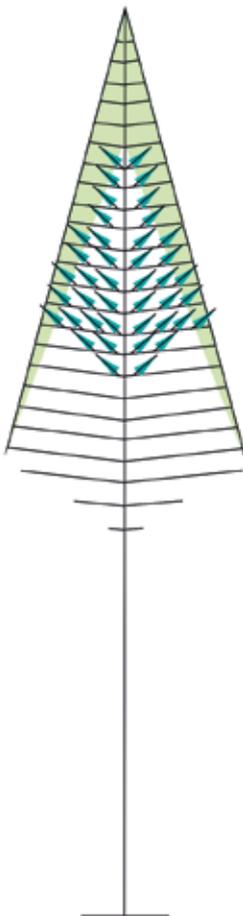


Schéma et photos : Ch. Drénou, CNPF-IDF

Figure 6 - Développement de gourmands agéotropes après mortalité de rameaux

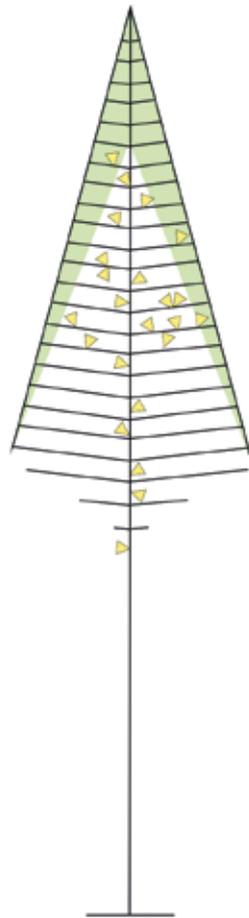


Schéma et photos : Ch. Drénou, CNPF-IDF

séries successives de rameaux sont issues de bourgeons restés latents pendant 4 à 6 années, mais leur développement, contrairement à celui de vrais gourmands, est prévisible et fait partie intégrante du développement normal de l'arbre.

Les gourmands précédents présentent d'emblée une croissance forte et orientée dans une direction précise. Ce n'est pas le cas des gourmands qualifiés d'agéotropes (du grec « a » : sans, « géo » : terre et « tropos » : direction). Ceux-ci, souvent nombreux et répartis de façon diffuse dans tout l'arbre, n'ont pas de direction de croissance précise. Leur croissance est extrêmement réduite, tant en longueur qu'en épaisseur, et ils sont insérés par groupes de 2 ou 3 formant de petites touffes caractéristiques (figure 6).

Suivi de 20 douglas entre 2003 et 2013, étude menée dans le Cher

Site d'étude

L'étude se situe dans un peuplement de Sologne dans le Cher, sur la commune de Ménétréol sur Sauldre. Le peuplement est

issu de l'ensemencement naturel d'un alignement de douglas de bord de route planté vers les années 1910-1920. La densité, bien qu'hétérogène, est estimée en 2003 à environ 200 tiges à l'hectare dans l'étage dominant, avec un mélange de pins maritime et un sous étage de bouleaux, chênes et pins sylvestre. En 2003, aucune sylviculture n'a été pratiquée depuis l'installation naturelle du peuplement. La hauteur moyenne des arbres est alors de 19 m, leur circonférence moyenne de 104 cm, et leur âge d'une trentaine d'années. Ils sont situés sur un plateau, dont le sol présente une texture sableuse jusqu'à 50 cm de profondeur, puis une très forte charge en cailloux rendant la prospection à la tarière impossible. Ces conditions ne sont donc pas favorables au douglas.

Les normales météorologiques ne permettent pas, *a priori*, de compenser cette situation, puisque la pluviométrie annuelle n'est que de 795 mm, dont 460 mm sur la période de végétation, pour une température moyenne annuelle de 11,1 °C⁷⁾. Le déficit hydrique estival, approché par le « P-ETP été » -Précipitations moins EvapoTranspiration Potentielle de juin à août inclus-, est de -177 mm⁸⁾. C'est une situation contraignante pour le douglas,

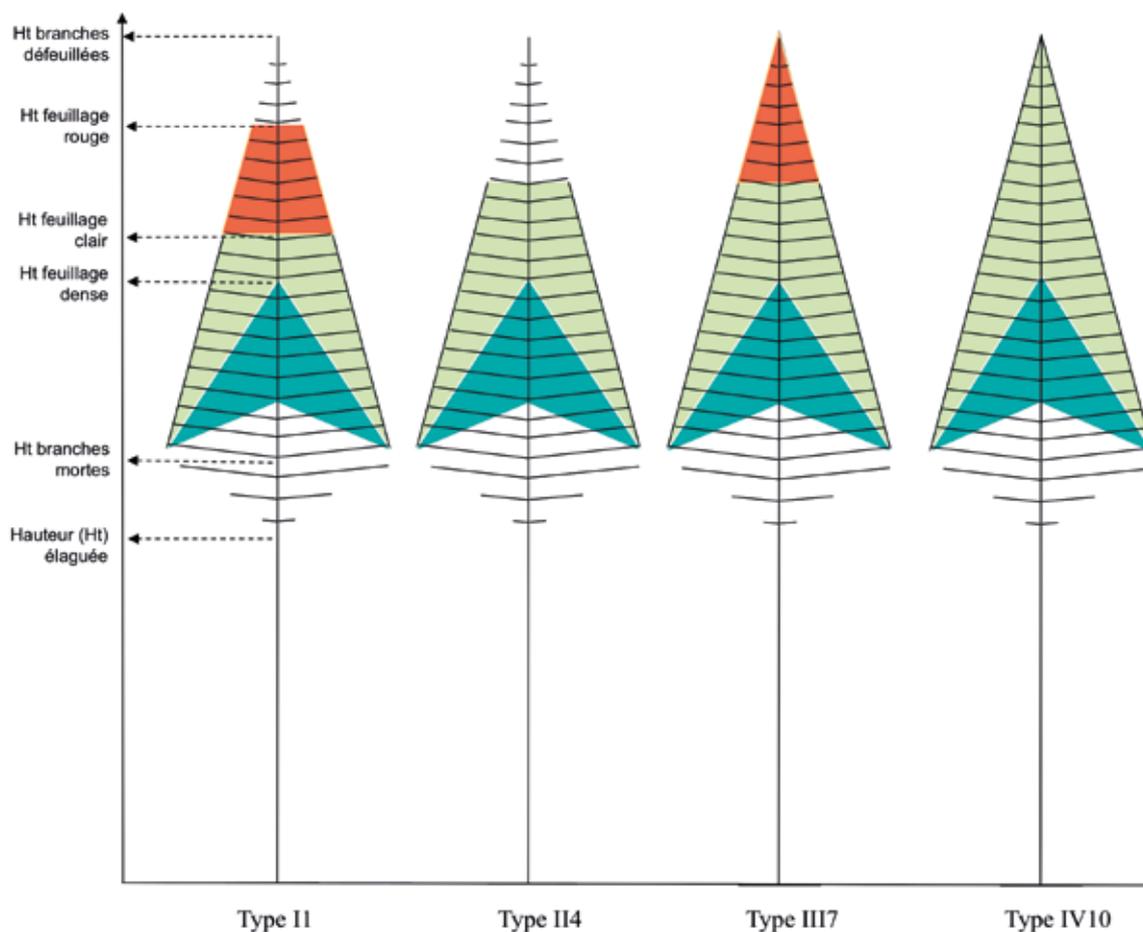
7) Données Météo-France Aurelhy 1981-2010.

8) ETP Turc.

9) Lemaire, 2013.

10) Feuille ou aiguille anormalement petite.

Figure 7 - Schémas de 4 types de dépérissement chez le douglas



Schémas : Ch. Drénou, CNPF-IDF

car la valeur critique du P-ETP été (Turc, en moyenne trentenaire) pour cette essence est estimée à -200 mm^9 . Par ailleurs, l'été 2003 a été marqué par un déficit de pluviométrie, mais surtout par des épisodes caniculaires. Les années 2005, 2009 et 2011 ont ensuite également été déficitaires en pluviométrie.

Protocole d'étude

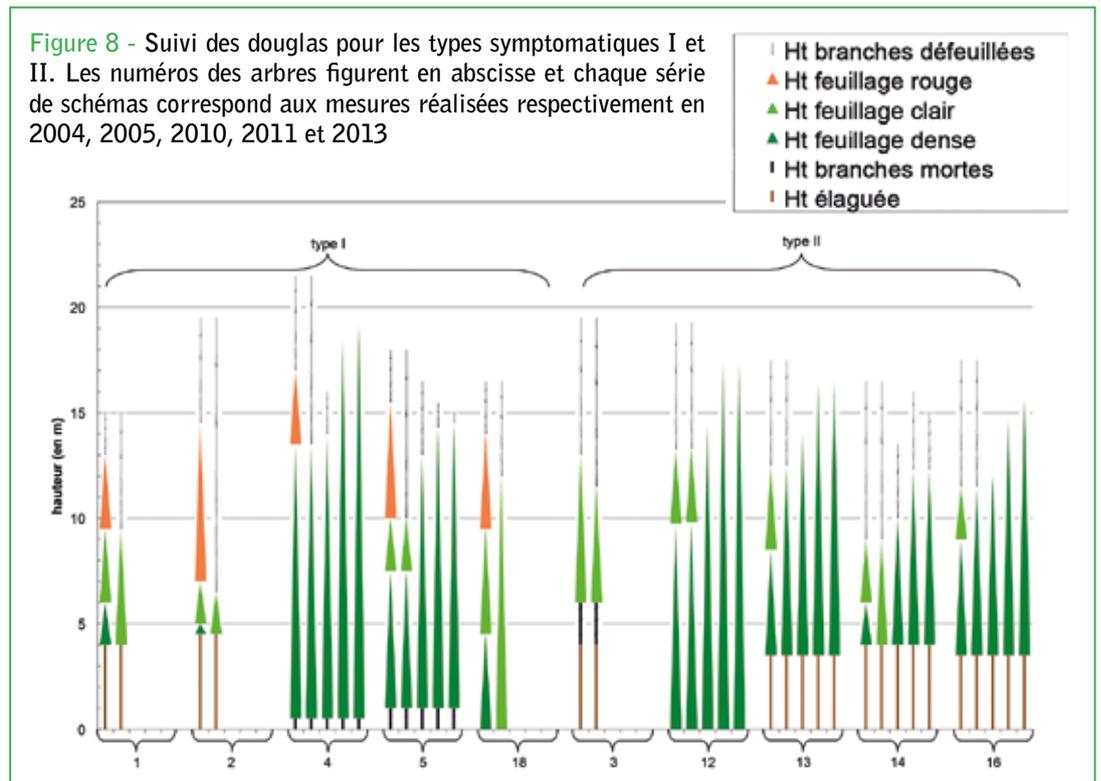
Les principaux symptômes, constatés en 2004 sur au moins les 2/3 du peuplement, sont une présence de branches totalement défeuillées en cime, une couleur rouge des aiguilles et/ou un feuillage anormalement clair. Ce dernier point est d'ailleurs davantage un syndrome car il résulte du regroupement, partiel ou total, de plusieurs anomalies : déficit foliaire, chute de rameaux (donc disparition des draperies), coloration anormale du feuillage, microphyllie¹⁰ et ramification appauvrie. Tous ces symptômes se retrouvent parfois sur un même individu, mais ils peuvent aussi apparaître isolément sur des sujets gardant par ailleurs une proportion plus ou moins importante de feuillage sain, c'est-à-dire dense et vert foncé. Nous avons choisi de définir 4 types de douglas selon les critères « branches défeuillées » (essentiellement en cime) et « feuillage rouge », puis

Tableau 1 - Types symptomatiques des dépérissements chez le douglas

	Branches défeuillées	Feuillage rouge	Feuillage clair	Feuillage dense
Type I1	x	x	x	x
Type I2	x	x	x	
Type I3	x	x		x
Type II4	x		x	x
Type II5	x		x	
Type II6	x			x
Type III7		x	x	x
Type III8		x	x	
Type III9		x		x
Type IV10			x	x
Type IV11			x	
Type IV12				x

de les subdiviser en tenant compte des critères « feuillage clair » et « feuillage dense » (figure 7 ; tableau 1). On remarquera que le type IV12 correspond à un arbre sain dans sa totalité.

20 douglas dominants, également répartis entre les 4 types symptomatiques, ont été choisis en 2004. Le protocole de suivi individuel des arbres a consisté à mesurer 6 hauteurs depuis le niveau du sol jusqu'à la cime :



Graphique : J. Rosa, CNPF-CRPF Île de France-Centre

la hauteur du tronc élagué artificiellement, la hauteur des branches mortes, la hauteur du feuillage dense, la hauteur du feuillage clair, la hauteur du feuillage rouge et la hauteur défeuillée. Les mesures ont été effectuées en 2004, 2005, 2010, 2011 et 2013 (figures 8 et 9). Tous les sujets ont été photographiés en 2004 puis à différents intervalles jusqu'en 2013.

Résultats

> **En 2004**, l'hétérogénéité des dépérissements est forte avec 10 types symptomatiques représentés.

> **L'année 2005** est marquée par la chute du feuillage rouge entraînant la convergence des types I et III vers le type II (absence de feuillage rouge, mais présence de branches défeuillées en cime).

> **Entre 2006 et 2009**, plus de la moitié des douglas au feuillage entièrement clair, avec ou sans flèche morte (types II5 et IV11), meurt (5 individus sur 9). Au cours de cette même période, les premiers gourmands apparaissent. Les plagiotropes sont issus de la face supérieure des branches au feuillage clair, mais ils peuvent aussi être portés par le tronc. Les orthotropes naissent uniquement le long du tronc. Les parties défeuillées en 2004 sont dépourvues de gourmands, mais celles ayant porté du feuillage rouge émettent des gourmands orthotropes. L'unique douglas n'ayant pas produit de gourmand ne présentait aucun symptôme de dépérissement en 2004 (individu n° 6).

> **En 2010**, il ne subsiste que 2 types symptomatiques (II6 et IV12). Le feuillage de tous les

douglas est redevenu dense, de nombreuses cimes sèches ne sont plus distinguables, même si elles sont encore présentes chez les individus du type II6. Plus aucun douglas ne meurt.

> **2011** se caractérise par la reprise d'une bonne croissance. L'accroissement en circonférence est de 0,86 cm/an de 2003 à 2005, contre 2,28 cm/an entre 2006 et 2011, et l'accroissement en hauteur est de 0 cm entre 2003 et 2005, contre 0,56 cm/an entre 2006 et 2011. Cependant, seulement 4 individus sur les 14 restants ont retrouvé une hauteur égale ou supérieure à celle de 2004 (individus n° 6, 7, 10 et 17 ; voir tableau 2).

> **En 2013**, les feuillages continuent de se densifier, et pour la plupart, seule la faible hauteur totale témoigne à première vue des dépérissements subis. Les accroissements entre 2011 et 2013 sont par contre très faibles (0,47 cm/an sur la circonférence, 0,20 cm/an sur la hauteur).

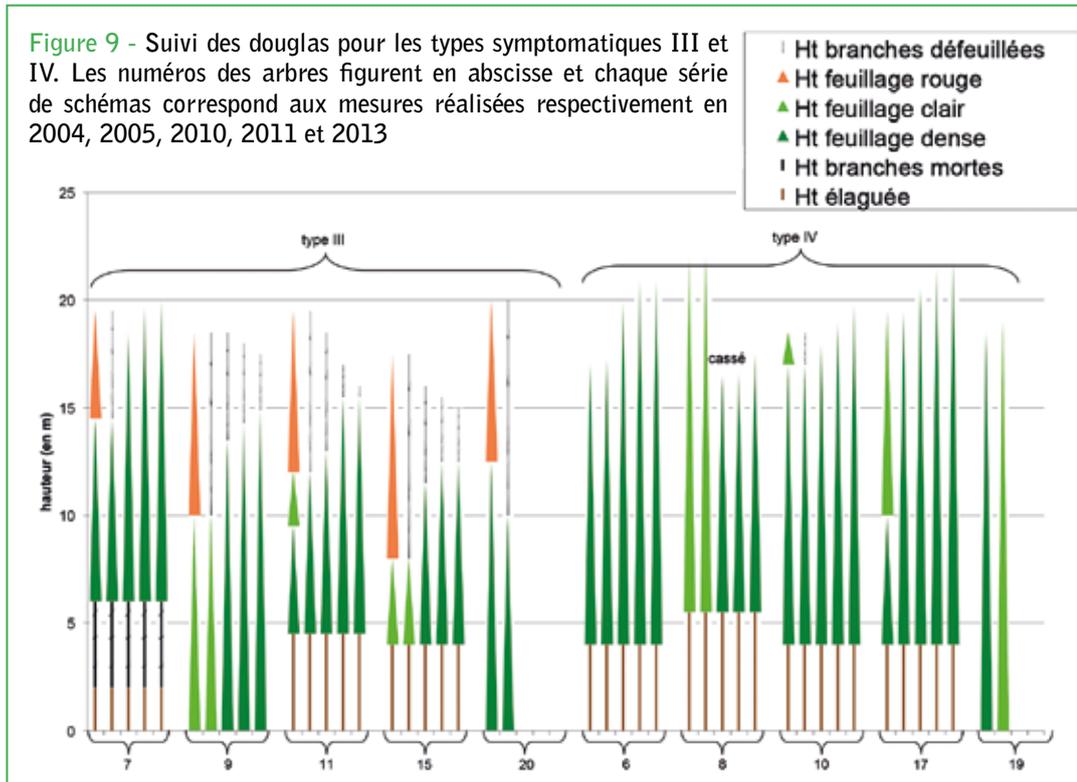
SYNTHÈSE

> Deux années après une forte sécheresse, si la quasi-totalité du feuillage reste ou devient anormalement clair (absence de draperie, déficit foliaire, ramification appauvrie...), l'évolution de l'arbre est incertaine. Il a autant de « chances » de survivre que de mourir. Des études récentes ont cependant montré que tant qu'un douglas ne dépasse pas 60 % de déficit foliaire, sa croissance radiale reste identique à celle d'un sujet sans déficit¹¹.

> Le douglas possède la capacité de produire des gourmands. Les plagiotropes permettent

11) Sergent, 2011.

Figure 9 - Suivi des douglas pour les types symptomatiques III et IV. Les numéros des arbres figurent en abscisse et chaque série de schémas correspond aux mesures réalisées respectivement en 2004, 2005, 2010, 2011 et 2013



Graphique : J. Rosa, CNPF-CRPF Île de France-Centre

Tableau 2 - Suivi des types symptomatiques de 20 douglas entre 2004 et 2013. Les chiffres correspondent aux numéros attribués aux arbres. En rouge, les numéros des arbres morts entre 2006 et 2009.

Types	2004	2005	2010	2011	2013
I1	1-2-5-18				
I2					
I3	4				
II4	12-13-14-16	5-12			
II5	3	1-2-18-3-14-9-15			
II6		4-13-16-7-11-10-20	4-5-11-14-9-15	5-9-11-14-15	5-9-11-14-15
III7	11				
III8	9-15				
III9	7-20				
IV10	10-17				
IV11	8	8-19			
IV12	6-19	6-17	12-13-16-7-6-8-10-17	4-12-13-16-7-6-8-10-17	4-12-13-16-7-6-8-10-17
Nombre de types	10	5	2	2	2
Evènements marquants de l'année	- Dégradation des houppiers - Hétérogénéité des symptômes	- Chute du feuillage rouge - Mort de plus de 50 % des arbres au feuillage clair (II5 et IV11) après 2005	- Présence de gourmands orthotropes et plagiotropes	- Reprise d'une croissance normale	- Feuillage redevenu dense

le retour à un feuillage dense. Les orthotropes prennent le relais des flèches mortes, cassées ou présentant un feuillage rouge.

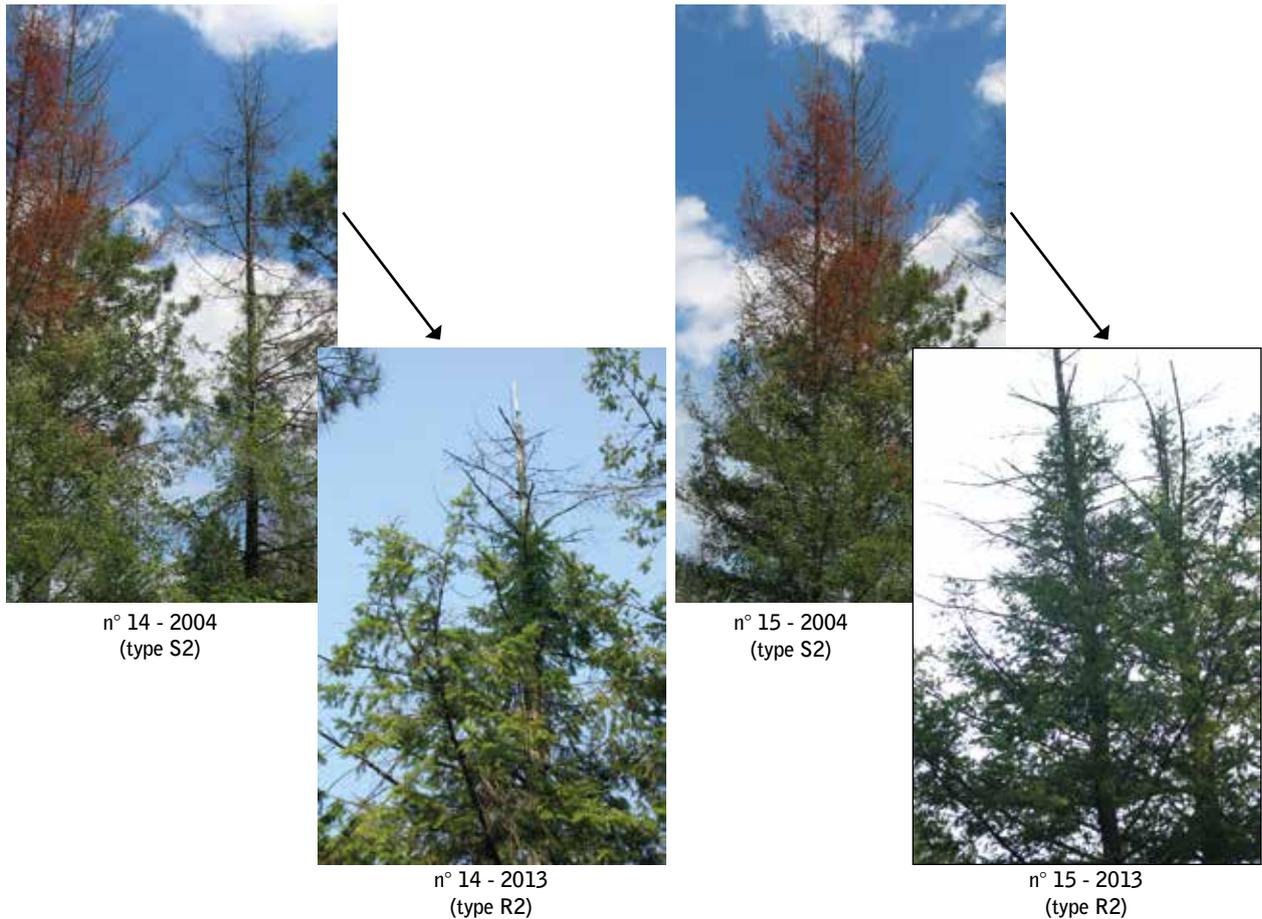
> L'apparition de gourmands agéotropes, même nombreux, est insuffisante pour permettre à un douglas dépérissant de revenir à un état normal.

> Au niveau du feuillage d'une branche, le passage du vert au rouge est fatal. En revanche, **le tronc portant des branches au feuillage rouge n'est pas nécessairement mort**. Il

garde pendant 2 à 3 ans la capacité d'émettre des gourmands orthotropes.

> En forêt, pour juger les symptômes d'un dépérissement, seule la partie des houppiers exposée à la lumière doit être prise en compte. Cette zone, appelée « houppier hors concurrence », exclut les branches inférieures ou latérales soumises à des phénomènes de concurrence et diminue donc avec l'augmentation de la densité d'un peuplement. Une fois les symptômes appréciés, il est important de ne plus

Figure 10 - Comparaison entre 2004 et 2013 des individus n° 14 et 15



Photos : J. Rosa, CNPF-CRPF Île de France - Centre

12) Drénou *et al.*, 2011 et 2012.

13) Drénou *et al.*, 2013.

se limiter au houppier hors concurrence. Ne pas tenir compte de l'ensemble des structures vivantes, parfois vigoureuses, parfois chétives, ne donnerait qu'une vision partielle des capacités de récupération d'un douglas.

> Les gourmands peuvent se développer rapidement après un traumatisme localisé, tel le bris d'une branche ou de la flèche, mais **un délai d'apparition de 3 à 4 ans semble être la norme après un fort dépérissement**. Il convient donc de se méfier de l'aspect dépérissant des douglas : un arbre peut conserver

une cime sèche pendant plus de 5 ans et être cependant dans une dynamique de résilience.

Application : la méthode de diagnostic ARCHI

« ARCHI » est un diminutif d'« architecture », car la méthode s'appuie sur une lecture de l'architecture des arbres. Développée pour la première fois sur le chêne pédonculé¹²⁾, elle a ensuite été appliquée au sapin pectiné¹³⁾. Son principe repose sur deux séries d'observations. La première concerne les symptômes de dégradation du houppier, hors concurrence, et la deuxième porte sur les potentiels de restauration au niveau de l'arbre entier. Afin de faciliter les démarches de diagnostic sur le terrain, une clé de détermination des types architecturaux a été mise en place. Elle reprend l'ensemble des observations nécessaires sous forme de questions à réponse binaire oui/non, et conduit l'utilisateur vers six sorties possibles (tableau 3 et figure 11).

La clé ARCHI du douglas a nécessité plusieurs choix techniques.

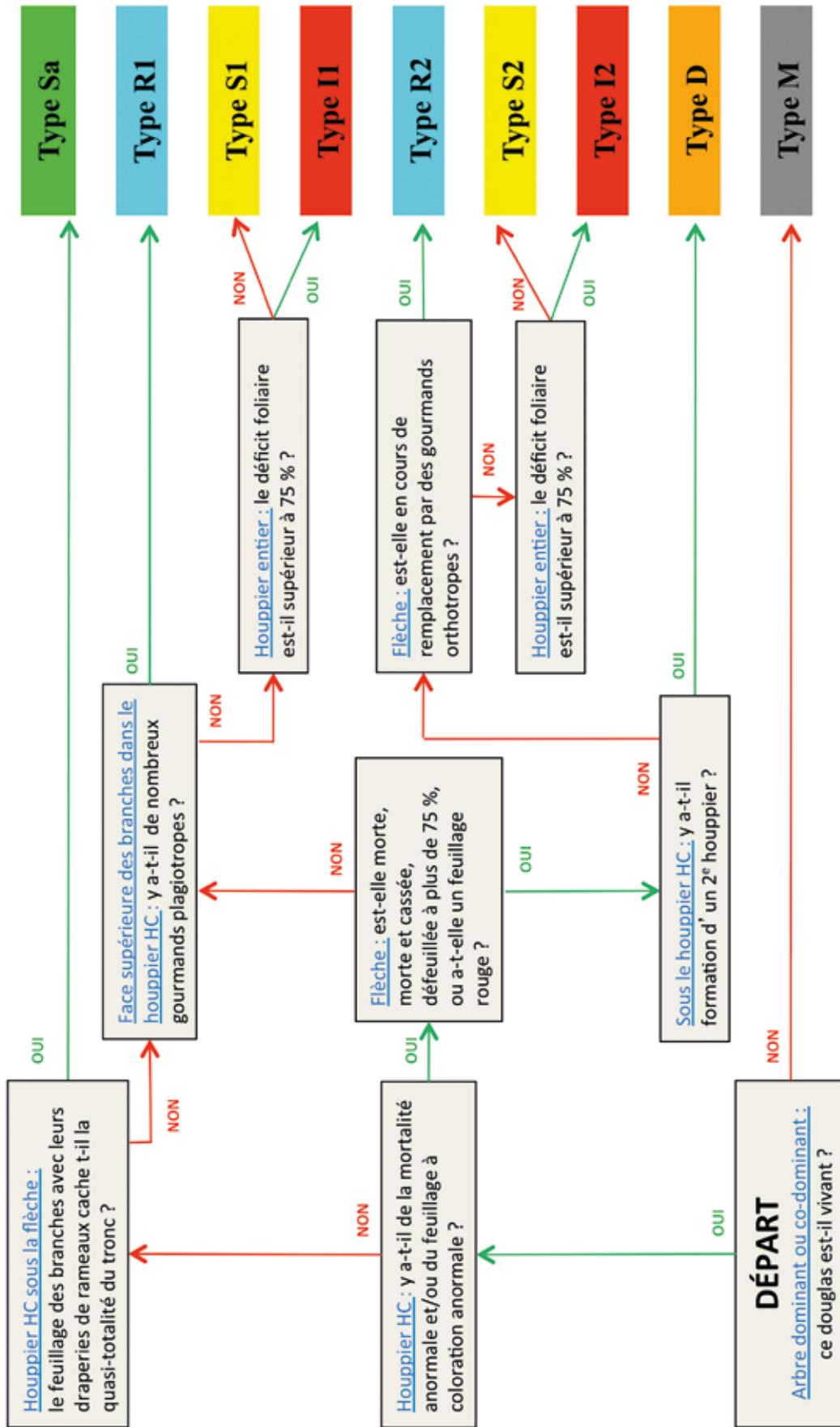
Pour apprécier la densité du feuillage, le critère retenu est la visibilité du tronc. La question

Tableau 3 - Les différents états d'un arbre selon la méthode ARCHI

Diagnostic	Définition
Arbre sain	Arbre dont l'architecture est conforme à son stade de développement
Arbre stressé	Arbre dont l'architecture s'écarte de la norme et dont l'avenir est incertain
Arbre résilient	Arbre présentant une dynamique de retour à la normale
Arbre en descente de cime	Arbre présentant une dynamique de construction d'un nouvel houppier sous le houppier hors concurrence
Arbre en situation de dépérissement irréversible	Arbre bloqué dans une situation de non retour à la normale
Arbre mort	Arbre dont le cambium est mort à 1,3 m au dessus du collet

Figure 11 - Clé de détermination des types ARCHI pour le douglas

Clé de détermination des types ARCHI pour le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*)



Houppier HC ou houppier Hors Concurrence : partie du houppier excluant les zones inférieures ou latérales soumises à des phénomènes de concurrence.
Flèche : partie sommitale du tronc comprenant les six derniers étages de branches.
Nombres gourmands plagiotropes : gourmands plagiotropes présents sur plus de 50 % des A2 et les recouvrant sur plus du quart de leur longueur.
2° houppier : structure constituée de branches et de gourmands vigoureux, ces derniers étant hiérarchisés entre eux (soit dominants, soit dominés).
Type Sa : sain ; **Type R1 et R2** : résilient ; **Type S1 et S2** : stressé ; **Type I1 et I2** : dépérissement irréversible ; **Type D** : descende de cime ; **Type M** : mort
 Remarque : la codification chiffrée (1 ou 2) des types ARCHI (S1 et S2 par exemple) a pour seul but de distinguer les différents itinéraires de la clé.



Tableau 4 - Évolution des types ARCHI entre 2004 et 2013 pour les 20 individus suivis dans le Cher.

(Sa : type Sain ; R1 et R2 : types Résilients ; S1 et S2 : types Stressés ; I1 et I2 : types Dépérissements Irréversibles ; M : Mort).

La codification chiffrée (1 ou 2) des types ARCHI (S1 et S2 par exemple) a pour seul but de distinguer les différents itinéraires de la clé.

n° arbre	2004	2005	2010	2011	2013
1	S2	I2	M	M	M
2	I2	I2	M	M	M
3	I2	I2	M	M	M
4	S2	S2	R2	Sa	Sa
5	S2	S2	R2	R2	R2
6	Sa	Sa	Sa	Sa	Sa
7	S2	S2	R2	Sa	Sa
8	S1	S1	R1	R1	Sa
9	S2	S2	R2	R2	R2
10	S1	S1	R1	Sa	Sa
11	S2	S2	R2	R2	R2
12	S2	S2	R2	Sa	Sa
13	S2	S2	R2	Sa	Sa
14	S2	S2	R2	R2	R2
15	S2	S2	R2	R2	R2
16	S2	S2	R2	Sa	Sa
17	S1	R1	Sa	Sa	Sa
18	S2	I2	M	M	M
19	Sa	I1	M	M	M
20	S2	S2	M	M	M

posée est : le feuillage des branches cache-t-il la quasi-totalité du tronc ? Un douglas au feuillage dense ne présentant ni mortalité anormale, ni coloration anormale est jugé sain. C'est le cas de l'individu n° 6 de notre étude, resté sain jusqu'en 2013 et aussi du n° 19, mais le feuillage de celui-ci est brutalement devenu clair en 2005, ce qui lui a été fatal.

En l'absence de gourmands plagiotropes ou/et orthotropes, le seuil fatal du déficit foliaire est fixé à 75 %. En 2005, les individus n° 1, 2, 3, 18 et 19 étaient dans cette situation de dépérissement irréversible. En dessous de ce seuil, il est difficile de réaliser un pronostic. C'est la raison pour laquelle la majorité des douglas de l'étude sont classés « stressés » en 2004.

Une séparation est faite entre les douglas montrant une flèche défeuillée ou à feuillage rouge et les autres. Dans le premier cas, les conditions de résilience passent nécessairement par la formation de gourmands orthotropes, ce qui est la situation de la majorité des individus de notre étude. Dans le deuxième cas, le développement de nombreux gourmands plagiotropes peut suffire à regarnir un feuillage anormalement clair, comme l'illustrent

les individus n° 8, 10 et 17. À noter que le n° 8 porte également des gourmands orthotropes, mais ceux-ci, apparus en réaction à une flèche accidentellement cassée, ne sont pas dus à la sécheresse de 2003.

Enfin, la clé ARCHI inclut une voie menant vers le type « descente de cime ». Cette option ne s'est pas exprimée au cours du suivi de nos 20 douglas, mais existe dans d'autres peuplements, en particulier en lisière ou après une forte éclaircie. Ce type se caractérise par la mortalité de la quasi-totalité du houppier d'origine et par la formation d'un nouvel houppier en dessous.

Conclusion

Un dépérissement est un phénomène complexe qui se caractérise par une détérioration générale et graduelle de l'arbre pouvant soit être suivie d'une phase de récupération, soit aboutir à la mort.

Confrontés à des dépérissements importants, les propriétaires et gestionnaires forestiers sont condamnés à réagir dans l'urgence afin de limiter les pertes économiques, mais aussi d'atténuer la vision traumatisante d'une forêt dévastée.

Jusqu'alors, seule l'observation des symptômes était mise en œuvre pour décider de l'avenir des sujets touchés, sans que les mar-teleurs ne sachent précisément comment les hiérarchiser pour effectuer leurs choix. Dans ces conditions, les arbres les plus « stressés » (à branches mortes, cimes sèches ou feuillage clair) étaient les premiers exploités, sans réelle évaluation de leur capacité de réaction. À l'inverse, les arbres n'exprimant aucun symptôme immédiat étaient maintenus sans savoir précisément si un stress hydrique pouvait avoir des répercussions à retardement.

Les suivis d'arbres maintenus sur pied, quelle que soit la gravité des symptômes, permettent aujourd'hui de mieux comprendre les processus de récupération des arbres.

En ce qui concerne le douglas, les risques d'attaques de parasites et de dépréciation du bois sur les arbres dépérissants étant limités, on peut utilement conseiller aux sylviculteurs d'attendre 3 à 4 ans après une période de sécheresse avant de procéder à l'exploitation des arbres dépérissants. Passé ce délai, il devient possible d'évaluer les niveaux de réaction des arbres, et pour cela, la méthode ARCHI est un outil pratique de martelage. ■

Résumé

Le douglas vert a connu plusieurs périodes de dépérissement en France. Les causes des dépérissements ont été essentiellement étudiées, le plus souvent liées aux sécheresses et à la sensibilité des différentes provenances (voir Forêt-entreprise n° 208). Les auteurs de cet article reviennent à la source de la problématique : la biologie de l'arbre. Ils inventorient la diversité des symptômes exprimés par le douglas après une sécheresse et les possibilités de réaction de cette essence. Pour cela, une analyse architecturale d'une cinquantaine de douglas observés dans le Tarn et l'Aveyron est entreprise en 2011, complétée par le suivi de 20 douglas entre 2003 et 2013 dans le Cher. S'appuyant sur les résultats obtenus, une clé de diagnostic architectural des douglas dépérissants est proposée (méthode ARCHI).

Mots-clés : Douglas, dépérissement, méthode ARCHI, diagnostic, résilience, gourmands.

Bibliographie

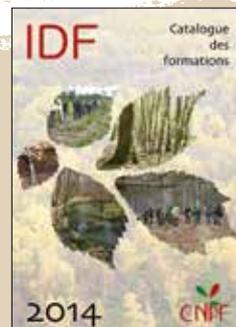
- Cailleret M., 2011.** *Causes fonctionnelles du dépérissement et de la mortalité du sapin pectiné en Provence.* Thèse de Doctorat, Université Paul-Cézanne, Aix-Marseille III, 160 p.
- Drenou C., Bouvier M., Lemaire J., 2011.** *La méthode de diagnostic ARCHI, application aux chênes pédonculés dépérissants.* Forêt-entreprise 200, p. 4-15.
- Drenou C., Bouvier M., Lemaire J., 2012.** *Rôles des gourmands dans la résilience des chênes pédonculés dépérissants.* Forêt Wallonne, 116, p. 42-55.
- Drenou C., Giraud F., Gravier H., Sabatier S., Caraglio Y., 2013.** *Le diagnostic architectural : un outil d'évaluation des sapinières dépérissantes.* Forêt Méditerranéenne. T. XXXIV, n° 2, p. 87-98.
- Genoyer P. 1991.** *Quelques éléments du développement architectural du douglas, Pseudotsuga menziesii (Mirb.) Franco.* Rapport présenté au Laboratoire de modélisation du Centre de Coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Laboratoire de Botanique, Université de Montpellier II, Montpellier.
- Hallé F., Oldeman R.A.A., Tomlinson P.B., 1978.** *Tropical trees and forest. An architectural analysis.* Berlin Heidelberg New York, Springer Verlag éd., 441 p.
- Ishii H.-T., Ford E.-D., Kennedy M.-C., 2007.** *Physiological and ecological implications of adaptive reiteration as a mechanism for crown maintenance and longevity.* Tree Physiology, 27, 455-462.
- Lemaire, J., 2013.** *Comment intégrer le risque de sécheresse dans la gestion du douglas.* Forêt-entreprise 208, p. 37-42.
- Sergent A.S., 2011.** *Diversité de la réponse au déficit hydrique et vulnérabilité au dépérissement du Douglas.* Thèse, Université d'Orléans. 200 p.

Remerciements

Cette étude a bénéficié des financements du projet RMT Aforce (Réseau mixte technologique – Adaptation des forêts au changement climatique). Nous remercions Magali Maviel, Philippe Guillemot, Pascal Mathieu et Stéphane Serieye (CNPFF-CRPF Midi-Pyrénées) pour avoir suivi ce projet depuis l'origine, fait part de leur expertise technique et pris le temps de relire l'article. Merci également à Marc Laporte, à l'origine de l'essai solognot, et à David Houmeau (CNPFF-CRPF Île de France-Centre) pour leur participation au suivi des arbres, sans oublier les propriétaires forestiers ayant permis ces observations.

FORMATIONS D'ÉTÉ 2014

- Vous pouvez retrouver tous les stages avec **les informations mises à jour** sur notre site Internet : www.foretriveefrancaise.com en rubrique Services et formation
- Vous pouvez également nous contacter directement pour obtenir une fiche détaillée, le catalogue complet, ou toute autre information concernant la formation.
- IDF Formation organise également de nombreux stages sur mesure, adaptés à vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter !



STAGE ONF

- > **Initiation à la reconnaissance des principales espèces herbacées forestières**
02-05 juin (3,5 jours) à Velaine en Haye (54), animé par E. Moitry, ONF

NOUVEAU

- > **Les zones humides en forêt**
03-05 juin (2 jours) à Amiens (80), animé par N. Havet, CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie

NOUVEAU

- > **Quelles méthodes pour maîtriser la végétation concurrente**
16-20 juin (4 jours) à Colmar (68), animé par L. Wehrle, Inra et C. Vidal, IDF

NOUVEAU

- > **Flore des milieux humides**
24-26 juin (3 jours) à Châlons-en-Champagne (51) animé par S. Gaudin CRPF Champagne-Ardenne et N. Havet, CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie

- > **Améliorer la protection des captages en forêt**
17-18 septembre (2 jours) à Thonon-les-Bains (74), animé par J. Fiquet, IDF

NOUVEAU

- > **Vulnérabilité à la sécheresse : analyse, diagnostic et recommandations**
23 septembre (1 jour) à Ménéstreau-en-Vilette (45), animé par F. Charnet, IDF

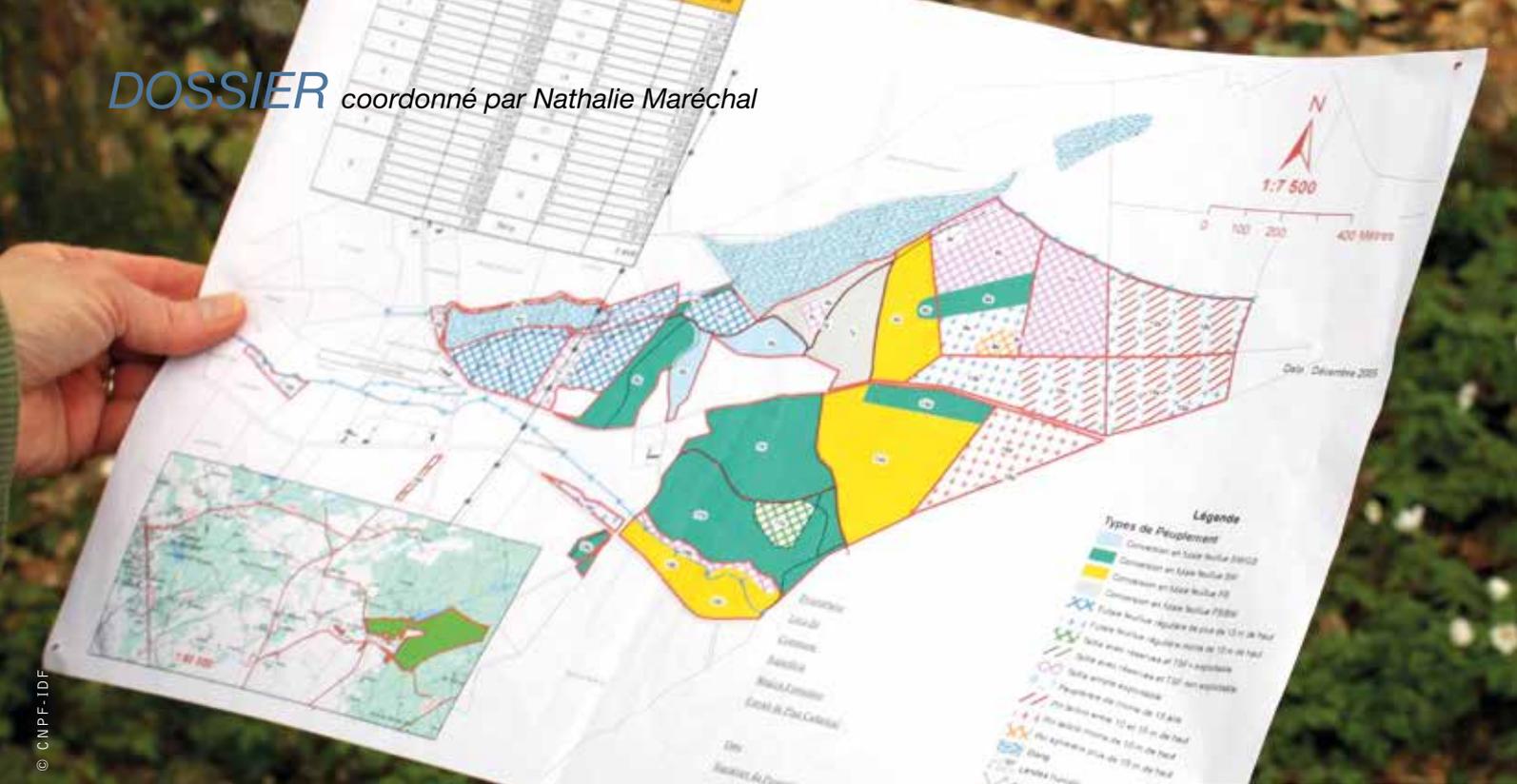
- > **Expérimentation en forêt : de la conception à l'installation**
30 septembre - 02 octobre (2,5 jours), La Ville-aux-Clercs (41), animé par M. Chartier, É. Paillassa, IDF, et J. Rosa, CRPF Île de France-Centre

Informations sur : www.foretriveefrancaise.com / rubrique services et formation

Renseignements : Florent Gallois

inscriptions : Alexandra Tronchet

Tél. : 02 38 71 91 14 - courriel : idf-formation@cnpff.fr



Le Plan simple de gestion, un outil d'anticipation

par Thomas Formery, directeur général du CNPF

« La forêt est un milieu vivant et naturel, les arbres n'y poussent pas forcément bien tout seuls. »¹⁾ Rien n'est plus désolant qu'une forêt sans intervention ou victime de coupes abusives... Les peuplements actuels sont issus des gestions antérieures. Les éclaircies et travaux entrepris aujourd'hui impacteront la production future de bois. Au-delà du caractère obligatoire, le législateur en 1963 a doté le propriétaire d'un outil d'anticipation et de décision, un outil conçu comme simple et concret : le plan simple de gestion et plus récemment les autres documents de gestion durable : Règlement type de gestion ou Code de bonnes pratiques sylvicoles.

Gérer un massif forestier ne s'improvise pas.

Comme toutes compétences, on devient sylviculteur en **s'informant** et en **se formant** en mettant en pratique ses connaissances. Tout gestionnaire se pose des questions normales de « Que faire dans mes parcelles ? » **Définir ses objectifs de gestion**, programmer, prévoir, anticiper parcelle par parcelle les coupes et travaux demande **réflexion et prise de décisions**.

Le conseiller technique de CRPF apporte sa compétence et son expérience de terrain. **Les conseils techniques et assistance extérieure** sont aujourd'hui bien nécessaires dans le contexte économique évolutif et de changement climatique.

Afin de guider le décideur dans ses choix, les Schémas régionaux de gestion sylvicole SRGS, ainsi qu'une somme importante de fiches techniques, rédigées par les CRPF, définissent les orientations de gestion. Des réunions de vulgarisation, des stages Fogefor, des ouvrages et vidéos ; ces nombreux outils de connaissance sont à disposition des propriétaires suivant leur disponibilité. Pour structurer sa réflexion étape par étape, le décideur dispose du récent dossier de Forêt-entreprise n° 214 : **Du diagnostic à l'action, démarche d'aide à la décision du sylviculteur**. Anticiper les potentiels d'un peuplement, accompagner sa croissance est gratifiant pour les forestiers. Comme le souligne Michel Hubert²⁾, il est préférable de concentrer ses efforts de sylviculture sur les parcelles qui en valent la peine ! En forêt, il s'agit d'intervenir au bon moment et à bon escient. Cela est d'autant plus vrai

Sommaire

- 20 La force du Plan simple de gestion
- 24 Efficacité des Plans simples de gestion en Poitou-Charentes
- 29 Des PSG suivis à la trace... en Pays de la Loire
- 32 Plans simple de gestion concertés en Rhône-Alpes
- 35 Pourquoi ai-je rédigé mon PSG moi-même ?
- 37 « Je rédige le PSG de ma forêt, facile !! » Enfin presque...
- 40 Pour rédiger soi-même son PSG : formez-vous !
- 43 Merlin, le logiciel commun du CNPF
- 44 Le Géoportail et le Plan simple de gestion
- 47 Le Portail cartographique du CNPF un outil des techniciens de CRPF

60 000 documents de gestion durable sont en cours de validité, soit un tiers de la forêt privée gérée.

Une progression attendue de 1 million d'ha supplémentaires des forêts concernées par un PSG d'ici 10 ans.

En savoir⁺

> Retrouver le modèle de document de gestion durable – PSG, RTG, CBPS – de votre région sur le site de votre CRPF via : www.cnpf.fr

> Également accessible les schémas régionaux de gestion sylvicole téléchargeables ou disponibles sur demande auprès de votre CRPF.

aujourd'hui que les coûts en forêt privée sont de plus en plus prégnants.

3/4 des coupes prévues réalisées

Ce dossier de Forêt-entreprise vous présente quelques études régionales récentes en Pays de la Loire, Limousin, Poitou-Charentes avec un taux de réalisation des coupes et travaux d'environ 3/4.

La réalisation d'un document de gestion durable entre plusieurs propriétaires entraîne une mise en œuvre facilitée de la gestion, comme le montrent les **PSG concertés en Rhône-Alpes**.

Mettre en œuvre les coupes et travaux définis dans le PSG implique évidemment de faire confiance en l'intermédiaire choisi et d'accepter un déséquilibre momentané en forêt (aléas des prix de vente, passage d'engins dans les parcelles, ...).

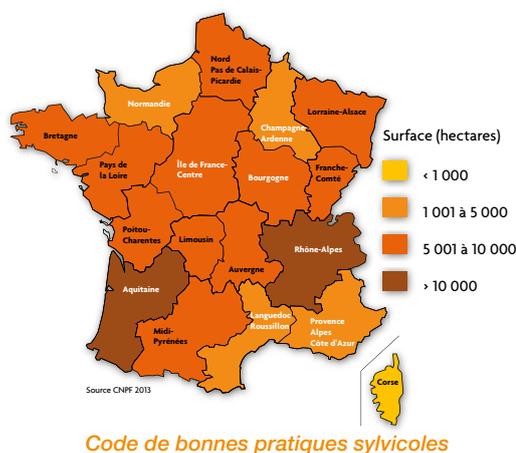
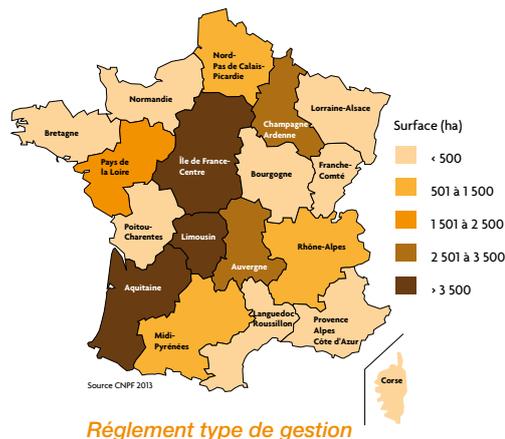
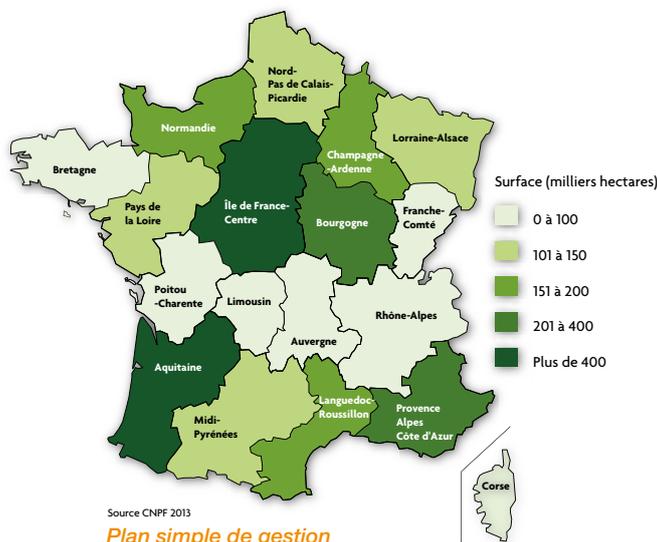
Ces études régionales précisent certains freins à la mise en œuvre : méconnaissance du marché, absence de desserte, manque de disponibilité du propriétaire, remise en cause des choix antérieurs du PSG.

Un service supplémentaire créé par le CNPF : une visite intermédiaire fait à nouveau prendre conscience des enjeux et relance les prévisions de gestion forestière.

L'importance de la souplesse du délai de réalisation (+ ou - 5 ans) est plébiscitée par les forestiers et se justifie économiquement.

Des nouveaux moyens notamment informatiques peuvent faciliter la tâche, comme le développement récent d'un **portail Carto au sein du CNPF** ou le Géoportail.

Les échanges entre propriétaires-gestionnaires, lors de **stages Fofefor** ou de **groupes**



de « sylviculture appliquée » sont des moyens profitables de confirmation à développer.

Tout comme être agriculteur ne s'improvise pas, être forestier non plus !

Se former pour rédiger son PSG et gérer ses bois est essentiel pour devenir un acteur décideur.

S'atteler à la réflexion et à la rédaction permet au propriétaire forestier de s'approprier les itinéraires sylvicoles choisis et ainsi de s'engager, avec ses ayants droit, dans leur mise en œuvre. ■

1) Vos bois, mode d'emploi, 2011 Michel Hubert.

2) Ingénieur général du GREF, auteur de « Vos bois, mode d'emploi »

La force du Plan simple de gestion

Par François Didot, CNPF-CRPF Limousin

Le Plan simple de gestion est-il une contrainte administrative ou bien un outil de mise en valeur d'une forêt ? Quelle différence de comportement enclenche-t-il chez les détenteurs de PSG et ceux n'ayant pas de PSG ? L'analyse de l'enquête nationale de Résofop¹⁾ en 2011.

1) Résofop, c'est le RESeau d'Observation économique de la Forêt Privée, mis en place par la fédération Forestiers privés de France et le CNPF. Ce réseau national s'appuie sur un échantillonnage représentatif des propriétaires forestiers français.

2) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Le Plan simple de gestion (PSG) a été voulu par ses fondateurs comme un outil au service des forestiers privés et utile pour mettre en œuvre la politique forestière de la France. Ce point a été rappelé lors de la réunion organisée par le CNPF pour les 50 ans des CRPF. Prévu au départ pour les propriétés boisées de plus de 25 hectares d'un seul tenant, le PSG est maintenant obligatoire pour celles de plus de 25 hectares sur une commune et les communes limitrophes, ou dans le cas de l'obtention d'un allègement fiscal pour les propriétés de plus dix hectares. Qu'en est-il cinquante ans plus tard ? Au delà des statistiques sur les surfaces agréées, correspond-il toujours à l'objectif de départ ou est-ce une simple mécanique administrative ?

Méthode de travail

Une enquête qualitative Résofop, conçue par Forestiers privés de France et le Centre national de la propriété forestière a été réalisée en 2011 par le CREDOC²⁾. 3081 forestiers privés de toute la France ont été contactés par téléphone avec des questions sur leur comportement vis à vis de leur forêt.

Elle permet de répondre à cette question. L'attitude des propriétaires de plus de 25 hectares ayant un PSG est comparée à celle de ceux qui n'en disposent pas. Les quelques résultats analysés se rapportent au pourcentage de réponses dans le cadre de cette enquête ; ils ne peuvent être convertis en surface.

Les questions amenant des réponses simples, portaient sur :

- > la réalisation de coupes ces 5 dernières années,
 - > l'anticipation de coupes de bois,
 - > la propension à réinvestir dans la forêt,
 - > le mode de gestion des bois,
 - > les motifs d'intéressement à ses bois,
 - > les modes d'information des propriétaires,
 - > une description sommaire des propriétaires.
- 1 368 ont déclaré posséder 25 hectares de bois et plus, ce qui représente 44 % du total des réponses.

Dans le cas de ces 1 368 propriétaires de plus de 25 ha, 790 disent avoir un plan simple de gestion, les autres – soit 578 personnes – ne disant pas avoir de PSG.

Tableau 1 - Dans les bois que vous possédez dans le département d'enquête, avez-vous coupé ou fait couper du bois au cours des 5 dernières années ? Pour les propriétés de plus de 25 ha.

	Nombre de réponses avec PSG	% de réponses avec PSG	Nombre de réponses sans PSG	% de réponses sans PSG
A réalisé ou a fait réaliser des coupes	666	84,30	380	65,14
A coupé du bois de chauffage				
Pas de réponse	124	15,70	198	34,26
Oui	519	65,70	337	58,30
Non	147	18,61	43	7,44
A coupé du petit bois autre que le chauffage (dont bois d'éclaircie)				
Pas de réponse	124	15,70	198	34,26
Oui	414	52,41	146	25,26
Non	252	31,90	234	40,48
A coupé du Gros bois (bois d'œuvre)				
Pas de réponse	124	15,70	198	34,26
Oui	476	60,25	157	27,16
Non	190	24,05	223	38,58

données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin



1 © Rosalie de La Pomélie



2 © François Didot

Ce résultat relativement équilibré avec des effectifs importants nous donne la possibilité de réaliser de véritables comparaisons entre ces deux groupes de propriétaires.

Les propriétaires ayant un PSG sont plus actifs

Ils coupent plus de bois et notamment plus de bois d'œuvre, comme le montre le tableau 2 :

Environ un propriétaire sur sept parmi ceux ayant un PSG n'a pas vendu de bois ces cinq dernières années.

Si nous considérons, toujours parmi ceux ayant un PSG, ceux qui en ont vendu, le bois de chauffage concerne plus de propriétés que le bois d'œuvre (78 % des cas contre 71 % des cas) ou que les petits bois (62 % des cas). Dans le cas des propriétés sans PSG, un propriétaire sur trois n'a pas vendu de bois ces cinq dernières années, et près de neuf propriétaires sur dix, parmi ceux qui en ont vendu, ont coupé ou fait couper du bois de chauffage contre 41 % pour la vente de bois d'œuvre et 38 % pour la vente de petits bois.

Ils ont davantage le souci de la gestion durable de leur forêt

Le renouvellement de la forêt est perçu comme important dans tous les cas, et il est considéré comme indispensable pour la grande majorité des réponses.

Environ les deux tiers des propriétaires enquêtés et qui ont un PSG réinvestissent dans leur forêt. Ceci est surprenant, car on aurait pu penser que la quasi totalité de ceux-ci réinvestissent pour maintenir le capital productif : en effet, le PSG a été conçu à l'origine pour maintenir le capital productif de la forêt. Dans l'autre cas, un quart des propriétaires n'a pas pris de décision, et les deux tiers de ceux qui ont tranché ne réinvestissent pas.

Ces résultats sont cependant à prendre avec prudence : que signifie le mot réinvestisse-

ment dans les cas de ventes de bois de feu qui peuvent être des produits connexes d'une coupe ou encore issus de nettoyage de peuplement, ou encore pour les premières éclaircies ou la vente de bois de trituration dont les revenus sont plutôt symboliques ? Que signifie ce terme pour les possesseurs d'une futaie jardinée ?

Une analyse complémentaire peut être faite à partir des propriétaires qui ont vendu du bois d'œuvre et donc qui ont en principe tiré des revenus significatifs des coupes. Les propriétaires ayant un PSG réinvestissent plus après une coupe de bois d'œuvre comme nous le montre le tableau 2.

Les données montrent une nette différence de comportement après la vente de bois d'œuvre. Les trois quart des propriétaires ayant un PSG réinvestissent après une coupe de bois, alors que seulement 50 % des propriétaires sans PSG le font.

Ils se font davantage aider par les organismes économiques

Nombres de propriétaires se font aider pour la gestion de leurs bois, que ce soit par défaut de connaissances, par manque de temps ou par incapacité matérielle à se rendre dans ses bois. D'où des questions sur cet aspect de leur comportement avec l'existence éventuelle d'une aide et la nature de la personne aidant le propriétaire.

1. Inventaire d'une parcelle lors d'un exercice de réalisation d'un plan simple de gestion (1^{er} juillet 2010).

2. Exercice de comptage des semis dans une régénération naturelle (mars 2014).

Tableau 2 - Après une coupe de bois, alors que vous avez vendu du bois d'œuvre pendant les 5 dernières années, est-ce que vous réinvestissez dans la forêt ? Pour les propriétés de plus de 25 ha.

	Nombre de réponses avec PSG	% de réponses avec PSG	Nombre de réponses sans PSG	% de réponses sans PSG
Oui	347	72,44	79	51,30
Non	132	27,56	75	42,44
Total	479	100,00	154	100,00

(données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

Tableau 3 - Par qui vous faites-vous aider ? Pour les propriétés de plus de 25 ha.

	Nombre de réponses avec PSG	% de réponses avec PSG	Nombre de réponses sans PSG	% de réponses sans PSG
Un parent ou une personne de la famille	32	4,05	10	1,73
Un garde forestier	20	2,53	4	0,69
Un bûcheron	21	2,66	6	1,04
Un expert forestier	189	23,92	19	3,29
Un technicien de coopérative	201	25,44	29	5,02
Un professionnel du bois	71	8,99	21	3,63
Office National des Forêts	17	2,15	3	0,52
Pas d'aide par une des catégories ci-dessus	314	39,74	498	86,16

(données RESOFOP 2011, analyse CRPF Limousin)

Dans le cas de propriété avec PSG, les personnes qui gèrent par elles-mêmes de fait représentent près de 40 % des réponses ; les experts et les groupements de producteurs se partagent équitablement le marché de celles qui se font aider. Les autres intervenants n'interviennent que peu. Il y a un lien très fort entre le fait de se faire aider totalement pour la gestion de ses bois et être assuré d'une garantie de qualité des travaux forestiers. Il correspond au cas où l'aide est apportée par un technicien de coopérative ou de groupement ; il n'y a pas ce lien dans le cas des autres intervenants extérieurs.

Dans l'autre cas, les personnes affichent nettement une volonté d'indépendance. Les représentants de la filière bois interviennent alors pour exécuter la décision du propriétaire, pas pour intervenir dans le processus de décision. Dans le cas de propriété n'ayant pas de PSG, il y a aussi un lien fort entre le fait de se faire aider totalement pour la gestion de ses bois et être assuré d'une garantie de qualité des travaux forestiers. Nous retrouvons l'exigence de qualité des coupes qui est importante pour les forestiers, notamment quand l'aide est apportée par les coopératives et des groupements, mais aussi par les professionnels du bois.

Ils sont davantage disposés à s'assurer

La question de l'assurance a été abordée dans cette enquête sous la forme : « Pour favoriser un meilleur avenir de votre forêt, seriez-vous prêt à assurer votre forêt contre les incendies et/ou les tempêtes ? » Elle a déjà été examinée dans le cadre d'une réflexion générale sur les risques subis et encourus par les forestiers privés. Les propriétaires possédant des forêts de plus de 25 hectares sont plus intéressés par l'assurance que la moyenne, ce de façon hautement significative. Elle peut être également vue sous l'aspect de la possession ou non

d'un PSG. Nous voyons ici que les propriétaires ayant un PSG sont davantage disposés à assurer leurs forêts que les autres.

Ceci semble confirmer aussi que les propriétaires ayant un PSG se sentent plus concernés par l'avenir de leur forêt que les autres

Le PSG, un outil de mise en valeur du patrimoine

Le PSG est lié à la mise en valeur du patrimoine (56 % des personnes ayant un PSG contre 32 % pour ceux qui n'ont pas de PSG), et prend en compte la diversité des attentes. L'activité économique en est améliorée car elle fait sens pour les propriétaires. Le forestier privé veut à la fois assurer lui-même le suivi des travaux dans la majorité des cas, qu'il y ait ou non un PSG, et se faire aider par les experts ou les coopératives.

Affectif et rationnel intimement liés

Quels sont les liens entre les différentes variables ? Une analyse rassemblant la totalité de celles-ci nous permet de compléter les points vus précédemment.

Cette analyse montre, pour la population qui a répondu à l'enquête, l'importance primordiale du facteur humain, avec les tensions classiques et constatées dans d'autres études entre passion et absence de passion, mais aussi entre rationalité et affectif pour construire son projet.

Le plan simple de gestion est l'outil qui sert à passer des désirs des propriétaires à la réalité, et donc aux aspects techniques ; les idées étant mises en ordre, ils agissent en sachant comment s'y prendre ; il est efficace pour assurer la pérennité de la forêt, à condition qu'il permette les deux approches, affective et rationnelle. Si le PSG devient compliqué, il pourrait perdre cette fonction de pas-



© Marie Delage



© F. Didot, CNPF-CRPF Limousin

1. Exercice de plantation de douglas durant un stage Fogefor (mars 2012).
2. Exercice de marquage d'une coupe de régénération naturelle (mars 2014) durant un stage Fogefor.

seur, pour le propriétaire, de l'affectif vers le rationnel. La visite d'instruction d'un PSG est le moment privilégié pour s'assurer de la cohérence du projet par rapport à la situation du propriétaire et celle de sa forêt.

Conclusion

Un premier constat : les propriétés bénéficiant d'un PSG coupent plus de bois et réinvestissent plus en forêt - ce résultat étant encore plus visible dans le cas de vente de bois d'œuvre - que celles de surface équivalente n'en ayant pas, même s'il n'est pas possible de quantifier cet impact et ce sous réserve que les propriétés soient réellement équivalentes. Cependant, le PSG ne doit pas être un simple document technique se limitant à la réalisation de coupes et de travaux. Il doit permettre aussi l'expression des différentes attentes et de la passion éventuelle du propriétaire envers sa forêt, que nous n'avons pas à juger car liée à son histoire personnelle.

L'enquête fait aussi apparaître des forestiers un peu désenchantés : l'heure n'est plus à l'investissement, mais plutôt au maintien du patrimoine ou à une amélioration raisonnée. De plus, il arrive des aléas qui se traduisent par des besoins d'argent ou par des coupes sanitaires.

Nous ne pouvons pas dire quelle est la place du PSG dans le processus de décision de coupes et de travaux du propriétaire : est-ce une simple mise en forme d'un projet qu'il porte en lui-même, ou un outil influant sur son projet ? Il semble que la première réponse soit à privilégier, même s'il y a des interactions entre les deux. Par ailleurs, les propriétaires ne disposant pas de PSG sont plus autonomistes voire indépendantistes ; le risque que le PSG soit perçu comme un jugement de leur action remettant en cause leur façon de faire n'est pas nul. Ce qui implique une grande prudence sur la forme des documents et sur les choix

possibles. Dans ce cas, le contact individuel reste une bonne méthode pour aider certains d'entre eux à franchir le pas.

Ce travail sera éventuellement complété par un autre, plus important à partir de l'enquête de structure 2012. Réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère de la Forêt, grâce à un entretien auprès de 7 000 propriétaires forestiers de plus de 1 hectare de bois en France, il sera aisé de traiter les propriétés boisées de plus de 25 hectares sises en France métropolitaine avec la question : « Le propriétaire a-t-il, pour toute ou une partie de sa surface forestière ? Un plan simple de gestion, un règlement type de gestion, un code de bonne pratique sylvicole, (aucun cumul possible) ». ■

Tableau 4 - Pour favoriser un meilleur avenir de votre forêt, seriez-vous prêt à assurer votre forêt contre les incendies et/ou tempêtes ?
Pour les propriétés de plus de 25 ha

	Nombre de réponses avec PSG	% de réponses avec PSG	Nombre de réponses sans PSG	% de réponses sans PSG
Oui	335	42,4	139	24
Non	455	57,6	439	76
Total	790	100,00	578	100

Résumé

L'analyse de l'enquête nationale Résosop de 2011 détaille les attitudes des propriétaires forestiers ayant un plan simple de gestion et ceux n'en ayant pas. Les propriétaires ayant un PSG sont plus actifs, ils ont davantage le souci de la gestion durable. Ils sont plus nombreux à recourir à l'aide d'un organisme économique pour réaliser les coupes et travaux prévus dans le PSG ou le mettent en œuvre eux-mêmes.

Mots-clés : plan simple de gestion, attitude des propriétaires, enquête Resosop 2011.

Efficacité des Plans simples de gestion en Poitou-Charentes

Par Arnaud Guyon, CNPF-CRPF Poitou-Charentes

Une étude menée par le CRPF Poitou-Charentes confirme l'efficacité et la souplesse des plans simples de gestion. Le taux de réalisation est élevé puisque les trois-quarts des coupes prévues sont réalisées. L'étude confirme également l'attachement des propriétaires à leur patrimoine et à sa gestion.

1) financée par le ministère en charge de la Forêt.

Le CRPF de Poitou-Charentes a évalué l'efficacité des Plans simples de gestion, grâce à une enquête menée entre 2011 et 2012. Cette étude¹⁾, ciblée sur les peuplements constitués majoritairement de chênes, a donné des résultats encourageants : plus des trois-quarts des coupes planifiées dans les PSG étudiés sont réalisées, dans le respect des principes de gestion durable.

Un objectif de dynamisation de la gestion des chênaies

Ce travail s'inscrit dans une stratégie de meilleure connaissance du lien entre le propriétaire et son document de gestion, de manière à améliorer le déclenchement de l'acte sylvicole.

Le PSG est le principal outil du propriétaire pour gérer sa forêt.

L'étude a porté sur 105 PSG, choisis de manière aléatoire, soit 15 % des PSG de Poitou-Charentes. Ceci représente plus de 2 000 parcelles homogènes, soit 8 500 hectares de peuplements à chêne dominant.

Deux aspects ont été abordés. Tout d'abord, les programmes de coupes ont été étudiés de manière à appréhender l'intensité de la gestion programmée. À ce stade, d'autres éléments ont été notés (type de rédacteur, lieu d'habitation...).

Ensuite, nous avons analysé la réalisation effective des coupes. Pour ce faire, 105 questionnaires personnalisés ont été envoyés aux propriétaires leur demandant s'ils avaient pu réaliser les coupes ou non et leur demandant d'exprimer les difficultés rencontrées. En complément, nous avons organisé 44 visites de terrain. Ces déplacements ont été l'occasion de valider certaines réponses, d'obtenir des données concernant les propriétaires n'ayant pas répondu initialement. Le contact direct a surtout permis d'apprécier le ressenti des détenteurs de PSG concernant la mise en œuvre de leur document.

Enseignements concernant la description initiale des peuplements

L'analyse montre que pour 55 % des surfaces étudiées, **l'espèce de chêne pédonculé, sessile ou pubescent n'est pas mentionnée.** Nous sommes là dans le cœur du débat sur la finesse de description au sein des PSG. D'un côté, il faut bien connaître sa forêt pour mieux la gérer. Ceci suppose l'identification de l'essence de chêne, notamment dans le contexte du changement climatique. D'un autre côté, le PSG doit rester simple et le législateur n'a prévu qu'une « description en référence aux grandes catégories de peuplements définis



© CNPF-CRPF Poitou-Charentes

Les différentes espèces de chêne doivent être identifiées car toutes ne réagissent pas de la même manière aux évolutions climatiques.



© CNPF-CRPF Poitou-Charentes

dans le Schéma régional de gestion sylvicole », sans plus de précision. Nous pensons, pour notre part, que la mention de l'essence présente un intérêt qui dépasse largement le travail supplémentaire nécessaire à son identification.

Intentions de gestion

En Poitou-Charentes, région de plaine, les propriétaires estiment que **plus de 98 % des surfaces de chêne peuvent être considérées comme gérables**, c'est-à-dire qu'aucun obstacle édaphique (sols trop maigres), topographique (pente forte) ou lié à l'isolement (parcelles de petite taille, éloignées des pistes) n'empêche sa gestion. L'organisation des chantiers, la desserte peuvent souvent pallier les difficultés.

Pour ces peuplements gérables, nous avons défini trois catégories : les peuplements pour lesquels une coupe est planifiée durant le PSG, ceux qui sont laissés en attente, et ceux qui ont été « oubliés ». Premier constat : les **peuplements oubliés**, c'est-à-dire ceux qui auraient mérité une intervention sans que celle-ci n'ait été planifiée représentent environ **1 % des surfaces**, ce qui est extrêmement faible. Les peuplements laissés en attente durant la période d'application des PSG étudiés représentent 30 % des surfaces. Nous verrons plus loin que ce taux ne traduit pas un déficit d'intention de gestion, sauf pour une fraction des futaies régulières. Enfin, les peuplements pour lesquels une **coupe est programmée représentent 69 % des surfaces**. Ces chiffres démontrent que le PSG est un outil de planification efficace et qu'il répond dans les intentions aux enjeux de dynamisation de la gestion.

Une analyse plus fine par type de peuplement montre que les **taillis font l'objet d'une planification de gestion très dynamique**. Si on compare l'âge d'exploitabilité pour ce type de peuplement et la durée moyenne des PSG (13 ans), entre la moitié et les 2/3 des peuplements devraient être en période d'attente. Or seulement 30 % des surfaces ne font l'objet d'aucune prévision de coupe, ceci pouvant être justifié par un effet tempête nécessitant l'exploitation rapide de peuplements sinistrés,

par une pression économique sur le bois énergie ou une volonté de ne pas attendre pour améliorer les meilleures parcelles. À cet égard, les rédacteurs de PSG ont prévu **la conversion de 20 % des taillis**, proportion non négligeable, et ont donc planifié les coupes d'éclaircies correspondantes. Les efforts menés depuis 7 à 8 ans en la matière portent désormais leurs fruits.

Par contre, la quasi-totalité des futaies devrait faire l'objet d'une planification de coupe d'éclaircie ou définitive durant le PSG, ce qui n'est pas le cas pour 30 % d'entre elles. Ce **déficit d'intention de gestion concerne essentiellement les peuplements âgés**, souvent à forte valeur patrimoniale, pour lesquels les propriétaires hésitent et tardent à enclencher le processus de régénération. Ils évoquent souvent un attachement patrimonial à ces vieux peuplements, la technicité, la part de risque, le coût relatif de l'opération, autant d'éléments qui les freinent et leur font parfois différer l'opération. Un véritable effort de développement mériterait d'être porté sur ce problème du renouvellement des peuplements matures. Le groupe régional des professionnels de la forêt devrait amplifier son action en ce sens. C'est un enjeu fort des années à venir. L'analyse des intentions de gestion nous enseigne également que les PSG rédigés par des professionnels ne comportent pas plus de coupes que ceux rédigés par les propriétaires. Par contre, les professionnels prévoient moins de coupes rases (2 % contre 10 %) et plus d'éclaircies (66 % contre 62 %).

De l'intention à la mise en œuvre

Au-delà des intentions de gestion, traduites dans le programme des coupes et travaux, abordons l'une des questions cruciales de l'étude : la gestion des chênaies dans les PSG est-elle réellement mise en œuvre ?

La réponse est affirmative puisque les 3/4 des surfaces de coupes prévues sont réalisées. Une analyse plus fine nous apprend que le **taux de réalisation des coupes** est de 44 % l'année de programmation, mais **passe à 75 % si l'on tient compte de la souplesse de + ou - 5 ans laissée au propriétaire pour**

La programmation d'éclaircies concerne 20 % des taillis.



© CNPF-CRPF Poitou-Charentes

réaliser l'intervention (24 % dans les + 5 ans et 7 % dans les - 5 ans). On se rend compte que propriétaires et gestionnaires utilisent pleinement la souplesse prévue par le législateur, ce qui leur permet de tenir compte des aléas liés à l'organisation et à la commercialisation des coupes. De notre point de vue, raccourcir ce délai légal serait contre-productif, aboutirait à diminuer le taux de réalisation des coupes, à augmenter le nombre de demandes de coupes extraordinaires. Le PSG est un outil souple et doit le rester.

Quels paramètres influent sur le taux de réalisation des coupes ?

Même si ce taux de réalisation est élevé, il n'en reste pas moins que 25 % des coupes ne sont pas effectuées. Nous avons essayé d'analyser plus finement les données en fonction de différents paramètres.

Le **type de peuplement de départ** influe peu sur le taux de réalisation des coupes, si ce n'est pour les futaies régulières, avec un taux plus faible que la moyenne, ce qui confirme la difficulté des propriétaires et gestionnaires à renouveler ces peuplements.

À notre étonnement, l'analyse montre un **taux de réalisation identique pour les coupes rases et les éclaircies** : 75 % en surface. Ceci tend à montrer que le PSG est réellement un outil de gestion durable. Par contre, les coupes liées à la régénération des peuplements feuillus mûrs présentent un taux de réalisation largement inférieur à la moyenne : moins de 25 % ! Ce résultat pèse peu dans les moyennes car la surface des coupes de régénérations planifiées est relativement faible par rapport aux autres types de coupes.

Le **type de rédacteur** a également été ana-

lysé. Le résultat nous a étonnés puisque le taux de réalisation des coupes n'est pas significativement différent entre un PSG rédigé par un professionnel et un document établi par le propriétaire lui-même. Ce résultat est à prendre avec de grandes précautions car le fait qu'un professionnel ait rédigé le PSG ne signifie pas qu'il assure la gestion de la forêt (et vice versa...). Autre essai d'explication, ou plutôt de piste de réflexion : un PSG, une fois rédigé par un professionnel, est-il suffisamment utilisé comme guide de gestion au quotidien ? S'intègre-t-il dans une stratégie réfléchie (et informatisée) de suivi des propriétés ? La question est ouverte mais n'oublions pas que globalement, plus de 75 % des coupes prévues sont réalisées, ce qui constitue un excellent résultat.

La taille des parcelles est un facteur important puisque les **parcelles les plus grandes présentent un taux de réalisation plus élevé**. Ceci ne fait que confirmer l'importance de disposer de chantiers d'une taille suffisante pour réaliser des économies d'échelle.

Les propriétaires domiciliés en région affichent un taux de réalisation des coupes supérieur à la moyenne. Ceci montre bien qu'une **présence de proximité**, ou une **bonne organisation facilite le suivi** des propriétés.

Difficultés évoquées

Pour chaque coupe planifiée et non réalisée, nous avons demandé aux propriétaires la

La régénération des peuplements matures est très fréquemment différée.



© CNPF-CRPF Poitou-Charentes

raison pour laquelle ils n'ont pas pu réaliser l'opération projetée. On s'aperçoit que les principales raisons invoquées sont le **manque de temps, les difficultés d'organisation** (43 % des surfaces). Ce constat est intéressant car on aurait pu croire que la raison principale était de nature économique, or cet argument n'est avancé que dans 9 % des cas (toujours en surface). Autre surprise, cet argument est également largement évoqué concernant des PSG rédigés par des professionnels, avec les restrictions d'interprétations énoncées plus haut : la gestion est-elle confiée à ces professionnels ?

Ceci traduit bien le fait que les **propriétaires**, qui sont rarement des professionnels de la forêt, sont parfois **démunis pour organiser la gestion effective de leur forêt**. Lors de nos visites de terrain, nous avons parfois recueilli des témoignages du type : « De toute manière, je ne suis pas là pour surveiller les exploitants, je n'y connais rien et je n'ai pas confiance, mais il faut bien gérer mes parcelles » ou « Ce type d'opération est compliqué et ne rapporte pas grand-chose, je préfère donc ne rien faire ». On touche là à la **notion de prix de la tranquillité**, qui signifie que lorsque le propriétaire estime que le rapport d'une coupe ne compense pas les désagréments d'organisation liés à cette coupe, il préférera parfois ne rien faire.

Nous devons adapter notre discours et nos outils à cette situation. Les stages FOGEFOR, par exemple doivent être développés pour permettre au propriétaire de dialoguer plus effica-

cement avec l'exploitant ou son gestionnaire. La profession doit également réfléchir à des itinéraires sylvicoles facilement compréhensibles par les propriétaires, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2006 concernant les éclaircies de taillis : chantiers témoins, bilans clairs, film pédagogique, appui financier à la marque. Nous ne devons jamais oublier qu'à la différence de l'agriculture, le propriétaire forestier n'est pas, à de rares exceptions près, un professionnel de la forêt.

Des propriétaires très attachés à leur forêt

Pourtant, et c'est également l'une des confirmations de l'étude, les propriétaires **sont intimement attachés à leur forêt et à sa gestion**.

La preuve en est le fort taux de participation à l'enquête. Près de 60 % des 105 propriétaires sollicités ont répondu. Nous avons reçu un très bon accueil des propriétaires qui ont participé personnellement à la majorité des visites (32 sur 44), au point que toutes les demandes de visites n'ont pu être honorées par le CRPF. Lors de ces tournées, nous avons compris que les propriétaires souhaitaient profiter de notre déplacement pour effectuer un point d'étape de la gestion de leur forêt. Plusieurs ont même relancé la réalisation de coupes qu'ils avaient différées, faute de temps pour s'en occuper. Ceci **plaide pour la réalisation de visites de PSG à mi-parcours**, en accord avec les gestionnaires, mais dans le contexte serré du manque d'effectifs en CRPF. Ces visites, hors contexte d'instruction, menées par un technicien indépendant du secteur marchand, sont l'occasion de répondre aux nombreuses questions que nous posent les propriétaires. Elles permettent de dispenser des conseils, de délivrer des messages importants et parfois de débloquer certaines situations. Elles s'inscrivent clairement dans un contexte de dynamisation de la gestion forestière.

Le PSG : un outil souple et adapté

Le taux de réalisation des coupes planifiées dans les PSG étudiés est de 75 %, ce qui correspond à un très bon chiffre. L'étude a confirmé la souplesse et l'efficacité de cet outil. Si l'objectif est de mobiliser plus de bois, les seules marges à rechercher sont dans les 25 % restant (coupes non réalisées). En effet, 98 % des peuplements à chêne dominant sont



2) Régime spécial
d'autorisation administrative
de coupe

considérés comme gérables et la planification des coupes semble être proche de son optimum : ni trop ambitieuse (le taux de réalisation serait beaucoup plus faible) ni trop prudente (les surfaces mises en attente sont justifiées du point de vue sylvicole). Seul bémol, il faut absolument **travailler sur le renouvellement des peuplements matures**.

Nous avons donné plus haut quelques pistes permettant d'augmenter le taux de réalisation des coupes, qui passe par la formation des propriétaires, l'appui à l'organisation, l'amélioration du lien avec les gestionnaires, les visites à mi-parcours...

En parallèle, nous pensons également nécessaire de travailler à l'amélioration du taux de couverture de la forêt par les documents de gestion durables, PSG en tête. Les actions pour diminuer le taux de RSAA²⁾ et encourager de nouveaux propriétaires à déposer un PSG doivent être mises en œuvre, dans le cadre d'un plan d'action ambitieux et concerté entre les différents acteurs de la filière: représentants des propriétaires, organismes de développement, gestionnaires, administration, financeurs...

L'étude complète est disponible sur demande au CRPF Poitou-Charentes. ■



Les visites de terrain permettent souvent de lever les blocages à la mise en œuvre du document de gestion.

© CNPF-CRPF Poitou-Charentes

Résumé

Une enquête menée par le CRPF Poitou-Charentes en 2011-12 montre que les ¾ des coupes planifiées dans les PSG étudiés sont réalisées. Les propriétaires utilisent la souplesse de délai (+/- 5 ans) prévu par la loi pour la réalisation des coupes. Les visites de terrain ont permis aussi la relance des coupes et travaux prévus. La méconnaissance des marchés, le manque de temps, les difficultés d'organisation sont les principales raisons de non réalisation.

Mots-clés: Plan simple de gestion, taux de réalisation, Poitou-Charentes, chêne.

Constats et enjeux en matière de chêne picto-Charentais

Une essence emblématique de la région Poitou-Charentes

Le chêne est présent sur 230 000 ha sur la région, soit 62 % de la surface boisée et 80 % de la surface feuillue régionale. Cette chênaie appartient à plus de 170 000 propriétaires forestiers. La filière de valorisation du chêne représente des centaines d'emplois. Les sols de Poitou-Charentes sont souvent adaptés à la production de chêne de qualité. Les chênaies régionales ont une identité culturelle très marquée.

Mais les peuplements de chêne souffrent d'un déficit de gestion.

La plupart des peuplements de notre région sont des taillis ou des mélanges taillis – futaie qui produisent des bois d'une qualité inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Le renouvellement des chênaies mûres est insuffisant. Dans certains cas, on observe une accumulation de vieux bois qui se déprécie (sous-exploitation).

A contrario, en raison du prix du bois de chauffage, d'importantes surfaces de taillis sont parfois rasées (surexploitation) alors que ces peuplements pourraient être éclaircis pour fournir le bois d'œuvre demandé par l'aval de la filière.

Par ailleurs, le morcellement de la propriété forestière reste un frein à une gestion rationnelle des bois.

La sylviculture du chêne doit être raisonnée au regard des évolutions climatiques.

Nous avons la chance de posséder plusieurs essences, chêne sessile, pédonculé, pubescent, dont les comportements varient en fonction de la température et du bilan hydrique. Il importe donc de réfléchir à la place de tel ou tel chêne dans la sylviculture de demain.

Des PSG suivis à la trace... en Pays de la Loire

par François-Xavier Dubois¹⁾

Un PSG prévoit un certain nombre de coupes et travaux pour une période définie. Lorsqu'un retard de gestion est constaté, le CRPF des Pays de la Loire déclenche une nouvelle dynamique pour comprendre et accompagner les propriétaires.

1) Directeur du CRPF
Pays de la Loire.

Différentes enquêtes, régionales ou nationales, concluent toutes dans le sens de la reconnaissance de l'efficacité du dispositif « PSG », notamment pour l'augmentation de la récolte de bois en forêt privée. Les CRPF, forts de ce constat, s'engagent davantage dans le suivi des PSG, afin d'améliorer leur taux de réalisation des coupes et travaux prévus, couramment estimé autour de 70 %. Cet objectif recouvre en fait toute la question du développement forestier : rédiger et mettre en œuvre son Plan simple de gestion s'inscrit en effet dans un processus très large d'information et de formation des propriétaires forestiers.

Exemple en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le CRPF dispose de cinq techniciens (un et un seul, par département), responsable chacun d'un « secteur PSG ». Chaque secteur comprend entre 200 et 250 plans simples de gestion et il est prévu, à

court terme, une augmentation de 50 % de ce nombre. Ce sera le résultat cumulé de l'apparition des nouveaux PSG, devenus obligatoires du fait de la disparition du critère de seul tenant, et d'une politique volontariste du CRPF, soutenue en cela par la Région, en faveur des PSG volontaires, pour la tranche des 10-25 hectares.

Les surfaces couvertes par tous ces PSG concernent environ la moitié des surfaces boisées régionales. Elles sont, de ce fait, connues du CRPF, d'autant mieux que certains techniciens sont présents de longue date sur les mêmes secteurs, où ils ont développé un réseau d'interlocuteurs parmi les propriétaires forestiers et les gestionnaires professionnels (experts forestiers, gestionnaires forestiers, professionnels indépendants ou des coopératives).

En 2010, dans l'effervescence qui a suivi le discours d'Urmatt²⁾, nous nous sommes donc posé la question du taux de réalisation des coupes et travaux programmés de nos PSG,



Regardez la vidéo
d'un Plan simple de
gestion volontaire et
environnemental dans
les Pays de la Loire.
<http://youtu.be/2dIKLnKlzJE>

2) Lors de la visite
d'une scierie à Urmatt,
en Alsace en mai 2009,
le président de la
République N. Sarkozy a
dévoilé des mesures de
relance de la filière bois.



© CNPF-CRPF Pays de la Loire

De l'intention...

...à l'action.



© CNPF-CRPF Pays de la Loire

en lançant une enquête exhaustive auprès des propriétaires forestiers. Les résultats ont été difficiles à interpréter et furent donc doublés d'une analyse plus précise à partir de 40 PSG par secteur (soit 200 en tout).

Un taux de réalisation de 70 % fut ainsi annoncé, suite à ces différentes approches : il exprime la fréquence des coupes réalisées dans les cinq ans suivant leur programmation, sans prise en compte ni des surfaces concernées, ni des types de produits exploités, ni de leur volume. Il faut donc considérer ce résultat comme un simple ordre de grandeur, confirmé par la suite dans le cadre d'études particulières. Nous pouvons évoquer deux d'entre elles, respectivement consacrées à la question du renouvellement des pins maritimes (Sarthe) et des chênes (Loire-Atlantique), ainsi qu'un bilan réalisé dans le cadre d'un Plan de développement de massif (Maine-et-Loire).

Dans ces trois cas, la saisie des prévisions de coupes des PSG dans notre base de données « Merlin »³⁾ a grandement facilité ces enquêtes, dont les résultats n'ont pas contredit ce fameux 70 % pour les deux premières, mais ont frisé les 100 % dans le périmètre du PDM. Ce satisfecit arrivait à point nommé pour contrebalancer certains constats faits par ailleurs de forêts où, malgré un PSG, « rien ne s'est fait depuis 20 ans! ».

Conclusion : 70 % c'est bien, mais cela reste améliorable. Voyons comment.

« La chasse aux retards de coupe de plus de cinq ans est ouverte »

C'est quasiment en ces termes que notre équipe technique fut mobilisée, dans l'objectif d'améliorer ce taux de réalisation des PSG. Une « arme » toute neuve fut établie pour l'oc-

casion : la fiche « Actions ». De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un fil conducteur à suivre pour passer du constat d'une coupe non réalisée à la mise en place d'une solution et à un résultat tangible. Diverses sources d'informations permettent le repérage des retards de gestion sylvicole, notamment les visites à mi-parcours (une vingtaine par technicien prévues en 2014), les demandes de conseils directs, les retours des experts ou les constats des DDT.

1^{re} étape : constater et comprendre la cause de non-réalisation,

2^e étape : imaginer une solution, la proposer et agir.

Voici quelques exemples concrets, issus d'une fiche « Actions » établie en 2013.

> 5 ha d'éclaircie de pin maritime non réalisée (prévue en 2007)

Cause : méconnaissance du marché

Solution proposée : intervention d'un gestionnaire pour vente groupée

Résultat : coupe vendue en décembre 2013.

> 4 ha d'éclaircie de pin maritime non réalisée (prévue en 2006)

Cause : absence de desserte

Solution proposée : dépôt d'une demande de subvention et intervention d'un expert

Résultat : route aménagée en 2013, coupe prévue en décembre 2013.

> 10 ha de coupe rase de pin maritime et taillis (prévue en 2007)

Cause : choix sylvicoles modifiés

Solution proposée : modification du PSG

Résultat : modification agréée en 2012 et coupes correspondantes réalisées.

Il est très intéressant de regarder de plus près les causes de ces coupes non réalisées. Cer-

3) Base de données cadastrales interne au CNPF, voir article p. 43 du dossier.

taines sont souvent liées à des événements familiaux, le CRPF n'y changera rien, quoique, au moment d'une succession, il puisse parfois être de bon conseil.

Les autres causes ne sont pas, la plupart du temps, des cas isolés, mais peuvent être regroupées en grandes catégories : manque de disponibilité, méconnaissance des marchés, des acteurs, des pratiques ou des techniques, remise en cause des choix sylvicoles antérieurs...

Chacune de ces familles de causes appellera une solution spécifique qui orientera soit vers un professionnel, soit sur une formule collective d'animation-formation proposée par le CRPF. C'est ainsi que naquirent les « Groupes de sylviculture appliquée » en Pays de la Loire.

À l'issue des trois premières années de fonctionnement, les fiches « actions » se sont également révélées utiles dans d'autres domaines. Pour l'attribution des plans de chasse, par exemple, elles permettent au technicien de CRPF de recenser objectivement les difficultés de mise en œuvre de certains PSG du fait d'une trop forte pression du grand gibier. Le résultat s'apprécie en termes d'attribution de bracelets, puis surtout au vue de la réussite de la régénération engagée sur la parcelle, ce qui incite à ne pas refermer trop tôt ces dossiers sensibles.

Conclusion

Ces différentes initiatives s'inscrivent totalement dans le mot d'ordre que le CRPF s'est fixé à lui-même : des **PSG plus simples, plus nombreux, mieux suivis**.

Le premier point est atteint, le second inéluctablement en marche, reste le troisième qui consacrera à lui seul la réussite des deux premiers. Reste à espérer que l'action des CRPF, complémentaire à celle des gestionnaires professionnels, puisse continuer à se développer, en dépit des perspectives d'évolution de leurs moyens qui ne vont pas dans le même sens, bien au contraire. ■

Résumé

En Pays de la Loire, l'enquête régionale du taux de réalisation des coupes et travaux est d'environ 70 %. Les techniciens de CRPF mettent en place un soutien aux propriétaires en cas de non-réalisation des coupes et travaux programmés dans le Plan simple de gestion, grâce à des fiches « Actions » ou des groupes de sylviculture.

Mots-clés : PSG, taux de réalisation, Pays de la Loire.

Le groupe de sylviculture appliquée

Le technicien du CRPF repère dans sa fiche « actions » quelques propriétaires de son secteur éprouvant les mêmes difficultés à réaliser la même intervention sylvicole, figurant dans leur PSG. Il leur propose donc de constituer un « groupe de sylviculture appliquée » pour accompagner la mise en œuvre de cette intervention par des visites chez chacun d'eux permettant des débats techniques, économiques et un échange d'expériences. Une fois les interventions réalisées, le groupe se dissout et ses membres sont encouragés à rejoindre d'autres structures de développement, comme les Cetef. Début 2014, plusieurs groupes ont été constitués sur ces principes, notamment autour de questions posées par le renouvellement des peuplements (douglas, pin maritime, chêne).



Reprenez le dossier du Forêt-entreprise n° 214, un dossier précieux et complet pour la rédaction d'un plan simple de gestion :

Du diagnostic à l'action,

Démarche d'aide à la décision du sylviculteur

Le gestionnaire forestier est régulièrement confronté à des prises de décision pour définir un itinéraire sylvicole d'un peuplement ou bien des orientations de gestion pour sa forêt entière, à l'occasion par exemple, de la révision de son plan simple de gestion.

Rédigé par Philippe Riou-Nivert et Jérôme Rosa du CNPF, ce dossier indispensable **structure la réflexion par une démarche en 3 étapes**.

De multiples facteurs sont listés, organisés, en insistant sur les incertitudes liées au long terme du cycle forestier dans un contexte nouveau de changement climatique.

La 1^{re} étape consiste à connaître par un diagnostic de la station, du peuplement et des facteurs socio-économiques.

La 2^e étape est celle de la décision, qui définit l'objectif de gestion.

La 3^e étape est la mise en œuvre de l'itinéraire sylvicole choisi.

Un bon diagnostic de la forêt et de ses atouts multiples facilite la prise de décision du sylviculteur.

Commande en ligne sur le site : www.foretpriveefrancaise.com

Plans simples de gestion concertés en Rhône-Alpes

par Mireille Schaeffer et Christophe Barbe, CNPF-CRPF Rhône-Alpes

Le morcellement de la forêt privée et le faible intérêt de certains propriétaires pour leur forêt sont des freins au développement de la gestion forestière. Le regroupement des propriétaires au sein d'un PSG concerté, par le biais ou non d'une ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière), peut être une solution pour le développement d'une filière bois locale.

Plusieurs démarches sont expérimentées en Rhône-Alpes et plus particulièrement en Drôme et en Ardèche ou Haute-Savoie ; ces exemples parmi d'autres peuvent susciter ou faire avancer d'autres projets...

Dans la Drôme, un travail pédagogique préalable

Dans la commune de Grâne (Drôme), le CRPF Rhône-Alpes a travaillé avec la commune et l'intercommunalité après une première approche de sensibilisation. La présence des élus aux côtés du CRPF et du syndicalisme a favorisé l'adhésion d'un certain nombre de propriétaires qui, pour la plupart, ne faisaient rien dans leur parcelle forestière. La création de l'ASLGF de la Pierre Sanglante est le début d'une nouvelle histoire pour la forêt de ce territoire et pour ses propriétaires. Un plan simple de gestion concerté a été réalisé grâce à l'animation du CRPF et à l'aide financière de la Région et de l'Europe... Un homme de l'art a ensuite été choisi sur appel d'offres par les membres de l'ASLGF. Il propose ses services à chaque adhérent selon la programmation prévue dans le PSG. Chacun restant maître

sur ses parcelles de faire ou non les travaux et les actions proposés. Une économie locale se met en place par l'activité générée, une équipe de bûcherons est en train de se localiser sur le secteur, alors qu'il était très difficile de faire réaliser des travaux forestiers jusqu'alors.

La méthode employée, étape par étape

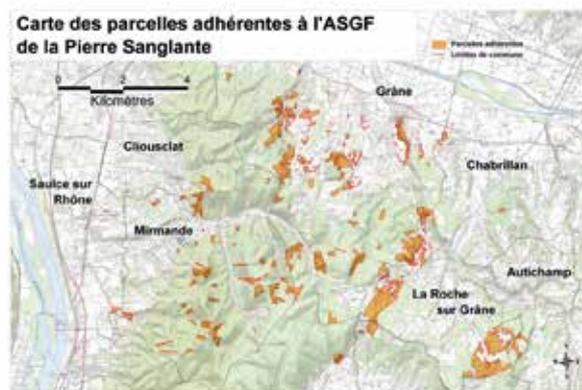
Il est nécessaire de saisir les attentes des acteurs (élus, propriétaires,...) et de trouver un point d'accroche. Nous avons eu recours à un questionnaire qui a permis de cerner les attentes des propriétaires sur leur territoire et leur forêt. L'analyse de ce questionnaire a fait ressortir une préoccupation patrimoniale impliquant une gestion raisonnée du massif. C'est à partir de ces éléments que le CRPF a œuvré pour amener les propriétaires à gérer « forestièrement » leur patrimoine :

- mise en place d'une série de réunions publiques visant à vulgariser la sylviculture (connaissances générales sur la forêt, sorties sur le terrain pour toucher du doigt la gestion forestière et l'intérêt de travailler de façon groupée (animation financée par la région Rhône-Alpes) ;
- détection d'un noyau de propriétaires motivés qui met en place une structure « ci-

Dans la drôme délimitation des morcellements sur une photo en 3D.



© Géoportail





Réunion d'information sur le terrain avec les propriétaires forestiers du Mont Forchat.

Sur le Mont Forchat, un PSG concerté

En Haute-Savoie, sur le massif du Mont Forchat (1 540 m), un partenariat innovant s'est mis en place autour d'un objectif commun : une forêt privée pourvoyeuse de bois et protectrice de la qualité des eaux de source. Le Plan simple de gestion concerté est un des outils fondamentaux de ce projet collectif.

L'exigence de la multifonctionnalité

Le Mont Forchat comporte huit captages d'eau potable, dont les périmètres de protection sont majoritairement boisés. La plupart de ces captages sont exploités par le Syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) pour alimenter plus de 15 000 personnes avec un minimum de traitement, la qualité de cette eau forestière étant exceptionnelle.

Après un épisode de pollution (incident de turbidité) causé par une exploitation forestière, le SIEM a entrepris une approche préventive en collaborant avec les propriétaires forestiers privés.

Sur les captages du Mont Forchat, on recense 150 ha de forêt privée, répartis en presque 600 parcelles appartenant à environ 350 personnes. Il est donc indispensable de regrouper les propriétaires avant d'envisager toute action concrète. Grâce notamment aux financements du programme européen Interreg Alpeau, le CRPF de Rhône-Alpes a consacré au massif, entre 2009 et 2011, environ 85 jours d'animation foncière. De ce travail est née, en janvier 2012, l'ASLF du Mont Forchat, regroupant à ce jour quelque 35 propriétaires.

La première action de l'ASLF a été de faire rédiger un Plan simple de gestion pour l'ensemble des parcelles adhérentes, soit environ 60 ha. Le PSG a été financé pour 60 % par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'aide au lancement d'associations sylvicoles de regroupement pour l'action ; et pour 40 % par le SIEM. Le programme des coupes et travaux de ce PSG constitue la traduction, en termes sylvicoles, de l'accord trouvé entre toutes les parties sur la gestion forestière à appliquer sur le massif. L'objectif de production est le bois d'œuvre résineux de qualité. Quatre grands

ment » : une association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) ;

- campagne d'adhésion qui consiste à informer de la création de l'association et de son objet : une gestion durable du massif forestier local ; il a fallu attendre la date limite des adhésions pour atteindre 46 propriétaires pour 520 ha ;
- l'ASLGF a rédigé un appel d'offres pour la réalisation d'un PSG concerté. Elle a souhaité procéder de cette façon afin d'obtenir le meilleur prix pour la meilleure qualité ;
- une fois rédigé par l'expert forestier retenu, le PSG a été agréé par le CRPF Rhône-Alpes en juin 2013 ;
- à la suite de cet agrément, l'ASLGF a lancé un second appel d'offres permettant la nomination d'un régisseur non salarié de l'ASLGF (un expert forestier dans notre cas), qui aura pour rôle de mettre en musique le PSG en relançant chaque année les propriétaires pour réaliser les travaux prévus.

Les propriétaires ont choisi l'ASLGF, car elle offre une grande souplesse de fonctionnement et peut s'adapter à la volonté des propriétaires et à leurs projets. C'est une forme particulière d'association syndicale libre (ASL), qui ne se différencie de cette dernière que par son objet : faire de la gestion forestière.

De la programmation à la mise en œuvre

La relation PSG concerté-régisseur favorise la mise en œuvre du PSG et les premières coupes et travaux ainsi entrepris. Les propriétaires ont perçu rapidement l'aspect concret des choses tout en devenant acteurs responsables du territoire. Le PSG concerté de l'association de la Pierre Sanglante va permettre une mobilisation de 29 000 m³ de bois sur la durée du PSG, sur un territoire où il n'existait pas de gestion forestière programmée.

Sur la région Rhône-Alpes, déjà **plus de 4 300 ha sont gérés ainsi grâce à 13 PSG concertés.**



Un travail d'animation conjointe par les élus du syndicat forestier, la technicienne du CRPF Mireille Schaeffer, le SIEM et les adhérents de l'ASLF du Mont Forchat a abouti à un projet exemplaire novateur : un plan simple de gestion concerté préservant les intérêts de chacun.

types de peuplement sont définis :

- futaie irrégulière de montagne, 70 % de la surface : coupes régulières pour maintenir ou revenir à l'état irrégulier ;
- futaie régulière résineuse, 18 % : conversion en futaie irrégulière très progressive, après réalisation d'éclaircies indispensables pour stabiliser ces peuplements souffrant souvent d'un important retard d'intervention ;
- coupes rases non reboisées, 6 % : plantation ;
- taillis simple feuillu 1 % : production de bois de chauffage ;
- non boisé 5 %.

De la réflexion à l'action

La première coupe de l'ASLF est prévue au printemps 2014. Un cahier des charges précis de l'exploitation forestière a été rédigé : il doit garantir que la coupe ne causera pas de pollution des eaux. Le respect de ce cahier des charges engendre un surcoût d'exploitation évalué, forfaitairement et à dire d'experts, à 6 €/m³. Ce surcoût sera pris en charge par le SIEM. Une convention entre le SIEM et l'ASLF vient d'être signée, afin de formaliser et de pérenniser l'action engagée.

Pas la solution miracle...

Le PSG concerté du Mont Forchat ne pourrait exister sans l'ASLF, qui lui donne une certaine stabilité dans le temps. Mais cette structure elle-même exige une animation importante et constante, de l'ordre de 30 jours par an depuis sa création.

Le problème du morcellement foncier n'est pas complètement réglé pour autant. Sur ce massif, la surface adhérente à l'association est répartie en plusieurs dizaines d'îlots disjoints. Cet éclatement ne facilite pas la gestion. Les démarches administratives sont compliquées

par les indivisions ou par des retards de mise à jour du cadastre sur les plus petites propriétés. Il est difficile parfois de fédérer les propriétaires tout au long du processus. Beaucoup sont méfiants vis-à-vis d'une approche collective qui les engage sur le long terme.

... mais un socle technique partagé

Établi de façon concertée en contexte de micro-propriété, le PSG permet de mettre en œuvre **une véritable sylviculture, alternative à l'abandon de la gestion** ou encore aux coupes rases qui sont trop souvent la seule proposition économiquement acceptable pour le propriétaire.

L'expérience du Mont Forchat montre également que le PSG peut servir de base à un partenariat économique entre les propriétaires et d'autres acteurs de la société, intéressés par la production de services forestiers ; et permettre de restaurer une confiance mutuelle.

Un enjeu de filière

Ces PSG concertés améliorent aussi la visibilité sur la filière. En effet, les études de ressources effectuées sont basées sur le bois physiquement accessible en forêt, faisant fi du vouloir du propriétaire à exploiter. Ces démarches donnent, de manière fiable, les volumes qui seront sortis sur les 15 prochaines années. C'est l'élément manquant pour accorder du crédit aux études de ressources. Cela permet de contractualiser avec des exploitants, de sécuriser un approvisionnement et un débouché local, mais aussi de sécuriser la filière sur un territoire et d'y fixer des acteurs.

Le propriétaire devient alors un véritable acteur de la filière. Les propriétaires ainsi regroupés sont un interlocuteur unique (l'ASLGF) décidés à agir pour gérer mieux tout en mobilisant plus. ■

Pourquoi ai-je rédigé mon PSG moi-même ?

Par Jean-Louis Fraysse¹⁾

Jean-Louis Fraysse, gérant d'un groupement forestier dans le Tarn, nous explique comment la visite à mi-parcours de PSG avec le conseiller du CRPF fut le déclencheur d'une prise de conscience et d'une démarche de renouvellement du PSG, qu'il décida de rédiger lui-même.

1) gérant du groupement forestier de Boissezon-Noailhac.

Pourquoi avoir souhaité rédiger votre PSG vous-même ?

Le Groupement forestier de Boissezon-Noailhac est créé en 1950 par un groupe d'amis, dont un de mes parents, passionné de forêts. Les fonds réunis ont permis l'acquisition de 425 ha sur trois massifs, constitués d'anciennes terres agricoles plantées principalement en douglas. Le premier gestionnaire a rédigé lui-même les deux premiers Plans simples de gestion, ce qui n'était pas aisé à l'époque, notamment pour les plans des parcelles. Les coupes et travaux étaient réalisés par la coopérative forestière. La rédaction du 3^e PSG a été complètement déléguée à la coopérative par le gérant suivant. Son jugement sur le document était différent et quelque peu négatif, « une contrainte administrative coûteuse et compliquée ». Bien que présent aux assemblées annuelles, je ne connaissais pas bien la forêt, hormis quelques promenades sur les chemins.

L'élément déclencheur et moteur a été la visite à mi-parcours avec le conseiller du CRPF. J'ai pris conscience de mon insuffisance technique. Bien sûr, la coopérative assurait des revenus annuels corrects pour le groupement, mais la situation devenait inconfortable. L'échéance de renouvellement du PSG arrivant, j'ai décidé de m'impliquer dans la rédaction. Comme un PSG existait déjà, je pensais naïvement devoir faire une simple réactualisation. Cependant ma participation au stage Fogefor m'a convaincu de l'utilité d'une refonte globale.

En quoi l'appui du conseiller du CRPF et du stage Fogefor ont été utiles pour vous ?

En me **formant** grâce au stage Fogefor « **Rédiger son PSG** », j'ai découvert et compris

le vocabulaire et les techniques sylvicoles, les bases techniques. J'ai aussi apprécié les échanges et apports concrets entre stagiaires, la comparaison de nos idées ou solutions permettant d'avancer.

S'impliquer dans la gestion d'un Groupement forestier passe par une meilleure connaissance du massif. Ma retraite récente m'a également permis de disposer de temps pour approfondir

« Me former est indispensable à la gestion du massif ».



© colette fraysse-albar

ma connaissance du massif, cela est devenu un gain réel par la suite dans la gestion courante du groupement. J'ai conservé la logique du parcellaire antérieur. En parcourant d'un œil plus averti les parcelles une à une, j'ai ainsi pu noter les évolutions, notamment les dépérissements dans certaines parties. Le conseiller du CRPF m'a ouvert les yeux sur la nécessité d'agir, en privilégiant une sylviculture dynamique au profit des arbres les plus résistants.

Quel sont pour vous les avantages ou les satisfactions d'avoir rédigé vous-même votre PSG ? Pourquoi ce document est-il vraiment utile ?



En rédigeant soi-même son PSG, on devient un interlocuteur plus informé et compétent vis-à-vis des tiers, coopératives ou exploitants. Le temps de rédaction est long, certes, mais les outils informatiques actuels facilitent la tâche. La mise en œuvre par la suite en sera plus aisée. Le nouveau Plan simple de gestion est plus précis, l'analyse des peuplements prend mieux en compte les spécificités des stations (sols, fertilité, topographie...).

Deuxièmement, la prise de décision et la mise en œuvre : j'ai décidé – en accord avec les sept actionnaires – de modifier dans certaines parcelles l'axe de gestion, pour un raisonnement plus ciblé par individu. En effet, certains éléments de belle qualité justifient une sylviculture à leur profit.

Le sentiment d'avoir dicté une gestion, plus facile à transmettre à mes successeurs, cela est aussi rassurant pour les autres actionnaires du groupement. Je mets en place également une traçabilité par parcelle de ce qui est réalisé, -date, travaux, coûts-. Grâce à une meilleure description des peuplements, nous avons décidé en AG de conduire en irrégularisation certains peuplements, dont nous comptabiliserons séparément les coûts et recettes. L'expérience de suivi et comparaison entre les sylvicultures régulières et irrégulières intéresse le CRPF, qui nous accompagne dans cette démarche²⁾.

Avez-vous pu déjà mettre en œuvre une partie de la gestion programmée ?

Nous enclenchons une sylviculture plus dynamique, qui tient compte du changement climatique. Comme par exemple, réduire le nombre d'arbre/ha permet un meilleur usage de la ressource hydrique. Il est prévu une introduction de nouvelles essences comme le cèdre dans les stations moins favorables au douglas.

Mon regard sur la forêt a changé et je continue ma formation, car je suis devenu maintenant passionné, comme d'autres avant moi. La nature devra s'adapter au changement climatique, le forestier peut accompagner par la sylviculture ces évolutions. ■

© P. Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées

²⁾ Maviel M., Mathieu P., 2013. Mise en place d'une unité de suivi de l'irrégularisation des forêts ; Écho des forêts n° 66 CRPF Midi-Pyrénées p. 2-3.



« Je rédige le PSG de ma forêt, facile !! » Enfin presque...

par Rosane Boistot-Paillard, Ingénieur PSG, CNPF-CRPF Franche-Comté

Pour un propriétaire forestier, rédiger le Plan simple de gestion de sa forêt est possible ; cela demande du temps, une certaine compétence technique et une démarche réfléchie. Comme pour la réalisation d'un puzzle, il convient de récupérer toutes les pièces, de les trier et de les mettre à la bonne place. S'il en manque trop... l'objectif ne pourra pas être atteint. Il faudra alors faire appel à une aide extérieure.

Ainsi, il faut savoir observer, classer, synthétiser !!

Dans la rédaction du PSG, les pièces du puzzle sont autant de réponses aux questions qui arrivent tout au long de la réflexion : voici les plus fréquemment posées au CRPF, elles sont présentées dans l'ordre des éventuels « obstacles » rencontrés.

J'ai reçu un courrier me demandant de déposer un PSG : de quoi s'agit-il ?

Dans tous les cas, le CRPF adresse au propriétaire un **document d'information** sur le contexte réglementaire du PSG, son application et son contenu (ce n'est pas un document technique). Il met également l'accent sur l'intérêt que revêt le PSG pour le propriétaire et pour la forêt. En Franche-Comté, ce document s'intitule « Ce que vous devez savoir sur le PSG ».

Les personnels du CRPF, et de manière générale tous les techniciens de la forêt privée, sont à même de fournir des renseignements sur ce point.

Je souhaite rédiger mon PSG : existe-t-il un guide pour cela ?

Avec le courrier d'appel et la brochure d'information, le CRPF propose un **guide de rédaction**. Ce document liste les points nécessaires pour répondre au contenu réglementaire ; certaines parties sont présentées sous formes de cases à cocher, d'autres nécessitent une rédaction. Le tout est présenté de manière claire et accessible, un support informatique est disponible.

Je sais que la forêt que j'ai achetée a fait l'objet d'un PSG, mais je ne l'ai pas. Comment puis-je me le procurer ?

Le PSG est un document qui revêt un caractère confidentiel : il appartient au propriétaire de la forêt. En cas de mutation ou de perte du document, le CRPF peut communiquer une copie sur demande écrite du propriétaire. Dans certains cas, toutefois, la duplication à l'identique de grands plans n'est pas possible.

Dans le document type que j'ai reçu, on me demande des éléments sur le milieu naturel, le sol, les précipitations... où puis-je trouver ces informations ?

Ces points ne font pas partie des obligations réglementaires mais ce sont des éléments de bons sens pour cerner le contexte de la propriété, fort utiles pour les propriétaires successifs. Les données générales sur la géologie, le climat, les types de sol potentiellement présents sont contenus dans le **Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)**. Ce document permet de recueillir une partie des données ; toutefois, notamment pour les sols ou pour des situations particulières (confinement, exposition), un examen plus particulier peut être utile. Il s'agit là d'éléments plus techniques, qui peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel ou l'acquisition d'un minimum de compétences.

Pour aider le propriétaire, des brochures techniques spécifiques aux stations forestières, habitats forestiers, sols, sont souvent disponibles dans les CRPF.

Il est question de références cadastrales et de plans : comment les obtenir ?

Il faut tout simplement s'adresser **aux services du cadastre du département** ou se connecter sur le site « cadastre.gouv.fr ». Les matrices cadastrales sont des tableaux des parcelles qui constituent la propriété, elles sont données gratuitement (mais les plans cadastraux sont payants).

Les plans sont essentiels pour réaliser la cartographie de la forêt (limites de parcelles, peuplements...).

Je ne sais pas si ma propriété est concernée par des enjeux environnementaux. De quoi s'agit-il et comment trouver l'information ?

La législation impose la mention des éventuels enjeux environnementaux, notamment issus du code de l'Environnement (site classé ou inscrit, réserve naturelle, site Natura 2000...). Pour simplifier la recherche des propriétaires, le CRPF fournit en général une information sur les éléments dont il a connaissance au moment du courrier d'appel.

La recherche de ces données peut également se faire pour partie sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les données relatives aux monuments historiques sont à recueillir auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Au sujet de la chasse, on me demande s'il y a un plan de chasse et s'il est réalisé : je ne sais pas répondre...

Le propriétaire non chasseur peut recueillir ces éléments auprès du chasseur (cas particuliers dans certaines régions, Association communale de chasse agréée - ACCA, ou autres structures).

La Direction départementale des territoires (DDT) dispose d'un service en charge de la chasse et peut également fournir des informations.

Il y a eu un précédent plan de gestion sur la forêt : qu'est-ce

que je dois mentionner pour renseigner le paragraphe sur sa réalisation ?

Sur le plan réglementaire, seul le bilan de l'application du dernier plan simple de gestion est demandé ; il s'agit donc de faire un **rapport des coupes et travaux réalisés, de leur localisation et de leur importance**. Dans le cas éventuel de non réalisation d'interventions prévues, c'est le lieu pour exprimer les difficultés rencontrées. Ce point permet d'assurer une logique de continuité entre les documents successifs.

Des éléments complémentaires relatifs au contexte historique de la propriété sont souvent une source précieuse de renseignements. Le propriétaire a toute liberté pour indiquer ce qui lui paraît important, notamment pour les personnes qui lui succéderont.

Il y a des peuplements différents : qu'est-ce que je dois fournir pour les décrire, comment m'y prendre ?

C'est un des points les plus importants du PSG. Il nécessite de s'approprier la forêt et demande une certaine technicité. Au-delà de la reconnaissance des essences, il est nécessaire de maîtriser un minimum de vocabulaire et d'être en mesure de distinguer les grandes catégories de peuplements.

Les éléments d'appréciation générale sont fournis dans le **SRGS**, qui précise le vocabulaire et la description des éléments de structure et de composition des grandes catégories de peuplements d'une région naturelle. Toutefois, pour chaque propriété, un « tri » doit être réalisé pour identifier ce qui est localement présent. Des **brochures techniques spécifiques** aux typologies de peuplement sont souvent disponibles dans les CRPF. Enfin, le mieux est de participer à **des réunions d'information** ou de se former dans le cadre d'un stage **FOGE-FOR** !

J'ai bien identifié les peuplements de ma forêt, mais je ne sais pas trouver les mots pour formuler la gestion que je veux y appliquer. Tout est-il possible ?



La visite d'un PSG d'instruction est l'occasion d'un dialogue fructueux entre le propriétaire et le technicien.

C'est bien là l'objet du PSG et de sa validation. Les grands itinéraires de gestion sont décrits dans le **SRGS**, il est donc possible d'identifier les modes de traitement susceptibles d'être appliqués et les indications sur les caractéristiques des coupes et des travaux. La validation du PSG par le CRPF se fait réglementairement sur la base du SRGS. Des **brochures techniques spécifiques** à la gestion de certains types de peuplement sont souvent disponibles dans les CRPF. Là aussi, la participation à des **réunions d'information** ou à un stage **FOGEFOR** permet de cerner les méthodes de gestion.

Y-a-t-il des logiciels pour m'aider à la construction de ma réflexion et de mon document ?

Il existe en effet des logiciels susceptibles d'accompagner la démarche. Leur acquisition représente un certain coût, il faut donc évaluer le besoin (en lien avec la surface de la forêt) et l'usage qui en sera fait. Pour optimiser cet investissement, il est préférable de l'utiliser pour tout le suivi de la gestion de la forêt. (*Les logiciels forestiers : pour qui, pourquoi ? ; Chartier M. ; 2009, Forêt-entreprise n° 186, p. 18-22*).

Que puis-je attendre du technicien du CRPF ?

Le technicien du CRPF ne peut intervenir pour participer à la rédaction du PSG : le CRPF ne peut être, en effet, « juge et partie ». Toutefois, il est normal ou recommandé que le propriétaire puisse recueillir des conseils sur les documents plus spécifiquement à sa disposition et béné-

ficier d'une visite de terrain préalable à l'élaboration du PSG, afin de restituer les grands enjeux et objectifs de gestion compatibles avec le SRGS. C'est une démarche d'accompagnement dans un temps limité.

Si je n'y arrive pas, comment faire ?

Parfois, ce qui semblait simple et rapide peut s'avérer compliqué ; tout est lié au temps que l'on peut y consacrer et à la motivation ou à la capacité de réalisation de l'objectif. Il est alors raisonnable, dans l'intérêt du propriétaire et de la bonne gestion de la forêt, de se tourner vers un « gestionnaire forestier professionnel » au sens de la loi (coopérative forestière, expert forestier, technicien forestier indépendant). Ces professionnels peuvent intervenir, selon les cas, pour tout ou partie de la rédaction du PSG, ainsi que pour le mettre en œuvre.

Enfin, il est toujours possible de se former si un stage spécifique est proposé par un CRPF et si les délais de rédaction le permettent.

Si toutes les pièces sont réunies, BRAVO : le puzzle est terminé !

Le PSG devra ensuite être instruit par le CRPF, qui s'assurera qu'il correspond à la réalité de terrain et est conforme au Schéma régional de gestion sylvicole. Si tout est cohérent, il sera alors agréé par le CRPF et le propriétaire pourra l'appliquer en parfaite connaissance de son contenu. Rédiger soi-même son PSG rend véritablement acteur de la gestion de sa forêt, le propriétaire écoute les conseils et recommandations. Il décide des orientations sylvicoles ou choix à mettre en œuvre dans le cadre des orientations régionales de gestion sylvicole. ■

Pour rédiger soi-même son Plan simple de gestion : formez-vous !

par Pascal Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées



Que propose le CRPF Midi-Pyrénées à ceux qui veulent se lancer dans cette « aventure » ?

Le CNPF milite pour que le PSG soit un outil pratique de gestion et non pas un simple document administratif que l'on oublie dans un tiroir. Lorsque le propriétaire rédige lui-même son document, il fabrique cet outil à sa mesure et sera donc naturellement amené à l'utiliser. Rédigé par un professionnel ou pas, le PSG doit contenir plusieurs éléments de base, intimement liés à la législation :

- > le document doit être exact au niveau des surfaces,
- > le document doit être complet et les éléments qui le composent à jour,
- > la description de la forêt doit correspondre à la réalité,
- > le plan doit être suffisamment précis et contenir toutes les mentions obligatoires,
- > la programmation des coupes et des travaux doit être réaliste et permettre une gestion durable.

Chacune de ces étapes pose problème au néophyte...

Un plan-type de PSG est téléchargeable sur le site du CRPF Midi-Pyrénées¹⁾, accompagné d'une notice qui décrit pas à pas une méthode de rédaction et les pièges à éviter.

Sans formation préalable, l'expérience se conclut parfois par un échec : soit les propriétaires n'arrivent pas au bout du travail, soit le document est refusé à l'agrément car trop « léger » ou inexact. Pour pallier ce problème, et depuis plusieurs années, des stages Fogefor dédiés à la réalisation du PSG sont proposés aux propriétaires.

Quelles sont les difficultés récurrentes des propriétaires rédigeant leur PSG ?

La première motivation est souvent de se débarrasser à moindres frais d'un document administratif. En effet, ce document, s'il est confié à un professionnel, a un prix : de 20 à 40 euros par hectare selon le rédacteur et la difficulté. Dans cet état d'esprit, les réticences sont nombreuses :

- > réticence à réaliser un document de qualité,
- > réticence à transmettre à « l'administration » des éléments jugés « privés » et donc susceptibles de tomber entre de « mauvaises mains »...
- > réticence à prendre du temps et accepter de se former.

Le propriétaire intrépide va se heurter à plusieurs problèmes, et notamment l'acquisition de connaissances de base :

- > vocabulaire professionnel minimum,
- > éléments de sylviculture, spécificités de chaque essence et adaptations sylvicoles locales,
- > marchés du bois et produits recherchés par la filière.

Il devra récupérer les documents officiels : plan cadastral, matrice cadastrale, K Bis...

Puis se posera la question de la description des peuplements. Il devra créer ses parcelles forestières, ne pas commettre d'erreur dans les croisements de surfaces entre les différents tableaux de correspondance...

Lorsque ces éléments seront cohérents, il devra programmer la gestion pour chaque parcelle, trouver un cadencement réaliste d'éclaircies, optimiser la date des coupes rases, échelonner les revenus et les dépenses. Enfin, il devra réaliser un plan juste !

Souvent les propriétaires tentent de réutiliser le précédent document, rédigé par un professionnel. Mais sa mise à jour est problématique : actualisation du plan, évolution des peuplements, programmation...

Se former pour réaliser son PSG, c'est aussi faire un grand pas dans la gestion

C'est souvent dans cet état d'esprit un peu morose ou révolté que débutent les stages PSG ! Mais d'emblée l'accent est mis sur la création d'un outil concret et personnalisé de gestion, qui permette de piloter sa forêt pendant une durée compatible avec la production forestière.

Les exigences administratives sont mises au second plan et traitées à petites doses.

La majorité du temps est investi sur des exer-

1) Chaque CRPF dispose d'un modèle de PSG téléchargeable.

cices pratiques de description et d'évaluation de peuplements variés, suivis par une discussion sur la programmation des interventions. Une méthode de description simple et illustrée a été créée par le CRPF Midi-Pyrénées, elle est utilisée en routine pendant le stage

Ces exercices sont effectués dans les propriétés des participants au stage.

Chaque session commence par un point rapide, en commun, de l'avancement et des difficultés de chacun. Un moment de la journée est réservé à un appui individuel.

La réalisation d'un plan exact reste souvent un problème. Il peut être dessiné à la main en bricolant le cadastre (montage de plusieurs feuilles, réductions, coloriage...) ou avec un logiciel de dessin (ce sont « open office draw » ou « libre office » qui ont été retenus pour le moment) dont la démonstration est faite au cours du stage.

Tout cela représente beaucoup de connaissances à acquérir en quelques jours : le rythme est donc intense. Les participants sont invités à compléter leur formation par des sessions plus spécialisées.

L'objectif est d'avoir finalisé son document dès le dernier jour du stage.

Une solution mixte est parfois trouvée avec un gestionnaire professionnel, ce dernier réalisant les parties les plus complexes (le plan par exemple).

Le CRPF est tout d'abord considéré comme

une structure contraignante... mais la possibilité d'obtenir une information extérieure à toute contingence commerciale est rapidement appréciée. Les affinités se créent autour des mêmes préoccupations et l'ambiance devient conviviale : les animateurs peuvent juger de leur réussite lorsque le groupe ne ressent plus la présence au stage comme une contrainte mais comme un plaisir!

Quels avantages ont-ils trouvé à rédiger eux-mêmes leur PSG ?

Les bilans de stage, et aussi les discussions ultérieures nous indiquent plusieurs points positifs, liés à un changement de la vision de la forêt et du milieu forestier. D'ailleurs, nombre de ces personnes sont motivées pour suivre d'autres formations ou entrer dans les structures locales.

Avoir « mis les mains dans le cambouis » leur donne l'occasion de **s'approprier leur forêt** et de développer un projet adapté à leur disponibilité et leurs moyens financiers. En retraçant l'historique, ils rétablissent le lien entre eux et les générations précédentes. Ils font l'effort de se projeter dans l'avenir : en analysant leur forêt dans sa globalité, ils comprennent la **nécessité de programmer les interventions**.



L'apprentissage en stage Fogefor facilite la démarche de rédaction de son PSG.

© P. Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées

Cette programmation leur permet de rationaliser entrées et sorties financières et de mieux résister à des propositions commerciales opportunistes.

La **connaissance de leur massif boisé est bien meilleure** : ils l'ont parcouru en détail, pour décrire les peuplements avec un œil « professionnel ». L'**inventaire de la desserte** a mis le doigt sur ses lacunes. La délimitation des zones à intérêts autres que la production de bois (zones humides, habitats, paysage...) leur montre la richesse de leur boisement.

Ils se sont extraits d'une rédaction standard et « orientée » par un professionnel et donc se sentent plus impliqués dans leurs choix de gestion. À ce titre une visite préalable avec le conseiller local du CRPF permet d'obtenir des renseignements précis, sans parti pris, et de démarrer sur un bon pied.

Ils ont écrit leur « testament sylvicole », relatant d'une part ce qu'ils ont fait depuis qu'ils ont acquis ou reçu la forêt et ce qu'ils souhaitent mettre en action. Ce document est essentiel pour que la gestion puisse continuer sans heurt pour leurs héritiers. Ainsi, ils ont en main les éléments pour commencer à intéresser leurs enfants ou petits-enfants.

Enfin, ils ont le plaisir d'avoir réussi un défi considéré au préalable comme « difficile » ou « rébarbatif »!

En conclusion, la réalisation du Plan simple de gestion par le propriétaire est souvent le moment d'une **prise de conscience**. L'investissement humain réalisé est largement récompensé par l'acquisition de connaissances, celles-ci permettant d'envisager la gestion de sa forêt avec plus de sérénité. ■



© P. Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées

Exercice de description de station en lien avec le Schéma régional de gestion sylvicole.

Prochains stages Fogefor sur la rédaction de son PSG

Région	Lieu	Thème	Début	Fin	Durée
AQUITAINE	Dordogne	Rédiger son Plan simple de gestion	automne 2014		
AUVERGNE	Allier - Vichy	Rédiger son Plan simple de gestion	printemps 2014		3 jours
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	Contribuer à la rédaction du PSG de sa forêt	05/09/14	05/12/14	4 jours
MIDI-PYRÉNÉES	Ariège	Rédiger son Plan simple de gestion	2015		4 jours
POITOU-CHARENTES	Vienne	Rédiger un Plan simple de gestion	14/11/14	13/02/15	4 jours
RHÔNE-ALPES	Rhône- Monsols	Rédiger son Plan simple de gestion	12/09/14	15/11/14	4 jours

Merlin, le logiciel commun du CNPF

Par Anne Geneix, CNPF-CRPF Aquitaine

Merlin est un logiciel développé par le CNPF et utilisé par les 18 Centres régionaux de la propriété forestière pour la gestion des documents de gestion durable : Plan simple de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles et Règlement type de gestion.

Merlin, le logiciel commun de gestion de données facilite :

- le suivi des documents de gestion durable

Il permet de suivre en temps réel pour tout le personnel d'un centre, les événements intervenant sur ces documents : réception, instruction, agrément, modificatifs, archivage...

Grâce à ce logiciel, les CRPF sont en mesure de répondre à tout moment à un propriétaire ou son gestionnaire sur les dates de validité de son PSG, les communes concernées, le stade d'instruction de ce document, etc.

Au-delà du suivi des documents de gestion durable, Merlin est en fait le « fichier client » du CNPF. Il permet de suivre l'évolution des propriétés forestières, les changements de surface, de propriétaires, ainsi que les modifications de coordonnées de ceux-ci.

La liaison récente avec le Portail cartographique du CNPF permet de cartographier puis de visualiser directement les propriétés forestières depuis Merlin, et de faire le lien éventuel avec les zonages environnementaux qui les concernent.

Merlin peut également être utilisé pour le suivi des visites aux propriétaires, qu'elles soient dans le cadre du suivi des PSG ou dans le

cadre de visites diagnostics dans un Plan de développement de massif (PDM) par exemple.

- l'actualisation des données concernant les propriétaires

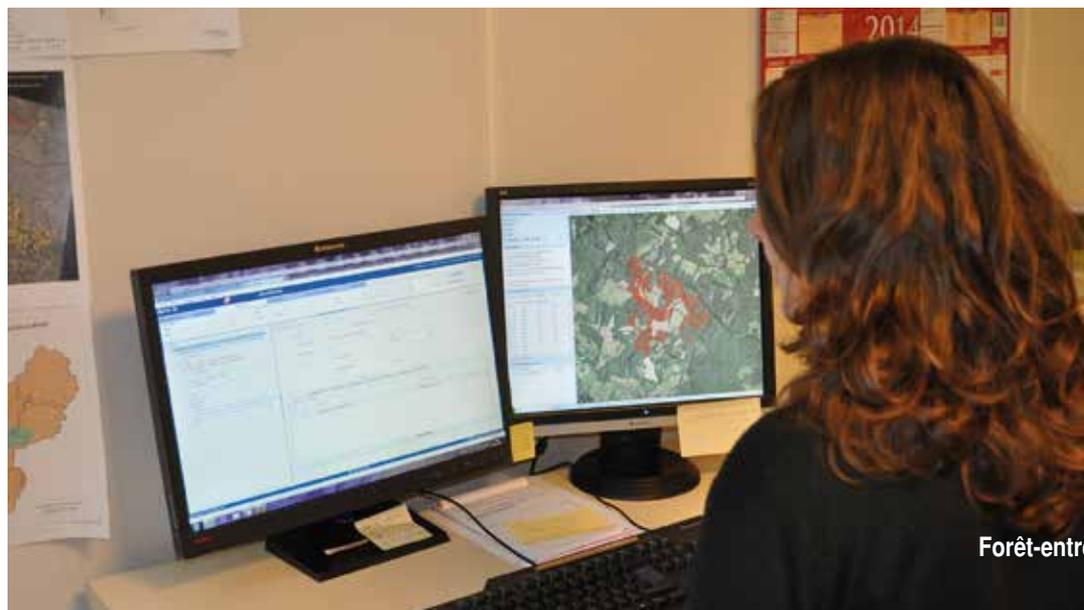
Ce logiciel permet aussi :

- > le suivi d'associations de propriétaires, de groupes FOGFOR, de groupements de développement, et de leurs réunions,
- > la gestion des envois en nombre des journaux des CRPF,
- > les inscriptions aux journées de vulgarisation organisées par les CRPF.

Merlin est enfin conçu pour stocker des données techniques : peuplements et essences mais aussi les interventions prévues au cours du document de gestion, ou dans un diagnostic réalisé par le technicien, ce qui permet au CRPF de mettre en œuvre des études sur une essence, ou sur certains types d'interventions.

En bref, Merlin est indispensable au bon fonctionnement des CRPF. Après une première version lancée en 2003, il est en cours de réécriture pour s'adapter à l'évolution des outils informatiques et du code forestier.

Et si vous vous demandez « Pourquoi le nom Merlin ? », c'est tout simplement en référence à la forêt de Brocéliande... ■



© CNPF-CRPF Aquitaine

Le Géoportail et le Plan simple de gestion

par Richard Lehaut¹⁾

1) CNPF-CRPF Normandie, Service national informatique, développeur.

2) Institut national géographique

3) Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est l'organisme public français de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour la gestion des ressources et des risques du sol et du sous-sol.

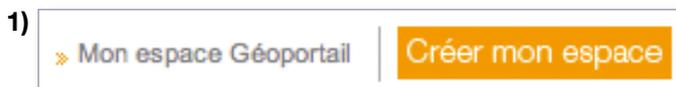
Le Géoportail est un site Internet à votre disposition gratuitement vous permettant d'obtenir des informations pour la rédaction de votre document de gestion.

Le Géoportail, « portail web des territoires et des citoyens », a pour vocation de faciliter l'accès à l'information géographique des données publiques (cartes, photographies aériennes...). Il répond aussi bien aux simples besoins de localisation (localiser une parcelle, rechercher une adresse...), qu'aux besoins de co-visualisation d'informations sur le territoire, comme superposer le cadastre et un zonage réglementaire.

Depuis le 9 juillet 2013, le Géoportail, mis en œuvre par l'IGN²⁾ et le BRGM³⁾, a mis en service sa version n° 3 sur son site Internet www.geoportail.gouv.fr. Dans cet article, nous verrons comment accéder aux informations utiles et les fonctionnalités les plus intéressantes pour la rédaction d'un Plan simple de gestion.

L'espace personnel

Avant de commencer à travailler sur le Géoportail, il est utile de disposer d'un compte utilisateur. La création de cet espace personnel donne accès à des services essentiels comme l'enregistrement de ses cartes et dessins. Pour accéder au formulaire d'inscription, vous trouverez ce bouton (figure 1), en haut à droite de l'écran. Il vous redirigera vers une nouvelle fenêtre permettant de saisir les informations requises.



Localiser votre forêt

En accédant à l'adresse www.geoportail.gouv.fr, vous obtenez cette interface cartographique (figure 2).

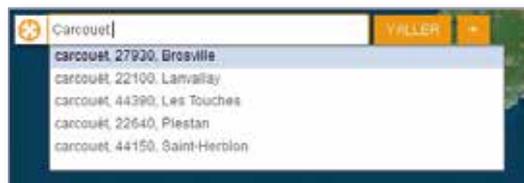


Pour plus de convivialité, il est possible d'agrandir la carte en passant en plein écran (figure ci-contre).

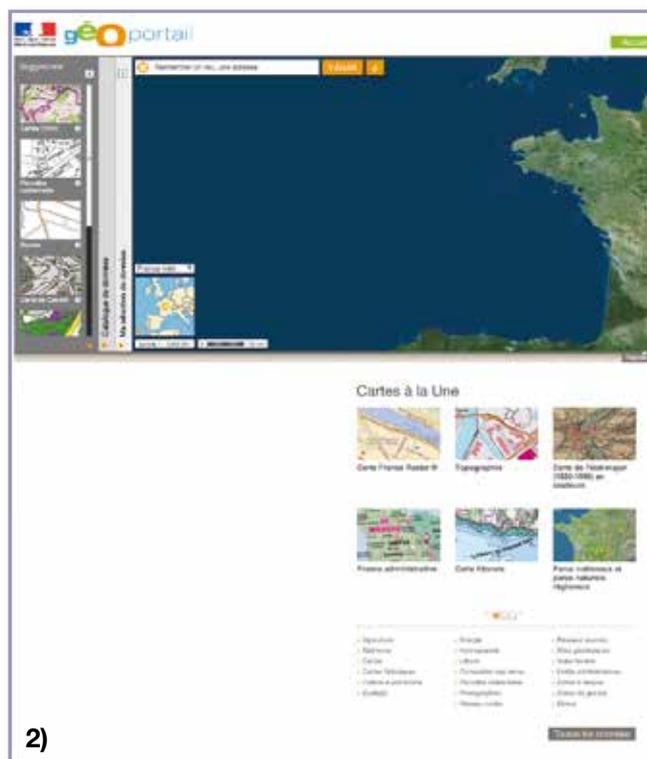
La première étape est de retrouver votre bois. Malheureusement, la recherche par le parcellaire cadastral n'est pas possible (voir encadré relatif au site www.cadastre.gouv.fr).

Cadastre.gouv.fr

Ce service vous permettra de rechercher rapidement vos parcelles cadastrales et d'en extraire un plan de situation. (Figure CAD).



Il faut opter pour la recherche d'un lieu-dit ou d'une adresse à proximité. (figure ci-dessus). En cliquant sur le bouton « Y ALLER », l'affichage est recentré sur la zone, déplacez-vous pour visualiser l'intégralité de votre propriété. Dans le volet « Suggestion » situé à la gauche, vous trouverez les référentiels classiques de l'IGN comme les cartes IGN, le parcellaire cadastral, les routes (figure 3). Un clic sur la vignette affiche la donnée dans l'interface cartographique.

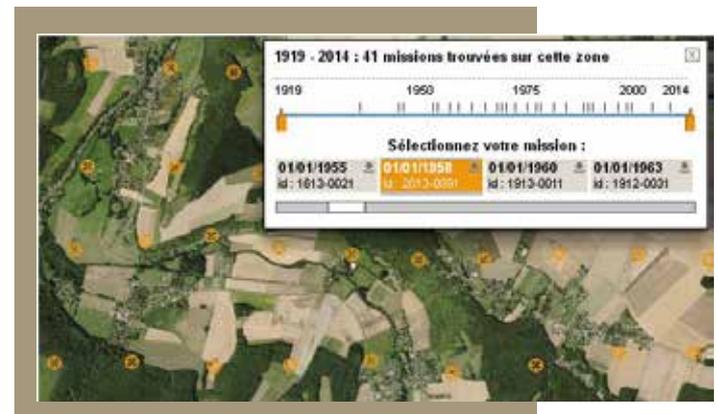




4)

Le volet « Ma sélection de données » permet d'améliorer l'affichage des données souhaitées en modifiant l'ordre des données (glissez-déplacez) et l'opacité des données (curseur). L'opacité globale détermine dans quelle mesure un calque masque ou fait apparaître le calque qu'il recouvre. Ainsi, un calque avec 1 % d'opacité semble presque transparent, tandis qu'un calque avec 100 % d'opacité apparaît complètement opaque. (figure 4)

3)

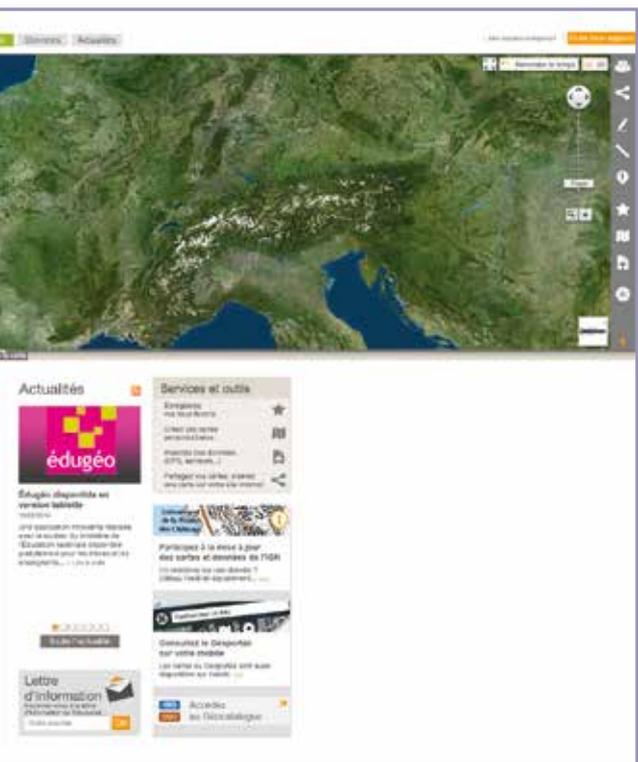


Curiosité : Remonter le temps

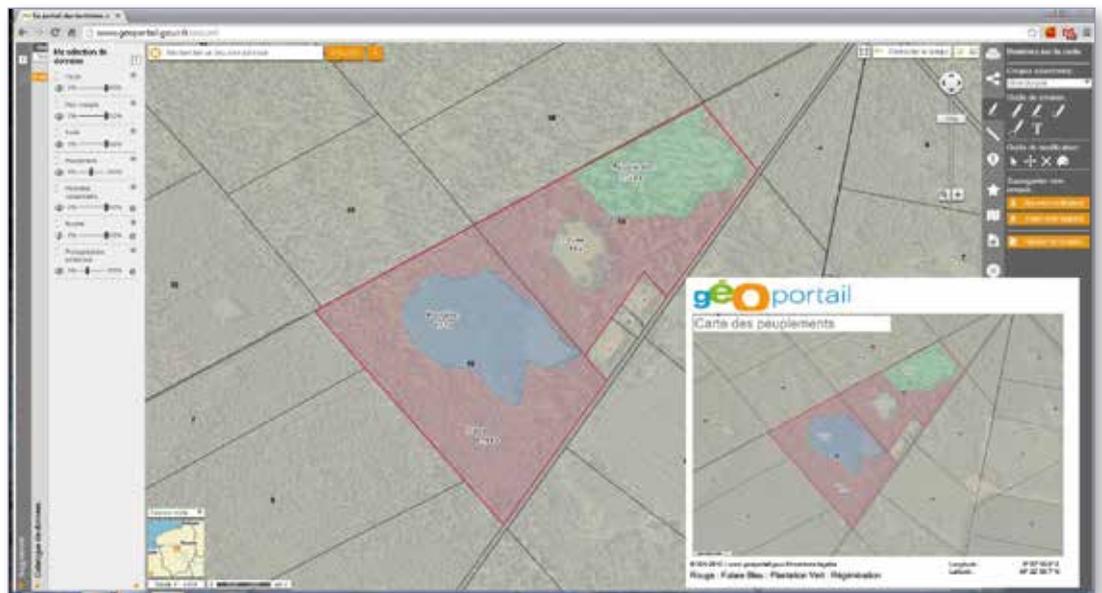
Des données historiques de votre forêt sont disponibles ("Remonter le temps"). Après avoir sélectionné le type de la donnée, par exemple les photos aériennes, une fenêtre s'ouvre avec une échelle de temps (figure ci-dessus). En cliquant sur les centres de prise de vue matérialisés en orange, il est proposé d'afficher, télécharger ou acheter les planches payantes. Il est également possible de visualiser les cartes de Cassini (XVIII^e siècle) et cartes de l'état major (XIX^e siècle).

Dessiner sa propriété

Maintenant, votre propriété localisée, il peut être utile de la matérialiser par un croquis sur la carte. Les outils de dessin (figure 5) et de mesure de surface (figure 6) sont disponibles dans la barre d'outils verticale située à droite de l'interface. La réalisation d'une carte personnalisée est relativement simple. En vous positionnant sur les icônes, des infos-bulles vous indiquent leurs fonctions.



- 5) 
- 6) 
- 7) 



8)

La réalisation et l'impression (figure 7) d'une carte des peuplements sont tout à fait possibles mais ne sont pas d'une grande précision. (figure 8)

Information réglementaire

Dans le volet « Catalogue de données » (figure 9), le Géoportail centralise des informations très utiles dans la réalisation d'un Plan simple de gestion. Dans la classification des thèmes du Géoportail, voici une liste non exhaustive des données les plus intéressantes.

Occupations des terres

- > Cartes forestières (v2 : 2006) : en cours de réalisation dans les régions, cette cartographie de la forêt (plus de 0,5 ha d'un seul tenant) permet d'identifier 32 types de formations végétales.
- > Cartes forestières (v1 : 1987-2004) : disponible sur tout le territoire, cette cartographie de la forêt (plus de 2,25 ha d'un seul tenant) permet d'identifier 6 types de formations végétales.

Écologie

Cette catégorie regroupe les couches environnementales réglementaires ou d'inventaires : les sites Natura 2000, les Réserves, les Parcs, les ZNIEFF... La source de la donnée, disponible sur tout le territoire national, est le [Muséum National d'Histoire Naturelle](#).

Géologie

La couche géologique proposée par le BRGM est la superposition de plusieurs cartographies géologiques, produites et diffusées par ses services. Un moteur de recherche est à votre disposition, en cliquant sur le bouton « + de données ». Chaque donnée est dotée d'une légende qui vous indiquera le contenu de l'information et le producteur de la donnée. Maintenant, vous pouvez aisément, à l'aide du croquis de votre propriété, savoir si votre forêt est concernée par un zonage réglementaire. (figure 10) Par contre, pour connaître le nom du zonage, il vous faudra vous rediriger vers le Portail cartographique du producteur de la donnée. ■



9)

10)

Le Portail cartographique du CNPF un outil des techniciens de CRPF

par Grégoire Gonthier*, Richard Lehaut**,

Les missions confiées au CNPF sont de plus en plus nombreuses. Les agents, pour gagner du temps dans leurs actions de terrain, ont de plus en plus recours à la cartographie. Jusqu'à présent, les moyens utilisés étaient soit des logiciels professionnels destinés à des géomaticiens, soit des portails Internet (comme le Géoportail). Le nouveau Portail cartographique du CNPF, conçu pour eux, est aujourd'hui à leur disposition.

La loi de modernisation agricole de 2010 supprime la notion de seul tenant de 25 ha, accroissant ainsi significativement la part de propriétés soumises à l'obligation de rédiger un Plan simple de gestion (PSG). Le contrat d'Objectifs et de Performances (COP) conclu avec l'État renforce la thématique des documents de gestion durable (DGD) avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux (voir l'encadré Article L122-7 et 8). Ces objectifs exigent un travail important d'identification des propriétaires forestiers et multiplient les contacts directs notamment dans le cadre des Plans de développement de massifs (PDM). Pour faire face à ces enjeux, avec des moyens contraints, le CNPF a souhaité se doter d'outils simples, fiables et performants pour optimiser le travail de terrain de ses agents au bénéfice des forestiers privés.

Pourquoi un portail Carto ?

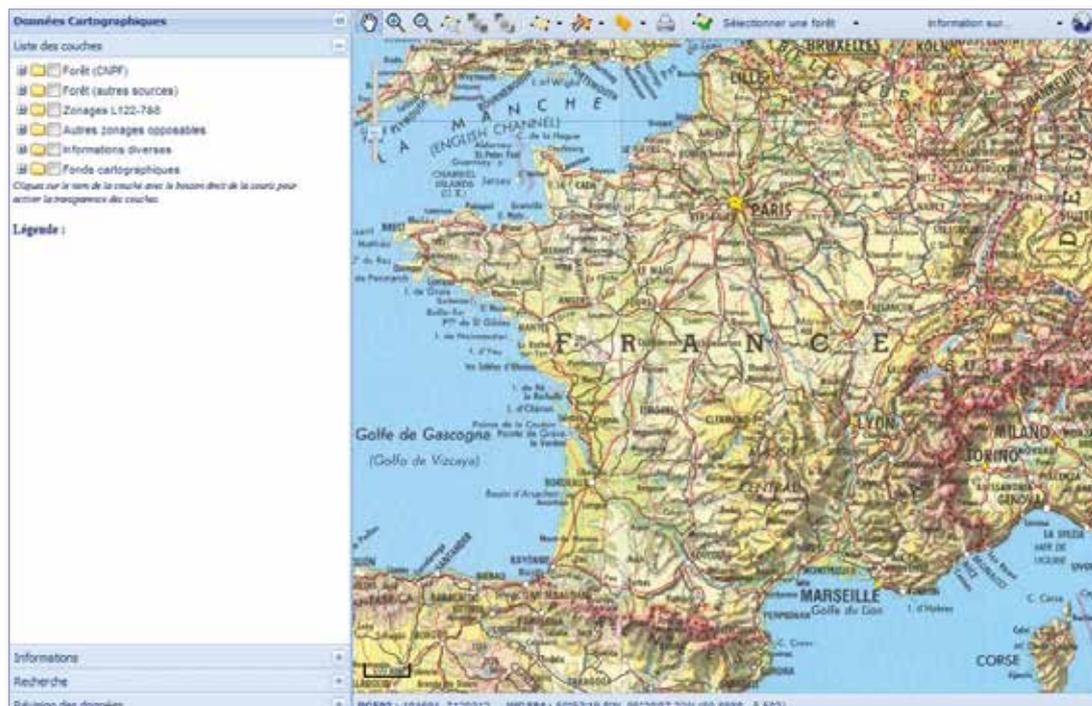
Le schéma directeur informatique, en cours d'élaboration, a permis de faire un bilan des pratiques des CRPF.

Il en ressort que pour remplir leurs missions de terrain, les agents manipulent des outils cartographiques. Ce sont des logiciels professionnels (Mapinfo, Qgis) nécessitant des compétences spécifiques et donc manipulés par des spécialistes de la cartographie appelés géomaticiens. Le personnel, non formé à leur manipulation, s'est tourné vers des portails cartographiques grand public disponibles sur Internet. Le Géoportail et Carmen (portail du ministère de l'Environnement) sont les plus utilisés.

Le Portail cartographique du CNPF, mis au point en interne, fusionne le meilleur de ces deux produits : la simplicité et la vitesse du

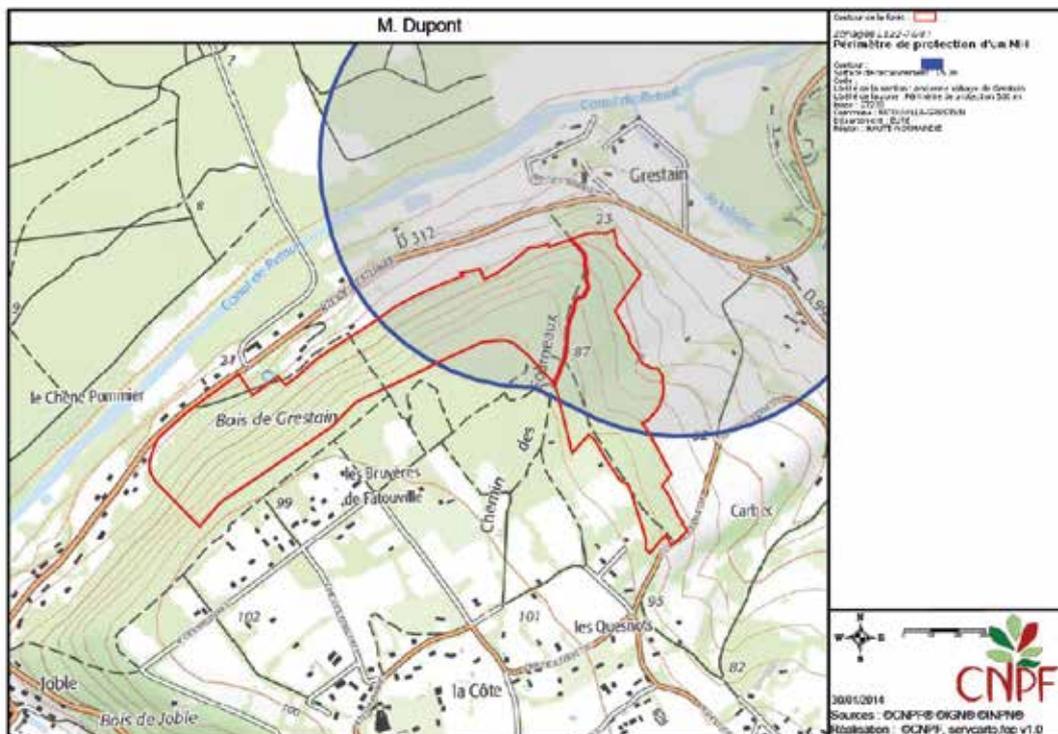
* CNPF-CRPF Limousin

** CNPF-CRPF Normandie



Page d'accueil du Portail Carto.

Production d'une carte avec les zonages environnementaux concernés par le massif.



Géoportail et les fonctionnalités de base de Mapinfo.

Autre aspect, le CNPF dispose de plusieurs bases de données indépendantes : Merlin (documents de gestion), Cadastrasie (données cadastrales), Ilex (expérimentations), les Système d'information géographique (SIG) avec des catalogues de données (environnementales, patrimoniales...) dans chaque CRPF. Ces bases coexistaient jusqu'à aujourd'hui de manière totalement indépendante. Le Portail Carto a mis en place un lien géographique entre toutes ces données.

Le Portail cartographique a pour objectif d'uniformiser la visibilité du CNPF dans ses productions de données et de cartes en intégrant les spécifications des différentes régions. Dans un souci d'homogénéisation des pratiques et d'uniformisation des cartographies du CNPF, la sémiologie¹⁾ a été validée au niveau national.

1) L'ensemble des règles permettant l'utilisation d'un système graphique de signes pour la transmission d'une information.

Qu'est ce que le Portail Carto ?

Le Portail Carto est une application du site Intranet du CNPF comme Merlin (voir article page 43).

Créée pour l'ensemble des agents du CNPF, l'application est développée par modules homogènes comportant chacun un ensemble de fonctionnalités. Celles-ci sont directement liées aux besoins exprimés par les utilisateurs pour répondre à leurs missions quotidiennes.

Depuis son navigateur Internet, le technicien visualise de manière simple les données du catalogue du CNPF, il peut les agencer afin de produire simplement et rapidement des carto-

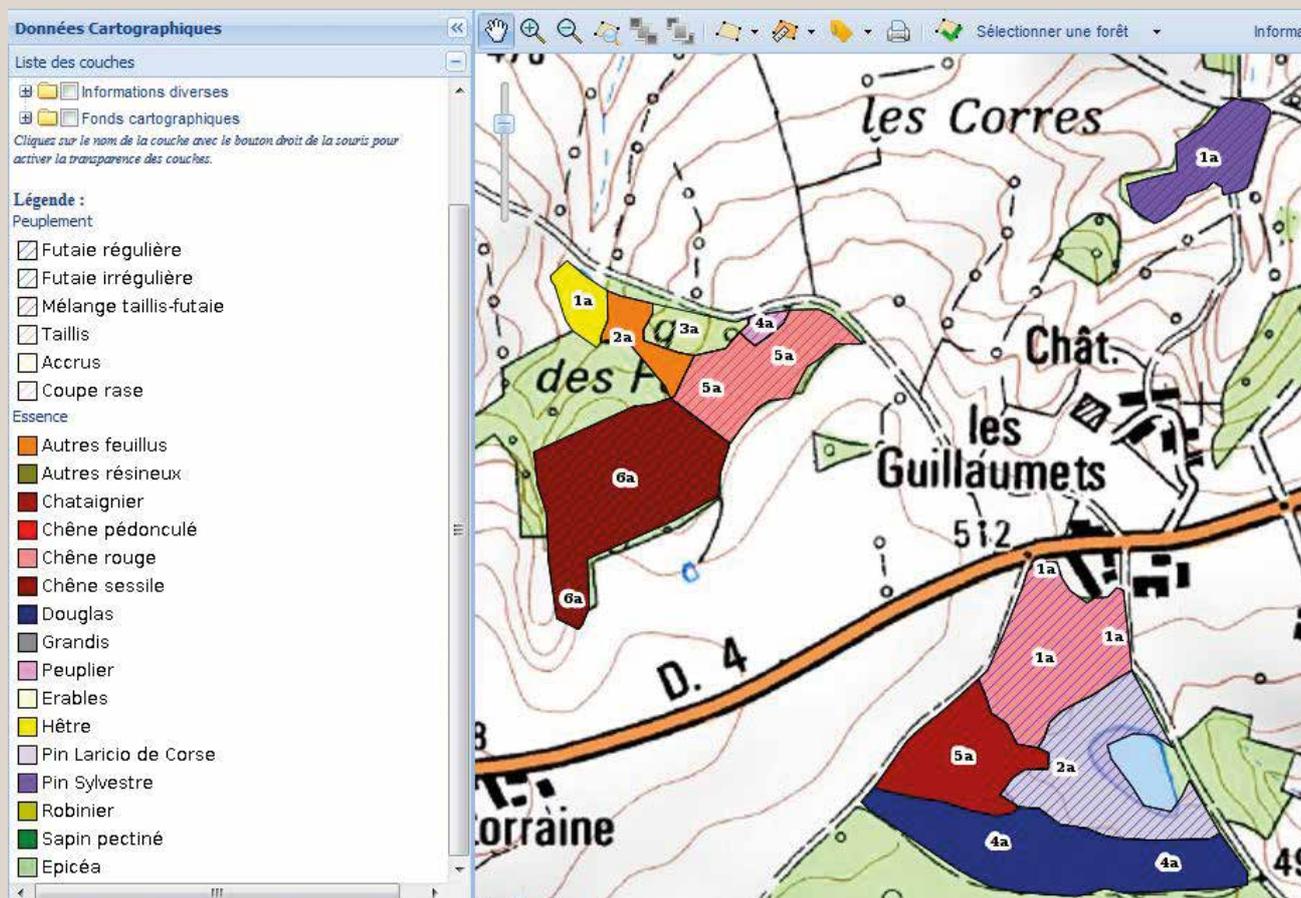
graphies utiles dans son travail quotidien. Sa vocation est donc de répondre aux attentes des conseillers techniques dans leurs missions auprès des forestiers privés.

Pour répondre de manière efficace et rapide à l'interrogation liée aux interactions entre le Plan simple de gestion et les réglementations qui lui sont applicables, le CNPF centralise les données publiques utiles. Les « sigistes » (responsable informatique) des CRPF intègrent les données complémentaires. Le CNPF ne se contente pas d'utiliser les données des autres administrations ou établissements publics. Coordonnées par l'Institut du développement forestier, les équipes de recherche du CNPF sont en cours de création de base de données sur la desserte forestière, de cartographies statistiques sur les thématiques du changement climatique et du sol...

À quoi sert le Portail Carto ?

Mieux appréhender et prendre en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux

Concrètement, le technicien du CRPF, à partir d'une liste de parcelles cadastrales ou un contour de forêt sous Plan simple de gestion, met en évidence les réglementations environnementales et patrimoniales, en autres, listées dans les articles L122-7 & 8 du code forestier, qui s'appliquent à la propriété. Très facilement, il peut produire une carte des enjeux au format PDF pouvant être transmises aux forestiers privés ou gestionnaires, aux administrations compétentes sous format papier ou électronique. (figure ci-dessus).



Les peuplements forestiers

Initié par le CRPF Auvergne, un module de saisie de la cartographie des peuplements forestiers issu des documents de gestion et visites des techniciens des CRPF, par exemple, dans le cadre des Plans de développement de massif, celui-ci est en cours de développement.

La cartographie des peuplements au sein des CRPF est un enjeu important en matière de connaissance de la forêt privée. Toutefois, l'acquisition de cette donnée à grande échelle est un travail très lourd. Le CNPF devra solliciter les gestionnaires forestiers professionnels, disposant individuellement de cette donnée. Des travaux sont en cours pour intégrer en routine ces informations dans le système d'information du CNPF.

Il retrouvera au même emplacement, les informations utiles alors qu'il devait auparavant faire la vérification sur plusieurs sites (Carmen, Dreal, Cartelié, CartoRisque, Geoportail...).

Aider le technicien dans son instruction de PSG

Une fois reçu au CRPF, le contour du Plan simple de gestion est cartographié.

Lors de l'instruction technique, le technicien peut vérifier les informations contenues dans la partie administrative concernant les enjeux comme indiqué ci-dessus. Avec la base cadastrale, il valide si le document intègre l'ensemble des îlots isolés de plus de 4 hectares.

Il peut ensuite produire une carte superposant le cadastre à la photo aérienne par exemple, afin de le guider lors de la phase terrain de l'instruction.

Identifier les nouvelles propriétés « non seul tenant »

Couplé à la base cadastrale, le Portail Carto

Article L122-7 du CODE FORESTIER

Cet article prévoit une simplification des démarches administratives pour les propriétaires forestiers dont la forêt est soumise à certaines réglementations lui imposant des déclarations préalables ou des demandes d'autorisation avant coupes et travaux. Les législations concernées sont les suivantes : forêt de protection, arrêtés de biotope, monuments historiques et leurs abords, sites classés et inscrits, Natura 2000...

À la demande du propriétaire, le CRPF peut présenter le PSG avant son agrément aux autorités compétentes et recueillir leur avis préalable. Avec cet avis et une fois le PSG agréé par le CRPF, le propriétaire n'aura plus d'autorisations à demander ultérieurement ou à faire de déclaration préalable pour les interventions prévues dans son PSG. Pour savoir si son massif forestier est concerné, il peut contacter le CRPF de sa région en envoyant sa matrice cadastrale ou un plan suffisamment lisible de sa propriété.



La révision des données

Initié par le CRPF de Normandie, un module de révision des données est en cours de développement. Il est difficile de maintenir une information à jour en matière de desserte forestière. Le technicien du CRPF, avec la collaboration des gestionnaires et propriétaires forestiers, peut constater sur le terrain avec le plan papier des erreurs. De retour à son bureau, il dessine un croquis sur la carte signalant une information erronée ou incomplète. Celui-ci sera envoyé au responsable des SIG du CRPF.

dispose d'une interface de recherche pour trouver une propriétaire et sa matrice cadastrale à partir de son nom ou d'une parcelle. Le technicien peut retrouver un propriétaire et cartographier l'ensemble des parcelles de sa propriété. Aisément et de manière autonome, il peut déterminer si celles-ci entrent dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, c'est un gain de temps très important.

Mener des actions de développement

Les Plans de développement de massifs, actions de regroupement (de propriétaires, de chantiers ou de foncier) ou contacts individuels nécessitent une phase de prospection préalable qui est facilitée par le Portail Carto. Il permet de connaître le nom du propriétaire d'une parcelle ou de retrouver des parcelles identifiées lors de phases de terrain.

Partager des informations

L'appropriation de la connaissance de son secteur par un nouveau technicien prend du temps.

Via cet outil, le technicien peut consulter par exemple la photo aérienne du Plan simple de gestion faisant l'objet d'une visite d'instruction. Les outils d'interrogation lui permettent de consulter par simple clic, le voisinage immédiat, par exemple : le cadastre d'une propriété sans PSG et l'identité de son propriétaire, une propriété devant faire l'objet d'une visite à mi-

période de son PSG ou une expérimentation à mesurer. Cette pratique permet d'optimiser ses déplacements sur le terrain

C'est encore plus exact, lorsque plusieurs agents du même CRPF travaillent sur un même secteur géographique : un technicien de « secteur » et un technicien PDM par exemple. Ainsi chacun dispose, en temps réel, d'un même accès aux données du secteur.

Le portail Carto va peu à peu faciliter et simplifier une partie un peu rébarbative et chronophage du travail de technicien en facilitant la collecte de données. Cela permettra de libérer du temps pour ses vraies missions : le conseil auprès du propriétaire forestier. ■

Résumé

Sur le site Intranet du CNPF, un Portail cartographique est développé afin de faciliter le travail des techniciens des CRPF. Cette base de données permet au technicien de visualiser non seulement les fonctionnalités d'un outil cartographique (cadastre, propriétaires, dessertes...) nécessaires pour l'instruction des PSG, mais également des données complémentaires comme les réglementations environnementales et patrimoniales, puis à terme des informations climatiques ou du sol, photographie aérienne...

Mots-clés : Portail cartographique, CNPF, Intranet.



Dégâts de gel en 2013 essentiellement sur les hêtres d'altitude, (hêtraie de Ombleze dans la Drôme).



L'année 2013 a été particulièrement sereine pour la forêt. Scolytes, processionnaire du pin et défoliateurs sont à l'état d'endémie. *Chalara fraxinea* (maladie du frêne) marque le pas, même la processionnaire du chêne a été plus discrète dans l'est. Le printemps pluvieux et froid a profité à la forêt plus qu'à ses parasites...

Bilan phytosanitaire 2013

par Fabien Carouille, Morgane Goudet, Département de la santé des forêts

L'hiver 2012-2013 a causé quelques dégâts de neige essentiellement en Basse-Normandie et dans le Sud-Ouest mais il est resté proche des normales saisonnières, un **printemps particulièrement arrosé, froid et peu ensoleillé** a perduré jusqu'au début du mois de juillet. Le mois de mai a été très froid et l'enneigement sur les massifs alpins et pyrénéens a été fourni et étalé dans le temps. Ceci a provoqué un retard de débourrement généralisé. Ensuite, l'été, commencé tardivement, a été chaud et l'automne plutôt conforme aux normales saisonnières. La saison de végétation, retardée à cause du printemps frais et humide, a profité aux régions généralement en déficit hydrique comme le Sud-Est.

À la fin de l'année, une tempête a touché le Nord et l'Ouest du pays mais les dégâts ont été limités en forêts. Dans la nuit du 26 au 27 juillet 2013, un phénomène météorologique rare, le *derecho*, a traversé la France de Bordeaux à Lille. Les puissantes rafales ont surtout frappé le Médoc et le Poitou-Charentes : plusieurs centaines d'hectares de peupleraies ont été ravagées. Ces dégâts ont été visibles jusqu'en Picardie et en Champagne-Ardenne.

Quelques orages estivaux ont également occasionné des chutes d'arbres et des vols de façon disséminée sur le territoire, et leurs averses de grêle ont permis le développement de *Sphaeropsis sapinea* dans certains peuplements de pins (Morvan, Auvergne, Bouches du Rhône). Suite aux précipitations surabondantes du printemps, l'engorgement important a provoqué des phénomènes d'asphyxie racinaire, en particulier dans les jeunes peuplements de douglas, pins, chênes et dans les peupleraies (surtout Raspalje).

Impact sur les différentes familles d'arbres

Les pins

Comme en 2012, la **maladie des bandes rouges** a fortement défolié les peuplements de pin laricio, quoique de façon un peu plus tardive. La Sologne, le piémont pyrénéen et la Bretagne sont les régions les plus touchées. L'humidité persistante du printemps a favorisé la **rouille courbeuse du pin** qui s'est manifestée sur pins maritime et sylvestre dans de nombreux peuplements de l'ouest de

la France. Dans l'ensemble du pays, la situation est à l'endémie en ce qui concerne la processionnaire du pin. Seul le Massif landais enregistre des populations, et des défoliations ponctuelles dans les peuplements ouverts par la tempête Klaus. On a assisté cette année à une recrudescence d'attaques de **Sphaeropsis sapinea**, sur une bonne partie du territoire, à l'exception du piémont pyrénéen, où il est présent de façon récurrente ces dernières années. Ces attaques ont surtout concerné les pins noirs d'Autriche, sylvestre, et laricio du sud du Massif central, de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Bassin parisien, de la Haute-Marne... Les peuplements de pins maritimes ont enregistré de fréquentes attaques de pisode, en particulier dans le sud-ouest des Landes.

Douglas

Le phénomène de « **nécroses cambiales en bandes** » reste largement signalé même en Limousin où l'apparition des symptômes est plus récente. Dans les secteurs les plus récemment touchés, le phénomène est mêlé à des dépérissements. Dans la zone bourguignonne du douglas, la plus anciennement affectée, les nécroses du tronc deviennent largement visibles.

Mélèze

Le **chancre du mélèze d'Europe** constitue la principale inquiétude des gestionnaires forestiers auvergnats sur l'avenir du mélèze. Les dégâts massifs constatés depuis quatre ans continuent à dégrader fortement l'état sanitaire de peuplements en situation de confinement fort. Des cas ont été observés également dans le sud du Massif central, dans le Gard, la Lozère et dans les Pyrénées.

Épicéa

Quelques intempéries ont bousculé très ponctuellement des peuplements d'épicéas (neige lourde en Haute-Loire, Isère, Ain, Lozère, Pyrénées, chablis dans la Meuse et le sud du Massif Central), mais ces dégâts restent faibles. Les campagnes de lâchers de *Rhizophagus grandis* (prédateur spécifique du **dendroctone**) continuent en Bretagne, pour lutter contre le **dendroctone** de l'épicéa.

Sapins

Le **chermès** des rameaux du sapin devient un problème récurrent dans les Vosges gréseuses, où il ne cesse de progresser ces dernières années. Il se développe essentiellement sur des jeunes arbres, compromettant dans certaines situations, l'avenir sylvicole du peuplement.



Feuilles grignotées par l'orchestre du hêtre.

© Négrenat - DSF



Attaques de Sphaeropsis sapinea sur du Pin.

Peupliers

Les signes de dépérissement et de mortalités de cultivars Beaupré continuent de marquer le paysage populeicole. Le **puceron lanigère** a été très actif en Bourgogne cette année, essentiellement sur le cultivar I 214, laissant craindre des mortalités pour le printemps 2014. Le puceron a été signalé pour la première fois dans la Marne. Le printemps très pluvieux a favorisé l'ennoiement de certaines jeunes peupleraies, des plançons du cultivar Raspalje en particulier.

Hêtre

L'**orcheste** du hêtre a été très présent dans les Vosges (1 000 ha concernés). Quoique visuellement très marquants, ces dommages restent peu conséquents pour les peuplements. Les orages violents, avec grêle et vent, des 19 juin et 6 août ont ravagé quelques parcelles dans le Nord de la Côte-d'Or, laissant de nombreux arbres renversés ou étêtés. Des dégâts de gel tardifs, en particulier celui du 26 mai, ont eu un impact néfaste sur les feuillages en cours de constitution dans les hêtraies d'altitude ou de piémont des grands massifs montagneux.

Chênes

Les défoliateurs, comme **la processionnaire du chêne** dans la région de Sarrebourg, ont eu un impact moins marqué cette année. Les défoliations et attaques racinaires dues aux hannetons n'ont pas impacté les chênes des Vosges cette année. En revanche, elles subsistent dans le Centre de la France. Les peuplements de chêne-liège assez touchés par le dépérissement depuis quelques années, notamment dans le Var, ont bénéficié de conditions assez favorables en 2013. Des symptômes atypiques (nécroses corticales basales accompagnées d'écoulements noirâtres) ont été détectés sur chêne rouge dans le Bazois (Nièvre). Enfin, le bupreste du chêne a causé des dégâts parfois sévères sur le pourtour méditerranéen.

Les organismes nuisibles envahissants

En 2013, le **cynips du châtaignier** a poursuivi son extension dans des départements jusqu'alors indemnes : Aude, Pyrénées-Orientales, Corrèze, Haute-Loire...

Sur les frênes, la **chalarose** a poursuivi son extension vers le sud, en colonisant les départements suivants : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Rhône, Allier, Eure et Seine-Maritime... Cependant, dans la partie centrale du front

(de la Nièvre à l'Eure-et-Loir), la situation reste relativement stable par rapport à 2012. Dans les zones anciennement colonisées (Haute-Saône), les nécroses au pied sont nettement plus nombreuses. Des mortalités ont même été observées dans un peuplement subadulte, dans lequel les nécroses ceinturaient complètement les collets.

Enfin, *Anoplophora glabripennis* a été détecté dans le département de Haute-Corse (à Furiani) au cours de l'été 2013. Après inspection, la FREDON¹⁾ de Corse a détecté une soixantaine d'insectes adultes. Des mesures de lutte ont immédiatement été mises en œuvre. Les arbres infestés ont été détruits et une cartographie du foyer et de la zone de surveillance intensive (1 km autour des arbres infestés) a été élaborée.

En permanence sur le terrain, les 200 correspondants-observateurs du DSF, dont 85 techniciens de CRPF, surveillent l'état sanitaire des forêts françaises, pour suivre l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifier d'éventuels problèmes émergents. ■

1) Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles.

Forêts de France revêt de nouvelles couleurs !

Une maquette revisitée, des rubriques qui bougent et... une nouvelle dynamique régionale. Cinq fois par an, la rédaction de la revue met en avant une région de France et en déchiffre pour vous les spécificités de sa forêt, ses enjeux, ses acteurs, ses perspectives dans un dossier spécial rédigé et orchestré par les syndicats de la région. Sur le terrain, la publication de ces dossiers régionaux est accompagnée d'un événement régional pour rassembler les acteurs locaux de la filière forêt-bois et les décideurs politiques, discuter des sujets d'avenir et porter haut et fort les intérêts régionaux de la forêt française !

Le magazine des Forestiers Privés de France s'applique quotidiennement à vous transmettre les informations de la filière, les bonnes pratiques et conseils sylvicoles, et faire valoir les intérêts de l'ensemble des acteurs de la forêt privée.

Dans le numéro d'avril de Forêts de France, découvrez dans notre dossier spécial, le projet eforOwn. Un projet européen pour le développement d'outils internet et les nouvelles technologies au service de l'(in)formation des propriétaires forestiers. À suivre en mai dans nos colonnes, un dossier spécial forêts du Limousin. Un dossier à ne pas manquer !

Abonnement 1 an, 10 numéros : 58 euros, adhérents syndicats 51 €, étranger 75 € - Service des abonnements de Forêts de France : ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, 57000 Metz. Tél : 03 87 69 18 09 - Régie publicitaire : regie@foretpriveefrancaise.com - 01 48 74 18 62



De la mobilisation de la biomasse forestière à la valorisation de bois supplémentaire

par Henri Husson, Emmanuel de Montbron, Antoine d'Amécourt¹⁾

Le CRPF Aquitaine, après les Ateliers sur la valorisation de la biomasse forestière primaire, poursuit ses études autour de la mobilisation, en l'ouvrant cette fois à tous les bois dits « supplémentaires ». Un programme inter-filière à l'échelle régionale est en réflexion avec de nombreux partenaires autour de l'enjeu de mobilisation de ce bois supplémentaire : le programme MOVAPRO (MObiliser du bois supplémentaire en le VALorisant pour motiver les PROducteurs). Quelques acteurs régionaux partagent leurs points de vue : Henri Husson, directeur adjoint du CRPF Aquitaine, avec la collaboration d'Emmanuel de Montbron, Président du GPF sud Gironde, et Antoine d'Amécourt représentant des Forestiers privés de France au Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE).

1) Henri Husson CNPF-CRPF Aquitaine, Emmanuel de Montbron président du GPF sud Gironde et Antoine d'Amécourt représentant des Forestiers privés de France au Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), avec la collaboration d'Anais Parenteau, BTS forestier.

Quelles sont les conclusions de votre travail sur la mobilisation en bois énergie ?

Henri Husson : D'abord, un important travail de synthèse : le « memento Bois énergie » est formalisé en 14 fiches disponibles sur le site sur CRPF Aquitaine. Ces fiches accompagnent les propriétaires dans la compréhension de ce marché récent en forte croissance, tant dans les implications des choix techniques et sylvicoles que dans les questions sur la valorisation économique de ce bois (contractualisation, indexation...). Avec l'aide de Richard Emeyriat de Forêt Logistique Conseil, le CRPF Aquitaine a animé des concertations avec une centaine d'acteurs de la filière, des producteurs aux industriels. Sur ces thèmes spécifiques, il a obtenu après 7 mois de recherche et réflexions avec les 100 acteurs partenaires technique et financier de la filière :

- 10 000 exemplaires d'un « 4 pages » d'introduction,
- 14 synthèses bibliographies partagées (150 pages),
- 14 fiches opérationnelles avec 28 témoignages représentatifs,
- 5 000 connexions à mi-décembre sur le site du CRPF Aquitaine,
- 10 000 exemplaires d'un 4 pages de conseil aux sylviculteurs.

Finalement, 210 acteurs de la filière Forêt bois papier et énergie étaient présents lors du séminaire de restitution à l'Inra de Cestas en décembre dernier. Les attentes sont fortes et nos

travaux constituent la première réponse aussi complète et pratique sur le sujet du bois énergie en Aquitaine. Le marché est encore nouveau, c'est pourquoi nous avons travaillé avec tous les acteurs à l'élaboration d'outils facilitant leur compréhension de ce nouveau marché. Ces démarches ont été menées en cohérence avec les besoins de toutes les filières dont Bois d'oeuvre et Bois d'industrie. C'est la raison de la structuration du programme MOVAPRO.

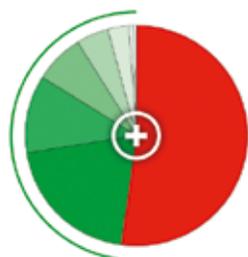
Fiche	Intitulé des fiches du Mémento Bois-énergie
1	Pourquoi produire et valoriser le BE?
2	La demande en BE (chaudières)
2	La demande en BE (chaudières)
3	Les produits de BE
4	Sylviculture, coût de revient
4	Sylviculture, coût de revient
5	Place de la production dans sylviculture actuelle
6	Les unités du BE
7	Nouveaux itinéraires sylvicoles
8	Monitoring de fertilité, biodiversité & environnement
9	Ressources du BE
10	Innovations en extraction, mobilisation du BE
11	Contrats de vente actuels
12	Plan d'approvisionnement
13	Prix, indexation
14	Regroupement local de la filière BE

Volume de bois supplémentaire à mobiliser en milliers de m³



1 2012-2015

Autres espèces +	
Chêne	750
Autres feuillus	441
Châtaignier-Robinier	281
Hêtre	187
Résineux hors pin maritime	101
Feuillus précieux	18
Peuplier	16
TOTAL	1 778



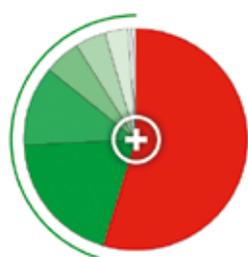
2 2016-2017

Pin maritime +	1 920
Autres espèces +	
Chêne	746
Autres feuillus	421
Châtaignier-Robinier	262
Hêtre	180
Résineux hors pin maritime	107
Feuillus précieux	20
Peuplier	16
TOTAL	3 656



3 2018-2020

Pin maritime +	1 110
Autres espèces +	
Chêne	729
Autres feuillus	423
Châtaignier-Robinier	237
Hêtre	175
Résineux hors pin maritime	110
Feuillus précieux	20
Peuplier	16
TOTAL	2 804

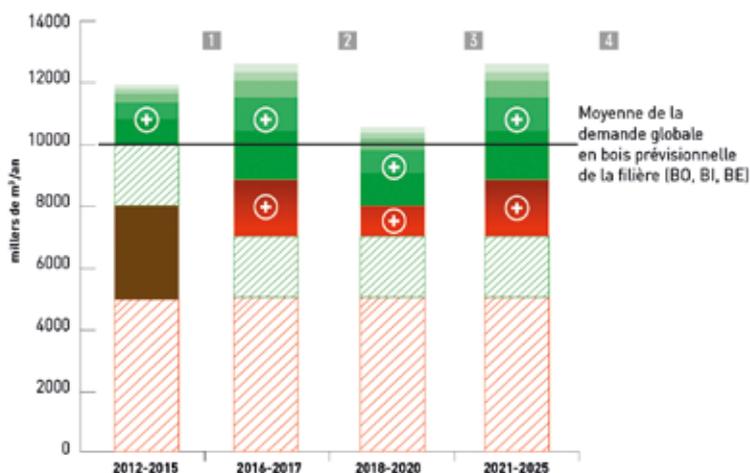


4 2021-2025

Pin maritime +	2 010
Chêne	714
Autres feuillus	427
Châtaignier-Robinier	197
Hêtre	168
Résineux hors pin maritime	118
Feuillus précieux	20
Peuplier	16
TOTAL	3 654

Estimation des quantités supplémentaires de bois mobilisables toutes destinations confondues (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) en plus des coupes habituelles et prévisibles.

Le graphique présente la possibilité de récolter du bois supplémentaire dès 2016 pour répondre à la demande des très nombreux intervenants de la filière Bois (BO, BI, BE). Des itinéraires techniques seront proposés aux sylviculteurs en fonction des demandes de bois.



Coupes de bois habituelles et prévisibles

	Pin maritime		Autres espèces		Destockage Pin maritime
--	--------------	--	----------------	--	-------------------------

Bois supplémentaires mobilisables en choisissant des modèles sylvicoles adaptés (cf pages 2 et 3)

	Pin maritime +		Autres espèces +
--	----------------	--	------------------

*SOURCE : DISPONIBILITÉ EN BOIS EN AQUITAINE DE 2012 À 2025. CRPF AQUITAINE, IGN, INRA, FCBA, JUILLET 2013

Acteurs locaux référents	Organismes	Ils ont dit
Bertrand Mathat	SIPHEM	Quand il n'y a pas d'animation, il n'y a pas de projet.
Guillaume Chanet	DRAAF Aquitaine	La consommation globale de bois énergie sera portée à 2,175 Millions de tonnes en 2015.
Bertrand Ardilouze	SCIC LANDES BOIS ENERGIE	Bâtir un édifice qui appartienne réellement aux sylviculteurs et aux acteurs du territoire.
Michel Bazin	Association régionale des entrepreneurs forestiers	Une activité en plein démarrage, à ne pas négliger.
Loïc Cotten	Alliance Forêts Bois	Nous faisons le lien avec les propriétaires.
Hervé Madéo	Syndicat des sylviculteurs des Pyrénées-atlantiques	Il faut des formules gagnant gagnant.
François Bonnet	Office national des forêts	Privilégier les itinéraires bois d'œuvre.
David Cosme	Alliance Forêts Bois	Trouver le système de rémunération le plus juste.
Pierre Alazard	FCBA	Nouvelles sylvicultures et production de biomasse : tester, mesurer, valider.
Guillaume Grigaut	PEFC Aquitaine	Ne pas compromettre l'équilibre des sols.
Pierre Macé	GIP ATGeRI	Un Système d'Information Géographique : un outil pour piloter une stratégie
Christian Castagnet	Castagnet Dumeou exploitant forestier	Du bois supplémentaire : extraire les cœurs de souches.
Eric Dumontet	USSA	Le contrat, c'est un outil ; la fin en soi, c'est le prix, la valorisation de la matière.
Arnaud Regnacq	GPF Sud Landes	Nous voulons avoir une certaine visibilité.
Christian Kokocinski	Caisse des Dépôts et Consignations	Le maître mot, c'est la stabilité.
Philippe Dassié	ASL de Parentis en Born	Le nerf de la guerre, c'est d'abord de chercher les débouchés.

La valorisation de son bois en bois énergie est-elle un passage obligé ?

Antoine d'Amécourt : La forêt privée, (74 % de la surface forestière nationale et 75 % de la récolte de bois, autoconsommation incluse²⁾) se doit de répondre aux besoins en bois énergie et ainsi prendre toute sa part au développement de l'utilisation de la biomasse forestière, cela représente près de la moitié des énergies renouvelables en France³⁾.

Le bois énergie est en plein développement et la demande du marché va aller croissant (plus de 13 Mt en 2020). La production de bois d'œuvre de qualité engendre forcément des récoltes de bois énergie et donc constitue une véritable opportunité pour les forestiers privés, si la récolte est menée avec discernement et précautions.

La clé se trouve dans un système de rémunération le plus juste pour l'ensemble des acteurs. (voir encadré p. 57)

Le programme MOVAPRO mentionne le « bois supplémentaire ou Bois + » ?

Emmanuel de Montbron : Le bois énergie n'est qu'une partie de la demande locale de bois. Les industries ont toujours besoin de bois d'œuvre et d'industrie, et de plus en plus avec la croissance de la construction en bois. Or, la ressource va se faire rare en région Aquitaine à cause des tempêtes et des attaques de scolytes. Pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs de bois⁴⁾, tout en garantissant l'approvisionnement des débouchés traditionnels de la filière forêt bois, notamment BO et BI, il faudra désormais mobiliser chaque année en Aquitaine 3 millions de m³ de bois supplémentaires venant s'ajouter à une récolte annuelle moyenne de 7 millions

de m³. Comment ?, selon quelles pratiques et à quelles conditions ? C'est tout l'objet du programme MOVAPRO autour duquel nous invitons les partenaires de la mobilisation des bois à collaborer. Les propriétaires ont besoin d'information et d'outils pour prendre les bonnes décisions. c'est probablement le cas aussi des entrepreneurs de travaux forestiers, des coopératives et des exploitants forestiers.

Concrètement, pouvez vous définir le « bois supplémentaire » ? Le bois énergie en fait-il partie ? Où trouve-t-on du bois supplémentaire.

H. Husson : Oui, le bois énergie fait partie du « bois + » ou supplémentaire. La valorisation de bois énergie permet, grâce à des techniques bien spécifiques, de mobiliser des bois dans des peuplements de moindre qualité ou en impasse sylvicole et de relancer ainsi une sylviculture dédiée à la production de bois d'œuvre.

Comme son nom l'indique, le bois supplémentaire est tout le bois valorisable. Il ne l'est pas aujourd'hui dans l'état actuel des techniques et de l'accès aux ressources, mais également du fait de l'absence de prise de décision des acteurs de la mobilisation. L'étude MOVAPRO débute par cette phase de définition précise des contours du concept de « bois + ». Nous avons identifié 3 catégories en Aquitaine qui seront affinées ou complétées par l'étude.

1. Mobiliser plus de bois dans des forêts existantes et accessibles (principalement en pins maritimes et peupliers) à travers les rémanents : houppier⁵⁾ et souches⁶⁾, à travers un tri précis des produits (BO, BI, BE...) ou en raccourcissant les rotations à 10/20/30 ans selon les essences.

2) Agreste mémento filière forêt bois mai 2012 page 11.

3) Agreste mémento filière forêt bois mai 2012 page 22.

4) "L'analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025", parue en juillet 2013.

5) Il n'est envisageable de les récupérer que sur les stations fertiles, en veillant à laisser au sol, les aiguilles ou les feuilles.

6) Le cœur de souche uniquement en laissant sur place les racines principales.



Extraction de billots de souches en landes humides (Maillas, Landes).

2. Mobiliser le bois supplémentaire non exploité ou difficile d'accès (principalement feuillus sur les massifs Adour Pyrénées et Dordogne-Garonne), incluant les forêts à gros bois, les forêts non gérées ou en impasse sylvicole et les forêts mal desservies.

3. Enfin, produire différemment en modifiant les itinéraires sylvicoles par l'utilisation de nouvelles essences (eucalyptus, robinier, pin taeda...), par la réduction des rotations et une sylviculture semi-dédiée réversible ou par la réalisation de forêt mélangée (mélange d'essences etc.).

L'étude est dans une phase de définition du bois supplémentaire. Quels sont les autres points d'études du programme MOVAPRO ?

H. Husson : Les travaux proposés par MOVAPRO ont pour finalité de contribuer à la mobilisation de bois supplémentaire à court terme. Le projet se place donc résolument dans l'optique de faciliter la prise de décision des acteurs de la mobilisation à l'échelle locale de leurs territoires. Il s'agit d'aider les acteurs à prendre des décisions de caractère tactique, qui se caractérisent par une fréquence importante et la prise en compte d'un grand nombre d'informations. Pour que la mobilisation de bois supplémentaire soit effective, plusieurs décideurs doivent prendre, dans un laps de temps réduit, la décision de s'engager. MOVAPRO vise donc à favoriser l'émergence de systèmes d'aides à la décision partagée par les acteurs.

Initié pour répondre à ces enjeux, MOVAPRO propose un triple objectif :

- > caractériser les conditions de mobilisation du bois supplémentaire et évaluer les enjeux correspondants,
- > identifier les indicateurs pertinents permettant de faciliter la prise de décision des acteurs de la mobilisation (sylviculteurs et gestionnaires forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants et coopératives forestières),
- > formuler avec les acteurs les modalités de la mobilisation de bois supplémentaire.

Avez-vous un exemple concret pour illustrer la démarche ?

H. Husson : Nous avons été associés à une étude expérimentale sur l'extraction de « billots de souche » coordonnée par Richard Emeyriat de Forêt Logistique Conseil (voir encadré). Dans le contexte aquitain, c'est une innovation technique mise en œuvre par la société Castagnet Dumeou, visant à « carotter » les

Christian Castagnet, Castagnet Dumeou, exploitant forestier à Casteljalous (47) (extrait de la fiche 10)

« Nous avons investi dans la recherche de nouveaux procédés d'extraction de souches à travers un carottage. Nous pensons que ce nouveau produit présente beaucoup d'avantages.

C'est dans le cœur de souche qu'est concentrée la majorité du bois avec un foisonnement réduit permettant d'augmenter le chargement des camions. Cette technique comparée à d'autres méthodes d'extraction ne perturbe pas les horizons ni la portance et laisse dans le sol les racines périphériques où sont concentrés les éléments minéraux tout en permettant de réduire les coûts du reboisement et de l'entretien.

Les essais réalisés en 2013 ont donné des résultats encourageants sur le plan technique et des améliorations sont en cours. »

Philippe Dassié, sylviculteur et président d'une ASL de Parentis en Born, (extrait de la fiche 14)

« Pour moi, les prix du bois énergie* doivent être au moins ceux du bois industrie. Notre ASL a déjà exploité 35 000 tonnes de billons en 3 ans et nous allons continuer en plaquette forestière. Nous avons mis en place notre propre logistique de nettoyage pour livrer directement l'industriel CECA, spécialiste des charbons actifs.

* le prix bois énergie net au propriétaire est de 10 à 25 euros/tonne net sur pied.

souches plutôt qu'à les arracher ou les sectionner en « cœur de souche ». Cette technique s'ajoute aux autres techniques d'extraction de souches, permettant de mobiliser du bois supplémentaire dans des coupes rases de pin maritime ou de peuplier. L'outil, qui sera élaboré dans le cadre de MOVAPRO, permettra au propriétaire qui s'interroge sur l'intérêt de mobiliser des souches de disposer d'indicateurs d'aide à la décision.

(voir encadré ci-dessus)

Quelles sont les prochaines étapes ?

H. Husson : Les partenaires du comité de pilotage se rassemblent en mars pour échanger sur la structure et l'organisation du programme, avec pour objectif, la signature d'une nouvelle feuille de route, après celle dédiée au bois énergie, cette fois, élargie au bois supplémentaire. ■



Projet carbone en Bas Dauphiné, un partenariat innovant pour accompagner une sylviculture durable

par Loïc Casset, CNPF-CRPF Rhône-Alpes

Un partenariat entre une entreprise et des forestiers permet de soutenir financièrement des projets « carbone + » : la réalisation d'itinéraires sylvicoles favorables à une séquestration additionnelle de carbone. L'exemple de la Banque Neuflyze OBC associée, à une échelle locale, à un projet d'atténuation du changement climatique par une gestion forestière durable « carbone + » permet de séquestrer le CO₂ sur 40 ans.

La zone du Bas Dauphiné située sur les départements de l'Isère et de la Drôme s'étend dans un triangle dont Bourgoin Jallieu au nord, Romans sur Isère au sud et Voiron à l'est constituent les angles. Bordée par les vallées du Rhône et de l'Isère, elle offre un paysage de collines avec la présence d'une agriculture céréalière dans les vallées et de forêts sur les reliefs.

Le Bas Dauphiné comprend deux massifs forestiers d'une superficie de 45 000 ha à 88 % privée : les massifs de Bonnevaux et de Chambaran. Ils sont composés principalement de peuplements feuillus en chênes et châtaigniers traités en taillis simple et taillis sous futaie. Cette zone forestière assez accessible et sans réelle contrainte topographique ne crée pas de difficulté pour la mobilisation des bois. Mais le morcellement de la propriété (1,2 hectare en moyenne/propriétaire) et le manque d'entretien des voies de desserte viennent, comme souvent, compliquer la mise en œuvre d'une mobilisation durable des bois. À cela s'ajoutent l'impact de sécheresses à répétition sur les franges sud et sud-ouest conduisant au dépérissement de nombreux taillis et une pression croissante pour la mobilisation de plaquettes forestières renforçant la tradition locale de la coupe rase.

1) Association loi 1901 pour le développement forestier des Bonnevaux Chambaran/ Association loi 1901 La Drôme des Collines Forestières.

Créer une dynamique locale autour d'un projet sylvicole

En 2009, les propriétaires forestiers des deux associations de vulgarisation du massif¹⁾ ont décidé de créer conjointement une structure destinée à faciliter la mise en pratique des conseils de gestion forestière diffusés notamment par le CRPF Rhône-Alpes. L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) du Bas Dauphiné était née, regroupant quelque 500 hectares de forêts et une trentaine de propriétaires, avec un objectif sylvicole : l'amélioration des taillis de châtaignier. Pour mettre en œuvre cet objectif, elle s'est rapidement pourvue d'un plan simple de gestion concertée, véritable feuille de route pour la bonne réalisation des objectifs sylvicoles. L'ASLGF s'est ensuite adjoint les services d'un prestataire régisseur chargé de la mise en œuvre opérationnelle des travaux préconisés dans le document de gestion. En outil complémentaire des associations de vulgarisations locales, l'ASLGF favorise la mobilisation de plus grandes surfaces de forêts, et offre une régularité dans la poursuite des objectifs forestiers. Cependant, l'ASLGF ne gère pas les ventes de bois pour le compte de ses adhérents. Des habitudes de travail existent dans de nombreux cas et l'ASLGF souhaite plutôt s'inscrire comme outil de mutualisation des coûts de gestion. Elle s'attache également à traiter un enjeu fort qui est le passage de relais entre générations de propriétaires pour la bonne tenue des objectifs de gestion. Enfin, l'ASLGF souhaite faciliter et pérenniser l'activité d'entreprise de travaux forestiers sur le massif en offrant un cadre de relation privilégiant la qualité du travail.



Vue du Massif de Chambaran

© GAL Leader

Visite en forêt des partenaires financiers du projet « Carbone+ » sur les parcelles en conversion.

© L. Casset, CNPF-CRPF Rhône-Alpes



Un itinéraire sylvicole « carbone + »

L'ASLGF et le CRPF Rhône-Alpes ont exploité les données des nombreuses expérimentations conduites sur le massif au fil du temps (première placette expérimentale d'éclaircie de châtaignier en 1990). Dans le cadre de l'action CarboFop, l'expertise de l'IDF a permis de décrire l'itinéraire sylvicole pour sa composante carbone dans un contexte stationnel et pour une classe de fertilité définie. La définition de l'itinéraire « **carbone +** »²⁾ s'est ensuite appuyée sur un scénario dit scénario de référence visant à établir quelles étaient les pratiques locales traditionnelles de gestion sur ce type de peuplement : ici, la coupe rase tous les 20 ans (représentée en noir sur le schéma p. 60). La séquestration additionnelle permise par le projet est ensuite établie par différence entre le scénario de projet « Futaie irrégulière » et le scénario de référence. Le scénario de projet « Futaie irrégulière » (représenté par la courbe rouge dans le schéma p. 60) prévoit un dépressage à 10 ans puis une éclaircie à 20 ans et des coupes d'améliorations tous les 10 ans à partir de 40 ans. Le gestionnaire aura alors la possibilité d'opter pour une gestion irrégulière, en favorisant des coupes partielles. Cet itinéraire de gestion consiste donc à favoriser à terme la production de bois d'œuvre de qualité.

Cette opération est coûteuse et c'est un investissement que peu de propriétaires sont prêts à réaliser. Face à la facilité de réalisation d'une coupe rase, la technicité du martelage et de l'exploitation des peuplements ainsi traités présente des surcoûts qui ne sont pas toujours couverts lors des premières interventions de dépressage et d'éclaircie.

Au niveau du bilan carbone, les produits issus de la forêt ont une durée de vie plus longue et la séquestration du carbone s'en trouve prolongée d'autant. En outre, le scénario pro-

posé permet d'allonger le cycle de production et ainsi d'augmenter le volume moyen de bois et par conséquent le stockage de carbone.

Cette analyse a permis de déterminer qu'en moyenne sur 50 ans, 1 ha de taillis converti en futaie irrégulière, répondant aux caractéristiques stationnelles et pour la classe de fertilité donnée, permettait de séquestrer 80 t de CO₂ additionnelle sur 40 ans (différence entre le scénario de référence « coupe rase » et le scénario de projet « futaie irrégulière ». Les préconisations du Plan simple de gestion et l'action du prestataire régisseur prennent alors une valeur supplémentaire pour leur capacité à pérenniser la mise en œuvre des préconisations de gestion.

Cette analyse carbone reste cependant partielle puisqu'elle exclut le stock dans les produits bois et la substitution par l'usage du bois en énergie ou matériaux. Ces deux derniers éléments sont difficiles à apprécier dans un contexte économique fluctuant et encore plus pour du bois feuillu. Des conflits d'usages entre bois énergie (plaquette, bûche) et bois de piquet existent déjà sur le massif souvent au détriment du tissu économique et des savoirs faire locaux.

Du carbone ? À quel prix ? pour qui ?

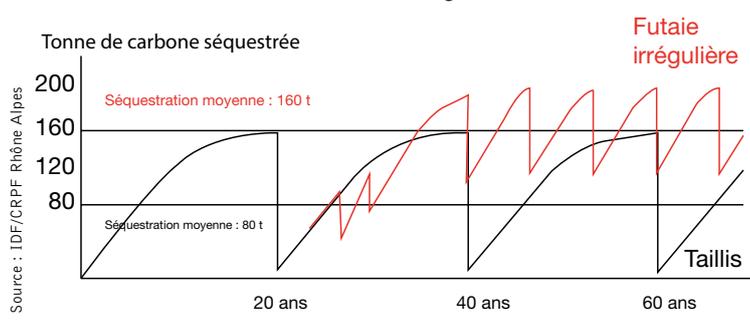
Bien que répondant aux critères nécessaires à la délivrance de crédit carbone, le projet de l'ASLGF n'est pas pour l'heure certifié au titre de la compensation carbone³⁾. Le partenaire financier mesure ses émissions carbone tel que définit par la charte ADEME. Il participe à une action forestière locale vertueuse pour le climat, une action qui contribue à l'atténuation de l'effet de serre. Il s'agit donc d'une forme de mécénat climat/environnement.

Après un premier test concluant avec l'association La Forêt pour Témoin, Forestiers Privés

2) Forêt-entreprise n°197, mars 2011. Le carbone en forêt, l'évaluer pour le gérer, p. 48.

3) Forêt de France n° 563, mai 2013, Vers une valorisation économique du service rendu par les forêts, p. 15.

Séquestration de carbone : additionnalité du projet de conversion de taillis en futaie irrégulière



Chaque trait vertical correspond à une éclaircie donc une baisse du volume sur pied, puis le volume sur pied croît à nouveau jusqu'à la prochaine éclaircie.

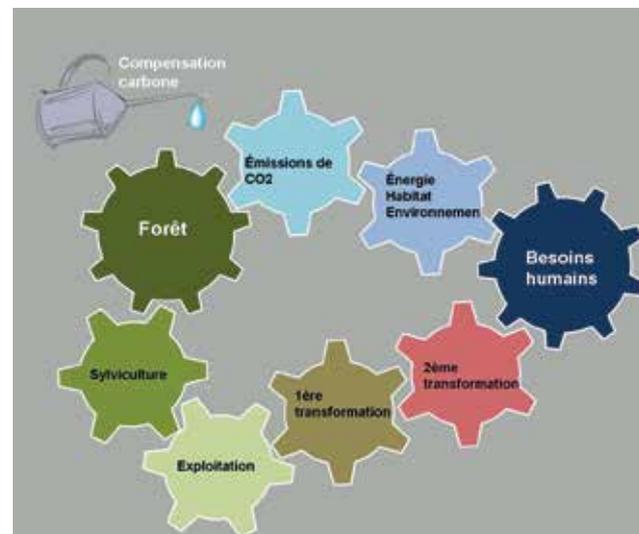
de France a permis de trouver un partenaire financier pour ce projet à la fois ambitieux et innovant : la Banque Neuflyze OBC, par l'intermédiaire de sa commission bilan carbone composée de membres de son personnel, a ainsi accepté d'accompagner financièrement l'expérience. Pour dimensionner son accompagnement, la Banque Neuflyze OBC s'est basée sur son bilan carbone qui indiquait 3 200 tonnes de CO₂ résiduel (après économie en interne) pour l'année 2012. L'itinéraire « Carbone + » de l'ASGF du Bas Dauphiné permettait de séquestrer 80 tonnes de CO₂/ha sur 50 ans. Il fallait donc 40 hectares de surface traités « Carbone + » pour couvrir le bilan carbone résiduel de Neuflyze OBC.

Par ailleurs, l'ASGF avait indiqué aux propriétaires qu'il resterait au minimum à la charge de chacun 20 % de l'investissement total évalué à 1 800 €/ha. La Région Rhône-Alpes associée au projet par l'intermédiaire de son programme d'aide aux opérations sylvicoles prenait à sa charge 50 % du déficit d'exploitation, soit environ 300 €/ha à 400 €/ha. Ainsi pour un investissement total de 1 800 €/ha nous avons 200 € à la charge du propriétaire, 800 € d'aide régionale et 800 € d'aide carbone apportée par Neuflyze OBC et un revenu de vente de bois (principalement bois énergie pour le dépressage puis un peu de piquets lors de la première éclaircie) d'environ 300 à 400 €/ha. Aucun propriétaire participant à l'expérience n'a encaissé de « chèque carbone ».

Résumé

Grâce à l'expertise technique du CNPF, des itinéraires sylvicoles favorables à une séquestration additionnelle de carbone sont valorisables par un partenariat entre une entreprise et des forestiers. Des projets « carbone+ forestier » sont réalisés grâce au soutien de ces partenaires, afin de compenser leurs émissions de carbone. L'exemple de la Banque Neuflyze OBC, associée à l'ASGLF du Bas Dauphiné, soutient un projet d'atténuation du changement climatique par une gestion forestière durable « carbone + ». 3 200 t de CO₂ sont séquestrées durablement en 2012, ce projet est aussi reconduit en 2013.

Mots-clés : itinéraires sylvicoles, « carbone+ forestier », séquestration.



L'ASLGF a permis de mutualiser les travaux et de centraliser les aides Neuflyze OBC/Région Rhône-Alpes pour déduire leurs montants des quotes-parts appelées aux propriétaires. Il s'agit alors d'un partenariat public/privé pour la mise en œuvre d'une sylviculture durable et bénéfique pour le climat.

La valeur bois acquise individuellement, les valeurs non-bois valorisées collectivement

Les propriétaires, qui ont bénéficié de l'opération, s'engagent en contrepartie à appliquer les directives de gestion du Plan simple de gestion et à renouveler leur engagement dans un PSG pour 15 ans supplémentaires. Les caractéristiques économiques du projet sont alors très importantes à prendre en compte car un objectif sylvicole « rentable » aura plus de facilité à être tenu dans le temps. L'objectif de production est dès lors primordial avec des prix locaux pour le châtaignier bois d'œuvre variant de 45 € à 100 € le m³.

Le CRPF est alors totalement dans son rôle d'accompagnement des initiatives en forêts privées visant à améliorer et faciliter la gestion et la production durable de bois. Le couple conseil syndical ASLGF et régisseur assurent la mise en œuvre technique des objectifs de terrain.

Ainsi, l'ASLGF est chargée de la mise en œuvre du projet (sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée) et de produire régulièrement aux partenaires financiers les éléments relatifs à l'avancement des travaux et à la tenue des engagements des propriétaires bénéficiaires. Le propriétaire forestier, responsable d'un milieu naturel, se voit alors reconnu dans sa fonction de sylviculteur et aidé financièrement à assumer les aspirations de la société civile pour les forêts. ■

Euroforest, le salon forêt-bois en pleine nature

En Bourgogne, Euroforest est la vitrine grandeur nature, mettant en valeur le rôle économique de la forêt française et la vitalité de la filière forêt-bois.

La 6^e édition du salon Euroforest se tient du 19 au 21 juin 2014 à Saint Bonnet de Joux en Bourgogne.

La filière forêt-bois, une filière d'avenir

L'ensemble de la filière forêt-bois se rassemble et s'expose dans le cadre de la forêt de Chaumont : les propriétaires et gestionnaires forestiers, les pépiniéristes et reboiseurs, les entrepreneurs de travaux forestiers, les professionnels de la mobilisation, de la 1^{re} transformation du bois jusqu'à la construction bois ou au bois énergie.

Créé à l'initiative de l'interprofession bourguignonne Aprovalbois et de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin CFBL, Euroforest est devenu le 1^{er} salon de la forêt et de l'exploitation forestière en France, et l'une des 3 premières manifestations de matériel forestier en Europe.

France Bois Forêt, l'interprofession de la filière forêt-bois, est partenaire des deux événements majeurs de juin : le Carrefour international du Bois à Nantes et Euroforest.

Les nouveautés 2014

L'assemblée générale des Forestiers privés de France se tiendra sur le salon le jeudi 19 juin matin. Un colloque, ouvert à tous de 14h00 à 16h30, donnera la parole aux non-forestiers pour entendre leur vision de la forêt.

La MSA, Mutualité sociale agricole, se mobilise autour du thème « Santé et sécurité au travail ». Plusieurs animations sont prévues comme des simulateurs de risques de découpe de bois sous tension et de rebond de tronçonneuse, ainsi que des simulations d'interventions en milieu périlleux. Un trophée récompensera l'innovation de matériel favorisant la sécurité. Grâce à l'interprofession Aprovalbois, des visites locales d'entreprises partenaires seront prévues, comme Bois Durable de Bourgogne, la scierie Ducerf ou des chantiers de construction en bois en cours.

Des événements ponctueront les journées comme le concours de bûcheronnage de précision ou le championnat international de débardage à cheval.

Des moyens supplémentaires sont mis en œuvre pour le confort des visiteurs : des routes facilitant la circulation des bus, les parkings agrandis, un nouvel accès avec des navettes, une équipe renforcée et motivée pour un accueil optimum du public.

La librairie de l'IDF vous accueillera avec ses dernières nouveautés sur un stand commun avec le CRPF de Bourgogne.

Certaines régions organisent des déplacements groupés en bus. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les Forestiers privés de votre région. ■

Un site de 150 ha de forêt, 1 allée de circulation, environ 300 exposants soit 400 marques en démonstration pour environ 35 000 visiteurs.



Plus d'informations : www.euroforest.fr

Maison régionale de l'innovation,
64 A rue de Sully, CS 77124 Dijon Cedex ;
Tel: 0380 403 432

Nouveauté des publications de l'Institut pour le développement forestier

Regards sur la forêt

Afin d'élargir notre regard sur les multiples réalités de la forêt, le Groupe d'histoire des forêts françaises (GHFF) rassemble 49 regards différents et complémentaires, rédigés par les membres et les invités de l'association: historiens, juristes, géographes, sociologues, ethnologues, biologistes, botanistes, archéologues, forestiers, architectes, amis de la forêt... Ce florilège de 49 articles est classé en trois regards :

- souriant de la forêt heureuse, la forêt valorisée, celle qui nous apporte bienfaits et vertus ;
- désolé de la forêt dans ses mauvais jours, la forêt agressée, soumise aux pressions et aux menaces ;
- responsable sur la forêt en devenir, la forêt en mouvement, en évolution, en adaptation.

Paris, L'Harmattan, collection « Environnement », 2014, 476 pages, 44,50 €, sur le catalogue de l'IDF page 29.



Guide juridique de la propriété forestière privée

Ouvrage très complet, clair et détaillé, dressant l'état du droit moderne pour la forêt privée, toutes réglementations confondues. Gestion forestière durable, coupes de bois, eau en forêt, obligations de débroussaillage, statuts des milieux et droit de l'environnement, formes de regroupement des propriétaires, estimation de la valeur d'une forêt, fiscalité, aides, assurance, épargne, surveillance, etc. Véritable recueil de référence. L'auteure Sylvie Marguerite Ducret, ancienne juriste de l'ONF, est spécialisée en économie forestière.

640 pages, 29 € + frais de port, éditions du Puits Fleuri, sur le catalogue de l'IDF page 40.



Une filière d'avenir pour la France

France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE) publient une plaquette "Forêt & Bois, une filière d'avenir pour la France". Forte de 440 000 emplois directs et indirects, la filière forêt-bois est riche d'une diversité de savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire, le plus souvent non délocalisables. De la gestion et exploitation de la forêt jusqu'à la mise sur le marché des produits issus de la transformation du bois, la création de valeurs sociétale, environnementale et économique est constante.

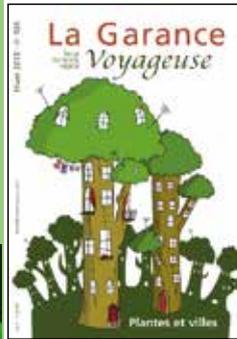
Demande sur les sites de France Bois Forêt: www.franceboisforet.fr ou France Bois Industries Entreprises: www.fbie.org



Bâtir la forêt, ensemble développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre

Un guide pédagogique, à l'usage des élèves et professeurs, souhaite favoriser l'appropriation par les jeunes générations de la dimension citoyenne des problématiques forestières contemporaines. Fruit du travail bénévole de l'équipe de Forestiers du Monde®, ce guide a reçu le label interministériel « À l'école de la Forêt » conjoint aux ministères de l'Éducation nationale et de la Forêt, en lien avec le programme officiel de l'Éducation nationale cycle 3.

Gratuit, disponible sur le site Internet: www.forestiersdumonde.org
Forestiers du Monde, 42 B avenue Victor Hugo, 21 000 Dijon.



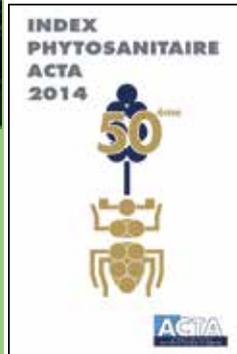
La Garance en ville!

La Garance voyageuse nous emmène à la découverte des plantes des villes: celles qui poussent sur le bitume, sur les murs, dans les friches et leurs stratégies de dispersion. Pour être plus attentif aux plantes « sauvages de ma rue » et la biodiversité rencontrée dans les milieux urbains.

La Garance voyageuse n° 104, 7,50 € franco ou par abonnement d'un an 30 €.

La Garance voyageuse,
F-48370 St Germain de Calberte.

Courriel: info@garancevoyageuse.org



L'Index phytosanitaire ACTA 2014 - 50^e édition

L'Index Phytosanitaire ACTA est l'incontournable ouvrage de référence de la protection des plantes. Parmi ses spécificités reconnues, toutes les substances actives sont répertoriées avec les indications toxicologiques et les usages, la réglementation régulièrement mise à jour, les outils d'aide à la décision. Une nouvelle application Web Phyto ACTA, une base de données relationnelle, initie des nouveaux services pour aider les agriculteurs et conseillers à mieux raisonner la protection des cultures.

Index phytosanitaire ACTA 2014, 956 pages, format 15,5 x 24 cm, 42 € TTC + 7 € d'envoi.

Commande ou consultation sur le site: www.acta.asso.fr ou ACTA, BP90006, 59718 Lille Cedex 9.



Cervidés et Forêt, rétablir une harmonie

Comment maintenir une densité acceptable de Cervidés pour qu'une forêt puisse se régénérer? L'auteur, Docteur Roucher, à travers ses multiples expériences en France et en Suisse dès les années 1980, promeut une chasse rationnelle, grâce à des indicateurs fiables aboutissant à une coexistence Cervidés et forêt. (voir les articles récents dans les n° 214 et 215 de Forêt-entreprise) Un ouvrage très documenté, utile pour les sylviculteurs et chasseurs et les administrations chargées de la chasse et de la forêt.

Éditions AgroParisTech, 2014, broché,

144 pages illustrées, format 24 x 16 cm, 24 € + frais de port ; commande à AgroParisTech, service Editions, 14, rue Girardet - CS 14216- F-54042 Nancy Cedex.



S'adapter au changement climatique Agriculture, écosystèmes et territoires

Comment l'agriculture, la forêt et la pêche vont-elles s'adapter au changement climatique? Issu de l'atelier « Adaptation de l'agriculture et des écosystèmes anthropisés au changement climatique (ADAGE) », cette synthèse aborde les approches, les secteurs (sols, eau, sécurité alimentaire, compétitivité, territoires...) et les défis de l'adaptation.

Éditions Quae, 2013, format 16 x 24 cm,

296 pages, 39,50 €. Commande sur le site: www.quae.com

Jardins collectifs urbains

Parcours des innovations potagères et sociales

Les jardins collectifs essaient en France depuis les années 90. Ce phénomène lié à l'écologie et la crise économique est analysé à travers 8 jardins collectifs: divers fonctionnements ou acteurs (habitants, associations, collectivités).

Éditions Educagri, 165 pages, 24 x 19,5 cm, 25 € + frais d'envoi ; Educagri éditions BP 87999 - 21079 Dijon.

www.editions.educagri.fr

Du 15 au 17 mai 2014

1^{er} Sommet de la forêt et du bois

Le 1^{er} Sommet de la forêt et du bois se déroulera du 15 au 17 mai 2014 à Clermont-Ferrand au cœur du Massif central et regroupera deux salons: Forexpo et Panoramabois. Les matériels forestiers, d'exploitation et de transport se retrouveront aux côtés de la 1^{re} transformation, la construction bois ainsi que le bois énergie. Informations sur le site: www.sommet-foret-bois.fr



PARCOURS BOIS®

Parcours bois® est une exposition itinérante conçue par le CNDB composée de 7 maquettes, dont chaque face présente des produits et des solutions constructives bois à l'échelle 1.

Avec la nouvelle version de cet outil pédagogique -qui fait ses preuves depuis plus de 10 ans-, le visiteur découvre les multiples possibilités de mises en œuvre du bois dans la construction. Au niveau de la réhabilitation, des maquettes présentent une réhabilitation « *in situ* », ou des solutions plus axées sur la préfabrication, ou répondant à la réglementation thermique 2012.

Inaugurée à Bâtimat 2013, présente au salon bois de Grenoble, cette exposition peut être réservée non seulement dans le cadre de salons ou foires mais également par des écoles, centres de formation ou tout événement lié au bois.

Où voir l'exposition? Comment louer l'exposition?

Le site internet: www.parcours-bois.com



Du 4 au 6 juin 2014

Carrefour du bois

À Nantes (44), la 13^e édition du Carrefour international du bois rassemble le marché du bois français et européen. Plus de 500 exposants, avec une présence remarquée des producteurs et des transformateurs d'essences françaises et environ 30 % d'exposants internationaux et 10 000 visiteurs professionnels, venus de toute l'Europe et au-delà, échangeront autour du matériau bois pendant ces trois jours d'affaires.

Informations sur le site: www.timbershow.com



Du 19 au 21 juin 2014

Euroforest à St Bonnet-de-Joux (71)

Euroforest est une foire forestière organisée sur un site forestier de 150 ha à Saint-Bonnet-de-Joux en Saône-et-Loire. Avec 300 exposants, 35 000 visiteurs attendus, c'est « l'évènement forestier incontournable » de 2014, co-organisé par Aprovalbois, l'interprofession de la filière bois en Bourgogne et la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL). Cette foire forestière internationale témoigne une nouvelle fois de la diversité et de la vitalité de ce secteur d'activité en accueillant tous les acteurs de la forêt, depuis la pépinière jusqu'à l'usine, du bois énergie, du transport, des entreprises de travaux forestiers, abattage, débardage... les fabricants de machines et d'outils forestiers ainsi que les fournisseurs de services en matière de sylviculture, de gestion et d'exploitation forestière, de transport, et de formation professionnelle.

Informations sur le site: www.euroforest.fr



15 au 30 juin 2014

« La forêt dans la Grande Guerre » sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris

Une exposition consacrée aux fortifications préservées dans les forêts d'Île-de-France présentera un aspect méconnu de la Première Grande Guerre: l'organisation de la défense de la capitale, sous le nom du « camp retranché de Paris ». Des visites des vestiges préservés dans les forêts domaniales de Sénart et de Montmorency seront possibles.

Organisée par l'Office national des forêts ONF, en coproduction avec l'Institut géographique national et forestier (IGN), l'interprofession France Bois Forêt et la Mairie de Paris.



Jusqu'en février 2015

Habitat Zéro Carbone s'expose au Futuroscope

Une animation « Habitat zéro carbone » est en place au parc Futuroscope de Poitiers, grâce aux partenariats de France Bois Forêt et France Bois Régions, les interprofessions de la filière forêt bois. Démontrer que l'on peut réduire l'empreinte écologique en matière de construction et d'habitation, en faisant appel à une filière bois soucieuse de répondre aux enjeux environnementaux, est atteint avec la réalisation d'un **prototype grandeur nature**, qui réunit un ensemble de solutions performantes aussi bien en terme d'éco-conception que d'équipements.

Plus d'informations sur: www.habitat-zero-carbone.com

InterCetef 2014

Redonner le goût d'entreprendre aux forestiers !

Au programme, des ateliers et démonstrations en forêt (matériels, techniques innovantes, ...) en rapport avec les grands défis de la sylviculture moderne :

- plantations dans le recru,
- contrôle de la végétation concurrente par des méthodes alternatives aux produits phytocides,
- exploitation mécanisée des peuplements feuillus, récolte du bois énergie dans une optique de gestion forestière durable,
- expériences et témoignages d'entreprises de travaux forestiers et de gestionnaires forestiers.

Rendez-vous les 2 et 3 octobre 2014 en région Champagne-Ardenne ou Lorraine (le lieu sera précisé ultérieurement en fonction des opportunités de chantiers forestiers).

Contact : Alain COLINOT, CNPF-IDF : alain.colinot@cnpf.fr
Tél.: 02.38.71.90.62

InterCetef 2014

Redonner le goût d'entreprendre aux forestiers !

par Alain Colinot, CNPF-IDF



Tête d'abattage type « sérateur » montée sur pelle mécanique.



Les perspectives ont rarement été aussi favorables au développement du bois éco-matériau et énergie. Il serait paradoxal de gâcher cette opportunité par une sylviculture en manque d'ambition et de souffle.



Production de plaquettes forestières.



Peignage de la ronce avec la tête polyvalente type « sous soleur Becker® ».

La relance des travaux sylvicoles est un impératif si l'on veut pérenniser en France une production forestière digne de ce nom. Planter, dégager, éclaircir, récolter..., les techniques évoluent, le matériel aussi, les entreprises innovent et se professionnalisent. La forêt privée compte sur ses groupes de progrès (CETEF, GDF, associations de développement,...), pour redonner le goût d'entreprendre à ses sylviculteurs.

L'InterCetef 2014 traitera de ces questions importantes avec l'idée simple en toile de fond de « **La bonne opération, au bon moment, avec le bon matériel, au juste coût!** »

Au programme :

> Ateliers et démonstrations en forêt (matériels, techniques innovantes,...) en rapport avec les grands défis de la sylviculture moderne : plantations dans le recru, contrôle de

la végétation concurrente par des méthodes alternatives aux produits phytocides, exploitation mécanisée des peuplements feuillus, récolte du bois énergie dans une optique de gestion forestière durable ;

> Expériences et témoignages d'entreprises de travaux forestiers et de gestionnaires forestiers ;

> Interventions d'experts spécialisés (IDF, Inra, FCBA, etc.).

Rendez-vous les **2 et 3 octobre 2014 en région Champagne-Ardenne ou Lorraine** (le lieu sera précisé ultérieurement en fonction des opportunités de chantiers forestiers).

Contact : Alain Colinot, CNPF-IDF :

alain.colinot@cnpf.fr

Tél.: 02.38.71.90.62

Calendrier des ventes groupées organisées par des experts membres de la C.N.I.E.F.E.B.

Le calendrier reproduit ci-contre a été dressé par la Compagnie nationale des ingénieurs et des experts forestiers et des experts en bois : (C.N.I.E.F.E.B.). Il ne représente qu'une partie des ventes préparées par les experts forestiers de la Compagnie. Dans la majorité des cas, la Compagnie préconise pour le compte des propriétaires forestiers les ventes groupées par appels d'offres. Tous les experts forestiers contribuent à l'organisation de ces ventes, soit personnellement dans leur propre cabinet, soit regroupés, soit parfois avec le concours d'organismes professionnels, type syndicat ou coopérative.

6, Rue Chardin - 75016 Paris
Tél : 01 40 50 87 34

VENTES PRINTEMPS ÉTÉ 2014						
Région	Lieu de la vente	Dépt.	Date	Heure	Expert-coordonateur	Sigle
Aquitaine	Labouheyre	40	24/04	15 h 00	G. Duclos	CEFSO
Bourgogne	Verosvres	71	28/03	9 h 00	J.-P. Leroy	CNIEFEB
	Verosvres	71	04/07	9 h 00	J.-P. Leroy	CNIEFEB
	Chamvres	89	12/06	14 h 30	P. Mayer	SFCDC
Bretagne	Carhaix	29	13/05	14 h 30	F. Leblond	AEFB
Centre	La Croix-en-Touraine	37	29/04	14 h 30	E. Delaunay	BCE
Franche-Comté	Champagnole	39	04/07	17 h 00	F. Leforestier	CNIEFEB
Limousin	Ussel	19	06/06	10 h 00	S. Coudert	CNIEFEB
Lorraine Alsace	Cirey-sur-Vezouze	54			A. Michaut	GRIEF
Normandie	Carrouges	61	22/05	14 h 30	D. Golliard	ANEF
Nord-Picardie	Pierrefonds	60	18/06	14 h 30	J.-M. Peneau	APEX
Pays de la Loire	Solesmes	72	06/05	14 h 00	N. Bureau	AFOE
	Ballon	72	05/06	14 h 00	G. Cardot	SFCDC
Rhône-Alpes	Meylan	38	26/06	17 h 00	J.-C. Thievenaz	CNIEFEB
	Annonay		06/06		N. Monneret	AEFRA

Languedoc-Roussillon vente en ligne permanente sur le site <http://www.ventebois-expertforestier.fr/>

Midi-Pyrénées vente en ligne permanente sur le site <http://www.ventebois-expertforestier.fr/>

Nord-Picardie vente en ligne permanente sur le site <http://www.infogeb.com> rubrique APEX